

RÉFORMES POLITIQUES, MARCHÉ ÉCONOMIQUE, LIBYE

Américains et Français s'invitent à Alger

Une délégation américaine conduite par Mark Adams, haut conseiller au Bureau des affaires politiques et militaires auprès du département d'Etat, achève aujourd'hui une visite de trois jours à Alger. Cette délégation composée de membres du département de la Défense et de la Sécurité intérieure a eu à s'entretenir au cours de son séjour avec de hauts responsables algériens, à leur tête le conseiller du président, Kamel Rezag Bara, note un communiqué émanant de l'ambassade des Etats-Unis à Alger. Au menu de cette visite, qui intervient moins de quinze jours après celle effectuée par

● Au moment où une délégation américaine conduite par un haut fonctionnaire au département d'Etat quitte Alger, le ministre des Affaires étrangères français, Alain Juppé, va se concerter à son tour avec le pouvoir algérien ● Des visites où se mêlent intérêts nationaux et sécurité régionale.

le commandant du commandement de l'Aficom, Carter Ham, la crise libyenne et ses conséquences sur la sécurité dans la région. Cette visite, qualifiée dans le communiqué américain de

«nouvelle étape dans la coopération sécuritaire et antiterroriste croissante entre les Etats-Unis et l'Algérie», entre «dans le cadre de consultations portant sur les risques de prolifération

d'armes de tous types, en particulier l'armement spécialisé dans la sous-région en relation avec la crise libyenne», note le même communiqué. Ces «consultations» ont abouti à des «échanges d'analyses et d'informations sur la question sensible de la circulation d'armes ainsi qu'à une évaluation exhaustive du risque majeur de leur récupération par les groupes terroristes». Le même communiqué n'omet pas de souligner qu'Alger a reçu depuis janvier trois importants émissaires américains chargés de la sécurité.

NADJIA BOUARICHA (SUITE PAGE 3)

DROIT DE VISITE AUX ENFANTS

LA DOUBLE SANCTION

- Les grands-parents ont le droit de voir leurs petits-enfants et de ne pas couper *silat errahim*
- Un vieux couple se voit refuser sans motif sa demande de droit de visite introduite devant un tribunal d'Alger.

Quand je vois ma petite-fille, on dirait que c'est ma fille qui est ressuscitée», avoue une vieille femme ayant perdu sa fille récemment. Si cette grand-mère a pu se consoler grâce à la

présence de sa petite-fille, ce n'est pas le cas de nombreux grands-parents qui sont doublement pénalisés par une simple dispute familiale ou une erreur judiciaire.

DJEDJIGA RAHMANI (SUITE PAGE 4)

MGR HENRI TEISSIER REÇU HIER PAR LA COMMISSION BENSALAH

«NOUS NE VOULONS PAS REVENIR À L'ÈRE DES RIVALITÉS»

LIRE L'ARTICLE DE M. MAKEDHI EN PAGE 3

REPORTAGE

JORDANIE, TERRE DE CONTRASTES



Au pays de la terre vivifiante de la mer Morte

- Traversé par de légères secousses politiques, ce pays, qui semble pourtant totalement tourné vers l'avenir, n'en a pas moins senti le séisme ● Le secteur du tourisme commence déjà à battre de l'aile, alors que sa position sur l'échiquier régional requiert de plus en plus d'attention ● Mais le royaume hachémite prétend à tout le profond mythe du Proche-Orient.

LIRE LE REPORTAGE DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL À AMMAN (JORDANIE) ALI BENYAHIA EN PAGE 13

RENAULT LLD

LOCATION LONGUE DURÉE

EN PARTENARIAT AVEC MAGHREB LEASING ALGERIE



RENAULT CLIO

À PARTIR DE 46 250 DA TTC / MOIS

SUR UNE DURÉE DE 60 MOIS OU 120 000 KM.

OFFRE DÉDIÉE AUX ENTREPRISES, COMMERÇANTS ET PROFESSIONS LIBÉRALES.

www.renault.dz



GARANTIE TOUT AU LONG DE LA LOCATION, ASSURANCE TOUTS RISQUES SUR TOUTE LA DURÉE DE LA LOCATION, ENTRETIEN DU VÉHICULE ET REMPLACEMENT DES PIÈCES D'USURE COMPRIS, ASSISTANCE ET DÉPANNAGE.

HOTLINE RENAULT ENTREPRISES

021 920 480



RELATIONS ALGÉRO-MAROCAINES ET DOSSIER DU SAHARA OCCIDENTAL

Ghozali : «Des lobbies ne veulent pas que les problèmes se règlent»

Invité à donner son point de vue sur le poids du dossier du Sahara occidental dans les relations algéro-marocaines, Sid Ahmed Ghozali (SAG), Premier ministre de juin 1991 à juin 1992, s'est prononcé, dans une longue interview accordée à l'hebdomadaire marocain *Maroc-Hebdo* (n°935) en faveur d'un règlement rapide du conflit. «Aucun gouvernement raisonnable ne saurait se satisfaire de la persistance de ce conflit dans son voisinage. Surtout que pour nos deux pays le voisinage détermine notre destin commun», a-t-il répondu à la question de savoir si le gouvernement algérien était pour une solution rapide du conflit au Sahara.

M. Ghozali n'a également pas hésité à qualifier le dossier sahraoui de «faux problème» dans les relations entre les deux pays. Comment cela ? Il a dit, en tout cas, réfuter avec «forte conviction» la propension dominante consistant à lui imputer tous les dysfonctionnements qui empêchent à la fois «le développement des relations bilatérales entre nos Etats et nos peuples et qui affectent tout autant un développement effectif du processus maghrébin». «(...) Vous trouverez dans notre histoire commune des précédents multiformes - négatifs ou positifs - qui invalident totalement une telle assertion», a objecté SAG. A titre d'exemple, il rappellera les accords d'Ifrane de 1972 aussi. La question sahraouie, a-t-il poursuivi, n'a pas empêché non plus la reprise des relations diplomatiques en 1988 ni la qualité des relations



Sid Ahmed Ghozali

bilatérales durant la période Chadli-Hassan II, pas plus qu'elle n'a été à l'origine de l'ambiguïté marocaine des années 1990 vis-à-vis du voisin frère en bute à la tragique problématique terroriste.

L'ancien Premier ministre a même soutenu que «la malchance a (...) joué et fait perdre le problème». Les relations algéro-marocaines auraient-elles pu se normaliser plus tôt ? SAG le pense fortement.

Cela surtout si, selon lui, Houari Boumediène n'avait pas disparu prématurément. A ce propos, il révélera notamment que l'ancien président algérien et le roi Hassan II avaient convenu de se rencontrer durant l'automne 1978. Cette rencontre, a-t-il précisé, avait

été arrangée par le roi Baudouin de Belgique. La confiance lui a été faite, a-t-il ajouté, par le roi Baudouin en personne. «En 1978, il y avait une rencontre préparée minutieusement entre Hassan II et Houari Boumediène, deux grands hommes d'Etat qui se respectaient mutuellement. C'est le roi Baudouin de Belgique qui m'avait confié, alors qu'il me recevait au palais royal du temps de ma mission à Bruxelles, qu'il avait tout arrangé pour une rencontre décidée entre Houari Boumediène et Hassan II pour l'automne de 1978», a soutenu M. Ghozali, insistant particulièrement sur le fait que la disparition du premier avait alors laissé «un grand regret».

UNE GUERRE ENTRE LE MAROC ET L'ALGÉRIE N'EST PAS À EXCLURE

Pourquoi un grand regret ? SAG s'explique : «Sachant que les deux hommes n'étaient pas du genre à se déplacer dans une capitale européenne pour le seul objectif de prendre un thé ensemble, depuis l'information que m'avait confiée feu Baudouin, je me suis senti autorisé à croire que, déjà en 1978, nous étions passés tout près d'une imminente normalisation des rapports algéro-marocains.» SAG n'en dira malheureusement pas plus sur cet épisode assez peu connu de l'histoire des relations algéro-marocaines. Comment, maintenant, faire en sorte que les relations entre les deux pays aillent mieux ? L'ancien Premier ministre de Mohamed Boudiaf assure qu'avant toute chose, «il faut une confiance mu-

tuelle». Pour bâtir cette confiance mutuelle, il est important, explique-t-il, que le Maroc présente des excuses aux Algériens dont les biens ont été marocanisés en 1973. L'Algérie doit aussi, d'après lui, en faire de même pour les Marocains chassés de son territoire en 1975. «Tout cela ne peut se faire si nos deux Etats ne respectent pas la notion de la primauté du droit sur les sentiments et sautes d'humeur...», a souligné SAG, qui prévient tout de même qu'«il ne faut pas oublier qu'il y a des lobbies au Maroc et en Algérie qui ne veulent pas de règlement des problèmes entre les deux pays».

Pour SAG, ces lobbies sont prêts à tout, y compris à déclencher une guerre pour maintenir le statu quo et, surtout, pour faire oublier les problèmes internes auxquels chaque pays est confronté. «Dans l'absolu, un régime dictatorial comme celui en Algérie est toujours prêt à faire la guerre à ses voisins pour éviter de se concentrer sur la recherche des solutions aux problèmes internes», a-t-il fait observer. L'ancien Premier ministre a assuré, toutefois, que «par les temps qui courent, la guerre n'est plus l'affaire uniquement des deux belligérants». Au-delà de ce constat, Sid Ahmed Ghozali fera remarquer que même si cela est peu probable dans le contexte actuel (le déclenchement d'une guerre, ndr), «on ne peut pas exclure une guerre entre les deux pays». Cela surtout, a-t-il dit, que les Etats-Unis et ses alliés occidentaux veulent faire perdurer le foyer de tension au Sahara. *Zine Cherfaoui*

Le ministère de l'Intérieur examinera demain le projet de loi sur les partis

Le projet de loi sur les partis politiques sera examiné demain au ministère de l'Intérieur, a indiqué hier Dahou Ould Kablia, ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales. «La loi sur les partis sera à l'étude dès ce mercredi (...) au niveau du ministère de l'Intérieur», a déclaré le ministre à la presse en marge de la mise en service d'un tronçon de la deuxième rocade sud d'Alger. Le ministre de l'Intérieur avait déclaré, début juin, que ce projet de texte allait «prendre en charge les préoccupations et suggestions des partis» et qu'il sera présenté à l'APN lors de sa prochaine session. Par ailleurs, M. Ould Kablia a annoncé que son département ministériel disposera, cette semaine, d'une mouture de l'avant-projet de loi sur les associations. Selon lui, le ministère «pourra avoir, avant le 16 juin, une mouture du projet de loi sur les associations à présenter au gouvernement». Le projet de loi relatif aux associations doit être déposé au Parlement pour sa session d'automne, selon le calendrier annoncé début juin par le ministre de l'Intérieur. (APS)

RENCONTRE SUR LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Six organisations et syndicats déclinent l'invitation du CNES

Le Conseil économique et social (CNES) subit déjà un premier revers. A la veille de «la grande rencontre» sur les états généraux de la société civile devant être organisée, à partir d'aujourd'hui à Alger, six organisations, considérées comme les plus actives sur le terrain ces dernières années, refusent d'honorer son invitation. Il s'agit de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH), de l'Association rassemblement, actions, jeunesse (RAJ), du Snapap, du Satef, du collectif SOS disparus et de l'association Tharwa n'Fadhma n'Soumeur.

Faux départ donc pour le CNES de Mohamed Sghir Babès qui souhaite réunir, pour la première fois, les représentants du mouvement associatif en Algérie. Dans un communiqué rendu public à l'issue de leur réunion, tenue hier à Alger, lesdites organisations estiment que la rencontre d'aujourd'hui «ne vise qu'à gagner du temps». «Nous nous n'inscrivons pas dans cette démarche qui vise à gagner du temps et à absorber la contestation pour contourner l'exigence du changement exprimée par la société», affirment les responsables de ces associations dans leur communiqué.

Selon eux, la vocation des organisations de la société civile est d'être une force autonome de contestation, de proposition et de médiation d'une façon permanente et «non pas conjoncturelle à travers des rencontres alibis des salons». Les six associations en question dénoncent, dans la foulée, «le double jeu du pouvoir» qui les invite aujourd'hui à des discussions à Club des Pins, après les avoir matés hier dans les rues d'Alger. «Nous relevons l'incohérence de cette démarche avec la réalité du terrain marquée par des violations quotidiennes des droits de l'homme et des atteintes répétées aux

libertés associatives et syndicales. Les marches et rassemblements pacifiques continuent à être interdits et réprimés, des conférences publiques non autorisées, des représentants de chômeurs, des défenseurs des droits de l'homme et des syndicalistes poursuivis en justice. Les médias publics restent fermés aux organisations autonomes et à toute voix discordante», rappelle-t-on. En déclinant donc l'invitation du CNES, lesdites associations réitérent leur engagement «à lutter pacifiquement pour un changement démocratique avec les forces autonomes de la société». *Madjid Makedhi*

CHEVROLET CRUZE LA BERLINE SPORTIVE

Prix Licence à partir de:
1.090.000 DA

Prix TTC à partir de:
1.550.000 DA

Taxe véhicule neuf incluse

L'étoile Chevrolet veille sur vous.

PROFITEZ DE
L'ÉTÉ CHEVY

AU SALON BONAUTO
ANNABA DU 14 AU 23 JUIN 2011

Habillez votre CRUZE à votre goût!
SELLERIE CUIR OFFERTE

Offre valable sur version DIESEL.

Alger Kasr Ezzouar : Tél. 021 24 30 30 - Fax. 021 24 58 01
Alger Les Anassers : Tél. 021 44 96 00 à 05 - Fax. 021 54 09 18
Alger Dely Brahim : Tél./Fax. 021 33 62 25
Etoile d'Oran : Tél. 041 42 12 80/32 - Fax. 041 53 84 16

WWW.DIAMAL.NET
INFORMATION ET ASSISTANCE CHEVROLET :
021 98 00 61
Offres valables chez Diamal et son Réseau National.

100 ANS D'INNOVATIONS.

RÉFORMES POLITIQUES, MARCHÉ ÉCONOMIQUE, LIBYE

Américains et Français s'invitent à Alger

Suite de la page 1

Il s'agit du conseiller principal du président Barack Obama pour la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, John Brennan, le coordonnateur de la lutte antiterroriste au département d'Etat, Daniel Benjamin, et enfin le commandant de l'Africom. Une précision qui dénote un appui américain certain au régime algérien. Un ballet diplomatique qui confirme que les « alertes » algériennes sur les risques de prolifération d'armes du fait du conflit libyen ont trouvé un écho auprès de la plus grande puissance mondiale. Cette dernière, qui adopte différentes approches avec les pays de la région, au gré des intérêts qu'elle y entretient, semble trouver dans cette Algérie « antiterroriste », devenant le plus grand pays d'Afrique après la partition soudanaise, un allié pouvant jouer un rôle dans l'après-Gueddafi. Il reste à savoir quel est ce rôle que compte le régime algérien faire jouer à l'Algérie, pour se sauver ? Le fait, déjà, de se rendre indispensable dans la lutte contre le terrorisme est devenu depuis quelques années la marque de fabrique de l'Etat algérien qui, en sus du pétrole, tente de vendre l'image de champion de la lutte antiterroriste. Les va-et-vient occiden-

taux signent sans conteste un acquiescement de voir cette porte de l'Afrique et du Sahel parer à toute poussée terroriste ou migratoire « indésirable ». Le deal est conclu, et le régime s'en sort avec des gratifications de la part de la puissance mondiale qui tempère les appels à mener comme il se doit les réformes politiques. L'Algérie a droit à un simulacre de réformes qui semblent être engagées pour contenter une opinion internationale soucieuse de voir le discours en faveur du changement prendre forme mais sans réellement se soucier du contenu qu'il adoptera.

ALAIN JUPPÉ, LE QUITUS POLITIQUE

Devant les secousses telluriques ébranlant des chefs d'Etat dans le voisinage et conscient des risques qu'il encourt, le pouvoir algérien n'a pas hésité à réviser son approche de partage de la rente. Le Premier ministre, annonceur traditionnel des changements de cap qu'adopte à chaque fois le pouvoir, a même déclaré que « le climat des affaires n'encourage pas les investissements ». L'aveu d'échec, qui a été lu dans cette déclaration, s'avère plutôt être un signal adressé aux partenaires étrangers, leur disant que des parts du « gâteau » sont à prendre. La France a



Pour renforcer les rangs des rebelles, ici des volontaires libyens suivant une formation militaire

PHOTO : D. R.

été la première à se servir. Le chef de la diplomatie française, Alain Juppé, qui est attendu demain à Alger, entreprend une visite qui n'est pas à mettre en dehors de ce quitus politique attendu par Alger en retour des contrats juteux signés il y a quelques jours avec des entreprises françaises. Mais tout comme l'Oncle Sam, la crise libyenne fait aussi courir le ministre français, dont le pays a mené comme un chef d'orchestre l'intervention militaire en Libye. Après la « fougue » des attaques et bombardements sur Tripoli, voici venir le temps des tractations. « Les

nombreux échanges de visites entre les deux pays et la mise en place de nouveaux mécanismes de concertation politique et de facilitation des investissements ont permis de consolider et de diversifier la coopération bilatérale et de l'élargir à tous les secteurs d'intérêt commun », souligne le directeur de la communication du ministère algérien des Affaires étrangères qui note que les discussions d'Alain Juppé et la partie algérienne porteront sur la situation régionale. Sera-t-il question des « aides militaires à l'armée libyenne » au sujet desquelles Juppé

avait demandé des explications à son homologue algérien ? Est-il venu pour dire, tout comme le commandant de l'Africom, qu'il ne s'agit pas de rapports officiels pour signer l'appui politique que demande Alger ? Ou alors, la chute d'El Gueddafi fait-elle craindre à l'ancien colonisateur une contagion dont il ne voudra pas ? Il sera peut-être question de discuter de comment finir le travail en Libye. Devant les calculs froids et intéressés de la diplomatie, les attentes des peuples pour un souffle démocratique salvateur semblent bien secondaires. N.B.

IL BOYCOTTE LES « RÉFORMES » DE BOUTEFLIKA

Ali Kafi refuse de cautionner la démarche du pouvoir

L'ancien président du Haut-Comité de l'Etat (HCE), Ali Kafi, refuse de cautionner la démarche du pouvoir. Avant même qu'il ne soit officiellement invité à prendre part aux consultations politiques menées par le trio Bensalah-Touati-Boughazi, l'ex-président du HCE indique qu'il ne place aucun espoir dans cette démarche et que le régime n'a aucune volonté de changer. Selon son entourage immédiat, l'ancien président estime que « le régime ne cherche qu'à se maintenir à travers des consultations peu sérieuses ». Pas question donc pour Ali Kafi d'apporter une caution, ne serait-ce que symbolique, à la démarche du pouvoir. Le Soir d'Algérie a rapporté, dans

sa livraison du 12 juin, que c'est le chef de l'Etat qui recevrait personnellement ses prédécesseurs, dont Ali Kafi. Evitant, sans doute, « de mettre dans la gêne Bouteflika », l'ancien colonel de la Wilaya II historique, anticipe. « Il fait savoir d'avance que ce n'est pas la peine de l'inviter », a commenté un de ses proches.

Ali Kafi, qui a dirigé le HCE de 1992 à 1994 après l'assassinat de Mohamed Boudiaf, n'a jamais caché son aversion pour Bouteflika et son régime. Lors d'une rencontre avec des journalistes, le 7 mai 2010, il a vertement critiqué le règne de l'actuel chef de l'Etat : « Celui qui a rendu l'Algérie malade c'est Boumediène : il nous a laissé un

héritage désastreux qui nous gouverne actuellement. L'Algérie va vers l'inconnu. »

En somme, avec la défection de Ali Kafi, les consultations politiques engagées par le pouvoir en vue de la révision de la Constitution peinent à recueillir un consensus national. Une démarche qualifiée par le chef du FFS, Hocine Aït Ahmed, de « diversion ».

Le RCD de Saïd Sadi ainsi que de nombreuses personnalités politiques ont décidé de ne pas se rendre à la commission Bensalah. La seule personnalité de poids qui ait accepté de répondre à l'invitation de la Commission est Abdelhamid Mehri, mais pour leur dire en face : « Votre démarche est fautive ». H. O.

M^{gr} HENRI TEISSIER REÇU HIER PAR LA COMMISSION BENSALAH

« Nous ne voulons pas revenir à l'ère des rivalités »

L'ancien archevêque d'Alger, Monseigneur Henri Teissier, appelle à la cohabitation entre musulmans et chrétiens en Algérie : « Nous ne voulons pas revenir à l'ère des rivalités, car nous sommes dans une époque de la cohabitation qui requiert entraide et compréhension. C'est ce qu'a fait l'Algérie à plusieurs occasions », a-t-il déclaré à sa sortie de la réunion avec les membres de l'instance de consultation sur « les réformes politiques » dont il était l'invité hier après-midi. Mgr Teissier s'est dit honoré par l'invitation qui lui a été adressée par cette instance, estimant que cette « volonté » de l'insérer dans les consultations est « un signe que l'Algérie veut accueillir tous ses enfants, quelles que soient leurs croyances et leurs cultures, dans la mesure où ils œuvrent pour le bien commun du pays et de la région ». « Notre communauté

est formée de chrétiens étrangers (en Algérie), mais nous avons aussi des frères chrétiens algériens. C'est une question d'engagement ensemble, entre chrétiens et musulmans, pour le bien commun de l'Algérie et de toute la région de la méditerranée », indique-t-il. Selon l'ex-archevêque d'Alger, « il n'y a pas d'avenir dans le monde, sauf si on cherche à être ensemble et à découvrir ensemble le bien commun de l'humanité ».

Mgr Teissier a été ordonné prêtre le 25 mars 1955 à Alger par Mgr Etienne Duval, dont il a pris la succession en 1988. Mgr Duval, une grande figure de l'église catholique algérienne, est décédé le 30 mai 1996.

L'Algérie compte 11 000 chrétiens, en majorité des catholiques – 30 000 selon Mustapha Krim, chef de l'Eglise protestante). M. M.

BOUGEZ AU RYTHME DE MÉGANE BOSE

BOSE



LE SON BOSE, QUALITÉ ET PURETÉ ACOUSTIQUE EXCEPTIONNELLES.

2 ANS DE GARANTIE

ÉQUIPEMENTS :
 • Badge métallisé Bose® • Chronométrage régulier 10 zones • Rétroviseurs extérieurs en noir brillant • Haut parleur optionnelles Bose® Energy Efficient Series • Jantes diamétrées 18" • Projecteurs antibrouillard • Régulateur/limiteur de vitesse • Sellerie tissu carbone bonnet • Servos • Système Bose® Energy Efficient Series Sound System • Bluetooth • Plug & Move!
 Showroom El Biar : 021 92 23 29 / Succursale Doudou El Biar : 021 51 37 33 à 37

OFFRE VALABLE DANS TOUT LE RÉSEAU RENAULT ALGÉRIE

CHANGEONS DE VIE
CHANGEONS L'AUTOMOBILE

DES GRANDS-PARENTS PRIVÉS DU DROIT DE VISITE DE LEURS PETITS-ENFANTS

Des erreurs judiciaires et une double sanction familiale

Suite de la page 1

Qu'une veuve décide du jour au lendemain de priver les grands-parents de voir leurs petits-enfants, c'est un véritable crime», alerte maîtresse Fatma-Zohra Benbrahim. «C'est une double sanction que subissent les grands-parents, quand ils perdent leur très cher enfant, leurs sentiments se rabattent sur les petits-enfants», regrette-t-elle. De l'avis de M^e Benbrahim, sur simple ordonnance de référé, le juge peut accorder la possibilité à des grands-parents de voir leurs petits-enfants.

Mais un vieux couple voit sa demande de droit de visite introduite devant la juridiction d'un tribunal d'Alger refusée sans motif. Le jugement prononcé en première instance, dont *El Watan* possède une copie, était en faveur de la mère qui refuse tout contact entre ses trois enfants et leurs grands-parents paternels après le décès de leur père. Ce cas n'est pas unique.

Des dizaines, voire des milliers de familles souffrent de cette privation. La loi algérienne reconnaît-elle le droit de visite aux grands-parents, notamment dans le cas du décès de leur fils ? «Les grands-parents ont le droit de voir leurs petits-enfants et de ne pas couper silat errahim. C'est leur droit le plus absolu», affirme M^e Benbrahim. Cette avocate, qui n'a pas caché son étonnement quant à la décision du juge, explique comment le droit de visite peut être élargi aux grands-parents : «Le droit musulman permet aux grands-parents maternels et paternels de faire hériter leurs petits-enfants. Les grands-parents ont le droit d'inscrire en temps et lieu leurs petits-enfants pour hériter de leur fortune. C'est pourquoi les grands-parents ont le droit de voir leur petits-enfants et que ces derniers



Maître Fatma-Zohra Benbrahim

ont le droit de rester liés aux grands-parents et à la famille élargie. C'est au législateur de réglementer ce droit», insiste M^e Benbrahim. Comment expliquer alors qu'un juge refuse un droit de visite à des grands-parents qui n'arrivent toujours pas à se remettre de la disparition de leur fils ? M^e Benbrahim qualifie le jugement du tribunal de première instance de «ridicule» et de «jamais

vu». «Il n'y a pas de conflit entre les parents et les grands-parents. C'est uniquement un droit de visite. Ce droit peut s'exercer par une simple ordonnance de référé», estime notre interlocutrice. Dans ce jugement, «il s'est passé quelque chose de bizarre». Pour rappel, le juge a refusé le droit de visite aux grands-parents en justifiant sa décision par le fait que la demande a été introduite collectivement, exigeant une demande individuelle. «Le juge a rejeté la demande présentée par les grands-parents en leur disant : 'Vous n'êtes pas habilités tous les deux à avoir le droit de visite mais uniquement la grand-mère ou le grand-père'», explique la juriste. Et d'ajouter : «C'est ridicule, c'est du jamais vu. Parce que cette grand-mère est aussi la femme du grand-père. Ils ont le même foyer. Si elle demande à voir ses petits-enfants, le grand-père aussi le demande.

C'est ridicule d'avoir ce raisonnement juridique.» La décision du juge et sa motivation demeurent incompréhensibles pour cette avocate, qui qualifie cette décision d'«erreur de jeunesse». «C'est du ridicule extraordinaire. Si les grands-parents sont séparés, je comprends. Mais là, ce sont des aberrations de certains magistrats qui ne sont pas aptes à juger les affaires du statut personnel vu leur jeunesse.» De l'avis de l'avocate, l'affaire introduite doit être acceptée et le droit de visite doit être restitué aux grands-parents : «Quand on parle de parents, on parle d'un homme et d'une femme, mais quand on parle de grands-parents, on a deux couples.» A cet effet, l'exigence de la demande individuelle n'a pas de sens : «On est en train d'enlever un droit que Dieu a donné aux grands-parents. On est en train de les morceler par des raisonnements juridiques et non pas juridiques», conclut M^e Benbrahim. D. R.

Quand on perd devant le juge du statut personnel...

Généralement, le juge du siège est celui qui est responsable d'une section spécialisée. Mais le juge des référés est celui qui prend toutes les mesures provisoires pour protéger l'enfant et les parties, en attendant l'aboutissement du jugement. Donc, ce sont là deux juges différents. Depuis la réforme, le juge du statut personnel intervient également en qualité de juge des référés. Et là, nous nous retrouvons face à une véritable catastrophe. C'est-à-dire que le citoyen qui a perdu son affaire du fond devant le juge du statut personnel ne va jamais obtenir gain de cause dans une demande en référé devant le même juge, qui va statuer en matière de statut personnel. Parce que le juge n'aura pas le courage de prendre une décision contraire au jugement. Parce qu'il va penser se déjuger», explique M^e Benbrahim. D. R.

QU'EST-CE QU'UNE ORDONNANCE EN RÉFÉRÉ ?

«L'ordonnance en référé est un ordre donné quand l'affaire est contentieuse. Quand il s'agit des parents qui sont en conflit, il faut un jugement de divorce. Et durant cette procédure, un père peut ne pas supporter de ne pas voir ses enfants. Alors, une affaire de fond traitée du divorce et, à côté, le père peut se présenter devant le juge des référés (actuellement, le juge du référé est en même temps juge du statut personnel) et demander à voir ses enfants en attendant que le jugement final intervienne. Mais quand il n'y a pas de conflit entre les parents et les grands-parents, c'est uniquement un droit de visite. Ce droit peut s'exercer par une simple ordonnance en référé», explique M^e Benbrahim.

«Depuis la réforme du code civil, l'Algérie va droit vers la catastrophe»

Comment éviter la répétition de ce genre d'erreurs qui pénalisent les justiciables ? Les problèmes matrimoniaux peuvent engendrer, dans les prochaines années, des conflits sociaux énormes, avertissent les juristes. «Le nouveau code civil doit être revu dans la totalité», analyse M^e Benbrahim. Et d'ajouter : «Il est recommandé de revenir à l'ancien système judiciaire où seules les personnes âgées mariées, père et grand-père, avaient le droit de tenir les af-

aires du statut personnel», comparant ce dossier à celui des mineurs. «C'est exactement comme les affaires de mineurs. On ne les donne pas à de jeunes magistrats. Car les jeunes magistrats, à peine de l'adolescence, ne connaissent pas les secrets et les problèmes de la vie pour pouvoir juger des secteurs comme la vie des enfants et la vie des couples», argumente-t-elle.

Cette avocate, qui trouve que le recours à la justice est un moyen pour réconcilier

les couples et les familles en conflit au lieu d'inculquer la haine, met en garde contre l'application aveugle de la loi : «Depuis la réforme du code civil, l'Algérie est en train d'aller droit dans le mur, droit vers la catastrophe.» «On a voulu régler des situations, mais en fin de compte, on a déréglé tout un système», déplore-t-elle, soulignant que, maintenant, le citoyen ne voit plus de garanties pour ses droits à travers ce code. D. R.

LES ÉPREUVES DU BAC ABORDABLES,
SELON LES SYNDICATS

Les candidats confiants, en quête de bonnes moyennes

● Au troisième jour des épreuves, les postulants sont sortis confiants, contrairement à la veille où certains candidats étaient contrariés par la difficulté du sujet de mathématiques.

Les syndicats du secteur de l'éducation ne contestent nullement le dispositif de surveillance et de contrôle déployé pour l'examen du baccalauréat session juin 2011. Ces organisations syndicales qualifient les sujets proposés aux candidats d'abordables et de « dignes d'un examen de baccalauréat ».

Au troisième jour des épreuves, les postulants sont sortis confiants, contrairement à la veille où certains candidats étaient contrariés du fait que le sujet de mathématiques était relativement difficile, notamment pour les littéraires. Hier, ils étaient tous d'accord pour dire que l'épreuve de sciences était abordable.

Les examens de fin d'année. Les préoccupations des syndicats, selon M. Mériane, ont été finalement prises en charge par la tutelle à travers les nouvelles dispositions mises en place cette année. « Normalement, les parents d'élèves et les candidats devraient se réjouir de ces nouvelles mesures. Ils ne peuvent remettre en cause le nombre de surveillants, car ce renforcement ne peut servir que leur intérêt. Maintenant, les candidats peuvent dénoncer le comportement des surveillants s'ils le jugent inapproprié », affirme M. Mériane. Ce dernier pense qu'il n'y a aucune exagération quant au nombre de surveillants qui varie d'une classe à une autre, en fonction du nombre de candidats. « Etant donné que le phénomène de triche a pris de l'ampleur ces dernières années, nous pensons que 4 surveillants par classe est la norme. Les salles de permanence transformées en salles d'examen sont très grandes et renferment beaucoup de postulants, d'où le nombre important de surveillants, 5

voire 6 », note notre interlocuteur. De son avis, le copiage est devenu un fléau à combattre par tous les moyens et s'il y a mécontentement vis-à-vis du nouveau dispositif, il faut, d'après les syndicats, revoir les méthodes et le comportement des surveillants et non pas recourir à la réduction de leur nombre. Les années précédentes, les enseignants du secondaire étaient en nombre insuffisant ; pour remédier à cette situation, le ministère a fait appel à ceux du moyen. Si l'année dernière, les postulants étaient au nombre de 25 par classe avec 2 surveillants, cette année, leur nombre a été réduit et celui des surveillants a été doublé. « Nos représentants dans les différentes wilayas n'ont relevé aucune anomalie sur le plan de la surveillance. Les surveillants ont été affectés dans les classes en fonction du nombre de candidats. A cet effet, il n'y a eu aucune discrimination entre les candidats scolarisés et les candidats libres », note un représentant de l'Union nationale du personnel de l'éducation et de la forma-

tion (Unpef). Ce syndicaliste a évoqué, par ailleurs, le contenu des sujets qu'il juge appréciable et à la portée de tous ceux qui se sont bien préparés. « Les sujets de cette année ne sont ni difficiles ni faciles ; les élèves studieux décrocheront aisément la moyenne. Le sujet de maths, jugé difficile par certains candidats, était largement abordable et digne d'un examen de baccalauréat », affirme notre interlocuteur. A la question de savoir si ces sujets sont à la portée des candidats libres, M. Mériane répond par « oui » : les motivations des candidats libres diffèrent ; la plupart repassent le bac dans l'optique de décrocher une bonne moyenne dans la filière qu'ils souhaitent suivre. « Beaucoup de postulants qui ont eu leur bac l'année dernière le repassent aujourd'hui en candidat libre, leur objectif étant de décrocher une bonne moyenne en sciences afin de pouvoir suivre des études en médecine », explique un enseignant. Un avis confirmé par un bon nombre de candidats libres. **Nabila Amir**

ANNABA

Plusieurs hauts cadres de Mobilis devant la justice

Le magistrat instructeur de la 2^e chambre près le tribunal de Annaba a entamé, hier, l'audition de 8 cadres d'Algérie Télécom (AT), dont l'ancien président-directeur général, Slimane Khairidine, l'ex-directeur régional AT Annaba, le directeur et le chef du centre commercial d'Actel Annaba qui, selon des sources judiciaires, seraient impliqués dans une affaire de trafic de 130 puces téléphoniques (0661) de l'opérateur ATM Mobilis. Vingt témoins à charge et à décharge seront également entendus. Selon les premières informations, les investigations des services de sécurité ont concerné un lot de 800 puces dont près de 130 avaient été attribuées fictivement. C'est-à-dire, selon les conclusions de l'enquête diligentée depuis plusieurs mois par la section recherches et investigations de la Gendarmerie nationale de la même wilaya, inscrites sous de faux noms, aux noms de personnes décédées ou, pis encore, à l'insu d'individus qui n'en ont jamais fait la demande. Ce trafic a causé à Mobilis, selon les mêmes sources, un préjudice financier de 18 millions de dinars représentant des factures impayées. C'est sur l'impulsion de lettres anonymes que les enquêteurs avaient entamé leurs investigations. En tentant de démêler l'écheveau, les limiers avaient au départ découvert 7 faux dossiers qui remontent à l'année 2006, date à laquelle le transfert entre Algérie Télécom et ATM Mobilis avait eu lieu. Convoquées, les bénéficiaires « vivants » avaient nié toute souscription à un abonnement Mobilis, encore moins signé un contrat d'attribution. C'est là où l'enquête a pris une autre tournure, puisqu'il a été constaté que la passation de consignes n'a pas été effectuée entre l'entreprise mère (AT) et sa nouvelle filiale (ATM Mobilis). Devant cette situation de plus en plus complexe, les enquêteurs ont orienté leurs recherches vers les employés chargés des dossiers des clients abonnés. Un véritable trafic organisé a été, alors, mis au grand jour, puisque il avait été découvert que des dizaines de puces avaient été vendues au prix fort (100 000 DA/unité) dont les faux dossiers ont été composés par des complices travaillant à l'état civil de Bouzered Hocine de Annaba. Ainsi, des responsables de cette entreprise ont été convoqués et auditionnés par la gendarmerie. Dans les conclusions, on reproche pour les uns leur complicité dans ce trafic puisque des factures datant de plusieurs années sont restées impayées à ce jour, alors que le non-paiement implique automatiquement la suspension de la ligne. Quant aux autres, dont l'ex-PDG d'Algérie Télécom, ils ont été mis en examen pour non-dénonciation. Officiellement, ils sont accusés de dilapidation de deniers publics et faux et usage de faux. **M.-F.G.**

AFFAIRE ACHOUR ABDERRAHMANE

Le procès reporté au 11 juillet

Le procès en appel pour fraude fiscale impliquant Achour Abderrahmane – l'homme par qui arriva le scandale de la dilapidation des 32 milliards de dinars (3200 milliards de centimes) de la BNA – a été renvoyé au 11 juillet prochain. La décision a été prise hier par le tribunal criminel présidé par Omar Belkherchi, du fait de l'absence du principal accusé, à savoir Achour Abderrahmane, qui passait l'épreuve du baccalauréat au sein de l'administration pénitentiaire. Dans cette affaire, il est poursuivi pour fraude fiscale atteignant 53 milliards de dinars (5300 milliards de centimes), un montant déterminé par la Direction des grandes entreprises (DGE) à la suite d'une vérification opérée au sein de sa société National A+, alors sous administration du séquestre à la lumière du scandale de la BNA. En dépit de l'absence de documents comptables, les services des impôts ont pu estimer

le chiffre d'affaires en se basant sur les mouvements des comptes bancaires ouverts auprès de la BNA, d'ABC Bank, d'El Khalifa Bank et de Rayan Banque Algérie. L'expertise judiciaire, quant à elle, a évalué la fraude fiscale à 33 milliards de dinars (3300 milliards de centimes). Le même tribunal a également renvoyé à la session criminelle prochaine l'affaire d'espionnage impliquant un Algérien qui vivait en Libye. Selon l'arrêt de renvoi, ce dernier, arrêté en 2008, aurait avoué avoir collaboré avec le fils de Mouammar El Gueddafi, président libyen, qui lui aurait demandé de commettre des attentats dans certains pays européens, notamment à l'aéroport de Genève, en lui assurant que l'opération serait endorsed par Al Qaïda. Ce procès a été ajourné à la demande du parquet et du mis en cause, dont l'un des avocats venait d'être nommé.

Salima Tlemçani

TRIBUNAL DE BAB EL OUED

Le journaliste Hamid Yacine inculpé pour violation du secret de l'instruction

Le journaliste d'El Khabar, Hamid Yacine, a été inculpé hier par le juge d'instruction de la 1^{re} chambre près le tribunal de Bab El Oued pour « divulgation du secret de l'instruction ». Une décision jugée incompréhensible par le journaliste. Convoqué à deux reprises, le 15 avril 2010 puis le 20 février 2011, en tant que témoin, Hamid Yacine a été entendu hier matin par le juge d'instruction de la 1^{re} chambre du tribunal de Bab El Oued, qui lui a notifié son inculpation pour « divulgation du secret de l'instruction ». Une décision qui vient suite à un article publié par El Khabar, le 16 mars 2010, dans lequel le journaliste, citant des « sources proches du parquet », écrit que l'ancien colonel Chouaïb Oultache, l'assassin présumé de

Ali Tounsi, directeur général de la Sûreté nationale, a été évoqué devant le juge d'instruction la légitime défense dans l'assassinat du DGSN. Ce dernier, selon toujours Oultache cité par le journaliste, l'aurait menacé avec un coupe-papier métallique, le poussant à faire usage de son arme. Une information pour laquelle le juge d'instruction en charge du dossier a convoqué une première fois Hamid Yacine, en tant que témoin, puis une seconde fois, avant de déclarer le non-lieu. Néanmoins, le parquet n'est pas de cet avis. Le dossier arrive à la chambre d'accusation qui demande au juge d'instruction un complément d'enquête. Le journaliste est alors convoqué une troisième fois pour être inculpé sur la base de l'article 301 du code pénal relatif à

la violation du secret professionnel et du secret de l'instruction. Or, le journaliste n'est nullement concerné par cet article étant donné qu'il n'est pas partie dans le dossier de l'instruction et, de ce fait, ne peut être au courant de son contenu. Citer ses sources serait trahir celles-ci et couper les journalistes de leurs sources d'information. « Je persiste à affirmer que je ne suis pas tenu de garder au secret les informations sur le dossier du fait que je ne suis ni avocat, ni juge, ni procureur, seuls concernés par la violation du secret de l'instruction. Au lieu de poursuivre le journaliste, le juge devrait enquêter plutôt sur les raisons qui ont poussé Oultache à tuer son directeur général, feu Ali Tounsi, dans son bureau », déclare Hamid Yacine. **S.T.**

L'ESG organise des cours de formations durées à l'hôtel Mercure d'Alger	« Les règles spécifiques applicables aux opérateurs étrangers dans les marchés publics » , les 22 et 23 juin 2011, animé par maître Nasr Eddine LEZZAR	 المدرسة العليا للتسيير ÉCOLE SUPÉRIEURE DE GESTION Ecole agréée par l'Etat
	« La gestion des stocks et les relations avec les fournisseurs » (en 02 séquences) les 03 et 04 juillet et les 19 et 20 juillet 2011, animé par M. Mohamed BENOUDA	
	« La fiscalité des contrats internationaux » les 13 et 14 juillet 2011, animé par M. Mohamed MAHERZI	
ESG: 15, Rue Saint Charles Vieux Kouba - Alger Tél: 021.28.25.14 - 28.08.84 - 28.22.33 Fax: 021.28.42.32 e-mail: educa@esg.dz site: www.esg.dz		

L'EXIL DAMASCÈNE DE L'ÉMIR ABDELKADER RACONTÉ PAR SLIMANE ZEGHIDOUR

Les Algériens de Palestine, d'un arrachement à l'autre

Hasseyniya, Safed, Mijdal, Samakh... Ce sont là quelques noms de villages «algériens» implantés en Galilée, au XIXe siècle autour du lac de Tibériade, ou encore en contrebas du plateau du Golan. Leurs bâtisseurs originaux furent au nombre des populations dépossédées par les tanks sionistes et leurs chaudières ont été remplacées par des kibboutz. Il ne reste de leur passage que quelques ataviques figuiers de «Bérbérie», seuls remparts de résistance aux bulldozers des colons israéliens. C'est pour raconter un peu l'histoire de ces «Algériens de la Terre Sainte» (c'est le titre de la conférence) que le Centre culturel français d'Alger a eu la lumineuse idée d'inviter, ce dimanche, un fin connaisseur de la question et un parfait érudit : Slimane Zeghidour.

Ainsi, dans la continuité de la conférence sur les Algériens de Nouvelle-Calédonie donnée dernièrement par Hamid Mokaddem, le public du CCF était convié à méditer cette fois le sort de nos «cousins» du Proche-Orient qui essaieront le Machrek et dont beaucoup s'étaient exilés dans le sillage de l'Emir Abdelkader, qui s'établit à Damas à partir de 1854. Natif des Babors, en Petite Kabylie, Slimane Zeghidour est grand reporter, rédacteur en chef à TV5, ancien journaliste au Le Monde et à El País ; il collabora aussi au magazine Géo. Il enseigne également à sciences-po. (Menton et Poitiers) où il anime un séminaire sur la géopolitique des religions.

Comme il a tenu à le préciser d'emblée, Slimane Zeghidour n'est pas historien : «Je n'ai pas étudié ce sujet d'une façon académique. En vérité, c'est par mon métier de reporter que je suis tombé dedans.» «J'étais en reportage à Jérusalem. C'était en 1992, juste avant les accords d'Oslo. J'étais dans ma chambre d'hôtel et il y avait à la télévision un reportage que je suivais d'une oreille distraite. A un moment donné, je comprends que le reportage en question était consacré à Abderezzak Abdelkader, l'arrière-petit-fils de l'Emir Abdelkader. C'est de là que tout est parti. Je me suis mis aussitôt à sa recherche.»

UN SENTIMENT D'ALGÉRIANITÉ TRÈS FORT

A partir de ce personnage-clé, Slimane Zeghidour va s'intéresser de près à cette communauté des Algériens du Moyen-Orient partis sur les pas d'Abdelkader. «Quand, en 1854, l'Emir Abdelkader émigre en Syrie,



Le quartier arabe de Jérusalem

PHOTO : DR

une vague d'environ 8500 hommes le suit. Ces Algériens vont s'installer le long de l'axe qui va de Damas à Haïfa. Ils vont s'établir sur le plateau du Golan et autour du lac de Tibériade, en Galilée. C'est le couloir le plus fertile du Moyen-Orient» indique le conférencier. Outre les fidèles à la personne de l'Emir ainsi que les gens de sa smala, ces migrations à destination de l'Orient seront motivées, souligne l'orateur, par la volonté de se soustraire à l'envahisseur français considéré comme une puissance chrétienne et de se mettre sous la protection d'une puissance musulmane, en l'occurrence l'empire ottoman «dont la Régence d'Alger était une province». C'est alors que ces migrants algériens vont essayer à travers tout le Moyen-orient : Syrie, Liban, Palestine, Mésopotamie.

Ce que note le conférencier, c'est que «cette communauté a gardé un sentiment d'algérianité très fort. Pour eux, l'Algérie était la première patrie et la Syrie la seconde patrie.» Il révèle que les Algériens de Syrie «avaient le droit d'être armés à l'ombre du pouvoir ottoman».

Slimane Zeghidour rappelle cet épisode si cher aux biographes de l'Emir où Abdelkader intervient activement lors de la guerre confessionnelle du Mont-Liban qui oppose druzes et maronites en 1860 et s'étend à la vieille ville de Damas. «Cela al-

lait provoquer un véritable pogrom chrétien, n'était l'intervention de l'Emir et de ces Algériens armés qui préservèrent la vie des chrétiens. Le consul de France fut même escorté par leurs soins jusqu'à Beyrouth.» Ironie de l'histoire : quand, en 1918, est proclamée la fin de l'empire ottoman, c'est Saïd El Jazaïri, petit-fils de l'Emir Abdelkader, qui lit la déclaration d'extinction de la Sublime Porte et son règne.

Pendant ce temps, l'émir Khaled, autre petit-fils de l'Emir Abdelkader, retourne en Algérie pour lancer un projet nationaliste avant l'heure. Il est expulsé et retourne en Syrie, où il meurt en 1936.

Sur ces entrefaites, les colonies juives connaissent une expansion vertigineuse. «Alors que les Algériens ont les meilleures terres du Golan et de Galilée, les premières colonies juives s'installent. Ce sont les pionniers du projet sioniste pour qui 'l'Etat est en route'. Ils choisissent les terres les plus fertiles. Ils jettent ainsi leur dévolu sur les bras du Jourdain, le lac de Tibériade et ses riches plaines», appuie l'éditorialiste de TV5. «Ainsi, face à cette société patriarcale, traditionnelle, basée sur le clan, où la terre n'est qu'un moyen de subsistance, se dresse une société de pionniers avec leurs colonies agricoles et leurs milices. Une société moderne pour qui la terre a une valeur capita-

listique et qui sera le théâtre matériel d'une société politique en voie de construction.» Dans la foulée, les notabilités arabes s'empressent de vendre leurs terres à ces «proto-sionistes» «pour pouvoir entretenir leur prestige à Damas».

DES BIENS WAKF ALGÉRIENS À JÉRUSALEM

Selon les archives du Quai d'Orsay consultées par le conférencier, il est recensé à la fin du XIXe siècle, 2000 Algériens au consulat de France à Damas, et quelque 13 000 en Galilée et Haïfa. Parmi les patronymes des Algériens du Machrek les plus usités : Moghrabi, Jazaïri, Abassi, Khelifaoui, Béjaoui. Dans son exposé, l'orateur ne manque pas d'évoquer le fameux «Hay el magharba» de Jérusalem, appartenant au Mur des lamentations, et de la Mosquée El Aqsa, et qui sera rasé en 1967.

Le noyau dur de ce quartier, apprend-on, est constitué des biens waqf algériens qui remontent à l'époque de Salaheddine El Ayoubi qui les avait concédés en 1187 au grand mystique Abou Medjan El Ghout (ou Sidi Boumediène qui est entré à Tlemcen). «Après 1962, on ne sait ce qu'il est advenu de ces biens waqf du point de vue juridique», dit Slimane Zeghidour. Pour lui, cela participe d'une autre facette du conflit israélo-arabe : l'enjeu du foncier en Terre

sainte. «La vraie guerre, ce n'est pas celle des chars, c'est la guerre du foncier. Comment la terre change de main. C'est une guerre invisible», argue-t-il. Et les instruments de cette guerre, insiste-t-il, ce ne sont pas les armées, mais le cadastre et les documents juridiques. Anglais, Français, Américains, Russes, Tchétchènes, Autrichiens, Arméniens, Grecs, Ethiopiens, chacun fait valoir sa mainmise sur telle église, auspice, école archéologique ou arpent de terrain vague en vertu de traités anciens, fait remarquer M. Zeghidour. L'Algérie peut-elle entamer une quelconque action au nom de ses ressortissants putatifs ? «Ce waqf maghrébin est un grand point d'interrogation», concède le conférencier. «Il ne m'appartient pas de dire ce que doit faire le gouvernement algérien. Il y a une seule démarche à entreprendre, c'est d'éplucher les documents du cadastre ainsi que les traités.»

Quid des descendants de ces Algériens exilés ? «Ils ont un attachement purement affectif à l'Algérie. Beaucoup parmi eux parlent encore le kabyle. Ils suivent l'actualité algérienne», indique M. Zeghidour. Comment l'Algérie pourrait-elle mettre à profit la richesse de sa diaspora historique ? Grande question qui devrait interpeller notre appareil diplomatique. C'est ainsi que M. Zeghidour nous apprend que Mohamed Khelifaoui, l'ancien Premier ministre syrien de Hafez Al Assad, descend d'une famille algérienne. D'ailleurs, un intervenant dans la salle ne manqua pas de s'exclamer : «Il est de ma famille ! Nous sommes de Ath Khelifa, un village maraboutique de la région de Ain El Hammam.» Pour le conférencier, «la morale de l'histoire, c'est l'ampleur de la déposition qui a frappé les Algériens». «Ces gens ont perdu leur terre en Algérie à la suite de la colonisation française. Ils sont venus s'établir en Orient. Ils ont trouvé une patrie de substitution. Et voilà qu'ils perdent encore leurs terres. C'est surtout le cas des réfugiés palestiniens d'origine algérienne.»

Mustapha Benfodil

ATELIERS PRATIQUES
www.bmgcenter.com

New

- Réaliser des feuilles de calcul, concevoir des tableaux et des graphiques avec EXCEL, du 18 au 20.06.2011
- Administration d'une base de données Microsoft SQL Server, du 19 au 23.06.2011
- Nouvelles Dispositions Réglementaires du code des marchés & suivi de l'exécution des marchés publics, du 29 au 30.06.2011
- Windows Server 2008, de l'installation à l'administration, du 10 au 14.07.2011
- Réalisation d'un projet de gestion de bases de données consultables à distance avec PHP/MySQL, du 10 au 14.07.2011
- Audit des Comptes de Bilan et de Résultat, du 13 au 14.07.2011

88 Ter, Bd. Krim Belkacem - Télémy, Alger
Tél.: 213 (0) 21 630 630 - 631 631 - 641 641
Fax: 213 (0) 21 642 241 - 642 251
Mobile: 213 (0) 770 30 70 86
Website: www.bmgcenter.com
E-mail: info@bmgcenter.com

Centre Agréé
pour les Formations Professionnelles

L'ARRIÈRE PETIT-FILS DE L'ÉMIR ÉTAIT UN COMMUNISTE ET UN SIONISTE

Lors de l'excellente conférence consacrée par le journaliste Slimane Zeghidour aux Algériens du Moyen-orient, une grande partie du public était surprise, voire perplexe d'apprendre de la bouche du conférencier que cet arrière-petit-fils de l'Emir Abdelkader, qu'était Abderezzak Abdelkader, personnage marginal, original et déroutant s'il en est, n'avait rien d'un mystique mahométan comme son auguste aïeul, et qu'il avait troqué Ibn Arabi contre Marx, Lénine et autre Mao. Car il était, en effet, un fervent communiste. «L'homme habitait dans une roulotte, menait une vie de bohémien, il n'avait pas de téléphone. J'ai passé de longues années à essayer de le localiser, en

vain. C'est l'un de mes plus grands regrets de reporter», confie Slimane Zeghidour. Dans la foulée, le journaliste nous fait savoir que ce descendant direct de l'Emir Abdelkader était un défenseur acharné du sionisme, un choix qui reste difficile à décrypter pour l'Algérien lambda. Il avait, par ailleurs, des penchants révolutionnaires. Parmi ses foudres : l'homme avait mis en place un maquis à Tala Guilief peu après l'indépendance ! «Il se disait moitié algérien, moitié caucasien, et il était marié à une juive hongroise», indique Zeghidour, avant d'ajouter : «Par la suite, il avait changé de nom et s'était fait appeler Dov Golan, ce qui signifie l'ours

du Golan.» Essayiste, Abderezzak Abdelkader est notamment l'auteur de Le conflit judéo-arabe : juifs et Arabes face à l'avenir (Maspéro, 1961). «Il est mort, marginal, en 1998. Il est inhumé dans un kibboutz à Mijdal. Sa mort, il avait demandé à être enterré non pas en direction de La Mecque (comme le veut le rite musulman, ndr), mais en face du Golan. Il avait eu droit à une notice nécrologique dans Le Monde». Nous avons retrouvé la notice en question. En voici la teneur : «Le 9 août 1998, décédait à Migdal (Israël) Rassak Abdelkader, arrière-petit-fils de l'Emir Abdelkader, écrivain progressiste, ardent défenseur de l'Etat d'Israël. Que sa mémoire soit bénie.» M. B.

POUR GARDER SES PRIVILÈGES AU FMI

L'Europe mise sur Christine Lagarde

Le pacte tacite d'un partage convenu, entre l'Europe et les Etats-Unis, des postes de direction des institutions de Bretton Woods ne tient désormais plus lieu de postulat admis d'avance. Du moins pour ce qui est du traditionnel droit arrogé aux Européens de diriger le Fonds monétaire international (FMI). Désormais, entre l'Oncle Sam qui s'adjuge toujours la direction de la Banque mondiale et le vieux continent qui tente de s'accrocher à son privilège de chapeauter le FMI, il y a aujourd'hui un troisième poids lourd qui sait faire entendre sa voix : les pays émergents. Ces derniers, bien que loin de constituer un pôle unique comme le sont les Européens, parviennent néanmoins à creuser des brèches pouvant, à terme,

remettre en cause l'ordre actuel des choses. Dans le contexte présent, l'Europe, il est vrai, semble assurée de garder la tête du FMI. Or, cette fois, elle se voit bien obligée de défendre son privilège acquis pourtant depuis 1946. Parmi tous les noms qui ont circulé ces dernières semaines pour succéder à DSK, Christine Lagarde, ministre française de l'Economie, reste la candidate favorite, soutenue qu'elle est par son clan européen, surtout l'Allemagne et la France, moteurs d'une Union européenne torturée par la crise grecque.

Face à elle, deux candidats déclarés : le Mexicain Agustín Carstens, gouverneur de la Banque du Mexique et l'Israélien Stanley Fischer, gouverneur de la Banque centrale d'Israël, tentent

actuellement de griller la politesse à l'Europe. Si le premier essai de conforter ses chances en rassurant les Européens sur sa volonté de continuer à les soutenir contre la crise, une fois élu, le second candidat bénéficie, lui, d'un atout bien plus à même de peser dans la balance : rien de moins qu'un probable soutien des USA. Fils d'un juif letton né à Lusaka, en Zambie, Stanley Fischer est Israélien depuis six ans et était en revanche Américain depuis plusieurs décennies. Proche du président de la Banque centrale américaine (FED), Ben Bernanke pourrait bien se voir quelque peu épauler pour prendre la tête du FMI, même si tout porte à croire que l'Oncle Sam tient toujours à la règle non écrite accordant la direction du FMI à un

Européen. De plus, à 67 ans, Fischer part avec un handicap majeur : il a dépassé l'âge limite pour le poste auquel il postule. Et vu sa nationalité israélienne, sa candidature ne sera assurément pas du goût des pays arabes.

Quoi qu'il en soit, en attendant la publication de la liste officielle des candidats à la succession de DSK, Christine Lagarde et l'Europe semblent encore favoris pour prendre la tête du Fonds au cours de ce mois de juin. Au-delà de son image et de ses privilèges, l'enjeu pour l'UE est surtout de pouvoir compter sur le soutien du FMI, dont elle est le plus gros contributeur, pour faire face à la tourmente économique de certains de ses pays membres. **Akl Rezouali**

CAMILLE SARI. Docteur en finances et expert international

«Le critère de compétence joue moins dans les élections au poste de directeur général du Fonds monétaire international»

Propos recueillis
Par Ali Titouche

Le départ de Dominique Strauss-Kahn du Fonds monétaire international (FMI) a ouvert la voie à la concurrence pour sa succession. Alors qu'Européens et Américains tentent d'imposer leur nom, la Chine, chef de file des pays qui critiquent la mainmise des Européens sur le poste de directeur général du FMI, déclare que les jeux sont ouverts. Quelle est votre analyse de la situation ?

Il y a une règle non écrite, depuis les accords de Bretton Woods qui ont fondé le FMI et la Banque mondiale, qui veut que la première institution soit dirigée par un Européen et la seconde par un Américain. C'est le cas jusqu'à présent, et cela ne va pas changer, au moins pour cette fois-ci. En réalité, tout se joue au niveau du conseil d'administration, dont les sièges sont occupés majoritairement par les Etats-Unis (16% des voix) et l'Union européenne. Dès l'instant où ces deux blocs ont accordé leurs suffrages à Christine Lagarde, la ministre de l'Economie et des Finances française pouvait être assurée de son élection. La Chine, qui ne dispose que de 3,8% des voix a une influence très limitée, ainsi d'ailleurs que les autres pays émergents. De plus, ce pays est un modeste contributeur aux finances du FMI. Visiblement, les BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) n'ayant pas réussi à se mettre d'accord sur une candidature unique, ne seraient donc pas mécontents d'avoir à la tête du FMI un Européen. Les prises de position de la Chine sont justifiées par le fait que ce grand pays, en termes de population et de PIB, veut prendre date et contester la suprématie américano-européenne. Mais il faudrait aux pays émergents augmenter leur participation financière au FMI et coordonner leurs efforts en vue de peser davantage sur l'échiquier international.

Christine Lagarde a-t-elle les atouts nécessaires pour être élue à la



PHOTO: EL WATAN

tête du FMI, face aux résistances des pays émergents, la Chine, l'Inde, le Brésil, la Russie et l'Afrique du Sud ?

Le critère de compétence joue moins dans ce genre d'élections. Cela ne veut pas dire que Christine Lagarde n'a pas d'atouts, mais, à mon avis, elle a plutôt le profil d'une juriste internationale, ayant fait ses preuves au cabinet américain Baker & McKenzie. Elle a été classée 5^e femme d'affaires dans le monde en 2006. D'autres personnalités plus compétentes sur le plan économique mériteraient d'occuper ce poste. Paul Krugman et Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie, ou Olivier Blanchard, actuel économiste en chef du FMI, seraient de bons candidats, mais le critère principal qui fera pencher la balance n'est pas d'ordre technique mais diplomatique.

Dominique Strauss-Kahn alliait aisément le sens politique et la maîtrise des dossiers économiques. Il pouvait faire des propositions sur les réformes monétaires et financières et donner un avis sur l'économie d'un pays ayant besoin d'un soutien économique en toute connaissance de cause. Ceci étant, le patron du FMI n'a pas les mains libres et doit s'entourer des meilleurs conseillers, mais ses décisions sont encadrées par les actionnaires, c'est à dire les Etats membres du conseil d'administration. Le directeur général

démissionnaire avait aussi une doctrine, le Keynesianisme, qui prône l'intervention publique et la régulation. Christine Lagarde ne fait pas partie d'une école économique, car elle a fait des études de droit et serait donc obligée, si elle était élue, de consulter son staff et de lui faire confiance.

Le débat autour de la réforme du Fonds monétaire international ne se pose-t-il pas à nouveau à la faveur de cette guerre de succession qui s'est déclarée ? Y a-t-il espoir de remettre sur la table cette histoire de réforme des institutions de Bretton-Woods ?

Le FMI a commis des erreurs monumentales dans le traitement des dossiers des pays en difficulté. Il a mis en place des recommandations dans le cadre des plans d'ajustements structurels à la fois draconiens et uniformes, quelles que soient les réalités économiques et sociales du pays concerné. Autrement dit, il a appliqué les mêmes remèdes à des malades souffrant de maux diamétralement opposés. Le département Théorie et Recherche échafaudaient des mesures inspirées du paradigme monétariste libéral. Il mettait l'accent sur la dévaluation de la monnaie nationale (afin d'augmenter les exportations et de diminuer les importations), la privatisation des entreprises publiques, la réduction drastique des dépenses sociales, la libéralisation des marchés de biens et de services, ainsi que les marchés financiers, la suppression des subventions aux produits de première nécessité, la baisse de l'inflation et la libéralisation des échanges commerciaux. J'ai fait le bilan de ces plans d'ajustement structurel (PAS) appliqués à 77 pays dont, les pays du Maghreb. Ma conclusion fut sans appel : tous les pays qui ont mis en place les PAS ont connu une baisse de leur taux de croissance, la déstructuration de leur appareil productif et une hausse des inégalités sociales et la pauvreté. Parmi les conséquences figurent

également des explosions sociales (en Algérie en 1988, au Maroc en 1981 et 1984) avec, à la clé, des centaines de morts. Les politiques économiques de ces deux pays sont impactées par les recommandations de l'institution née des accords de Bretton Woods. Le FMI a abandonné le consensus de Washington qui soutenait la doctrine libérale, et son orientation a changé en faveur d'une individualisation du traitement pour chaque cas qui se présente. La prise en compte des paramètres sociaux est actée, ainsi que la recherche d'un développement équilibré. Espérons que le changement de direction au FMI ne donnera pas l'occasion aux pays dominant le conseil d'administration de changer de politique avec l'aval d'une libérale à sa tête en la personne de Christine Lagarde. Mais on a constaté que même des personnalités de droite peuvent avoir un discours et une pratique keynésiens. La situation du monde l'impose et les équilibres sociaux imposent la stabilité sinon le printemps arabe se répandra comme une traînée de poudre au-delà de l'Euphrate.

Quel est votre avis par rapport à l'affaire DSK ? Y a-t-il, selon vous, l'ombre d'un complot dans cette histoire, ou s'agit-il d'une question qui relève exclusivement des mœurs ?

Depuis l'éclatement de cette affaire, j'ai interrogé beaucoup de ses amis et je suis frappé par leur réaction négative

à son égard quant à son comportement éthique et sexuel. J'ai mis cela sur le compte des conflits d'ordre politique. L'homme est réputé aimer les femmes, mais avec un fort empressement afin d'obtenir ce qu'il voulait. Par contre, je ne suis pas persuadé que ce soit un malade irrationnel. Il devait user, et peut-être abuser, de son autorité et de sa position sociale. Personne ne peut affirmer ce qui s'est réellement passé. Mais je n'exclus pas la thèse du complot et je la privilégie même. Les Etats-Unis n'ont jamais eu un président français aussi proche de leurs intérêts et aussi prompt à les suivre dans leurs décisions les plus contestées. Nicolas Sarkozy est en rupture totale avec la politique gaullienne qui a toujours pris ses distances avec l'Oncle Sam. Je ne crois pas à la thèse d'une police et d'une justice étatsunienne insensibles aux intérêts fondamentaux du pays. D. Strauss-Kahn était sur le point de devenir le 7^e président de la V^e République française. Cela ne laisserait pas indifférentes la CIA et l'administration étatsunienne. Autre fait troublant : d'après le journaliste Len Levitt, le patron du New York Police Department, Raymond W. Kelly, a reçu la légion d'honneur de Nicolas Sarkozy, alors ancien ministre de l'Intérieur français. Le présumé viol s'est déroulé à l'hôtel Sofitel, filiale du groupe français Accor. Tout cela mérite éclaircissements. **A. T.**

Anderson
National Express
Votre solution de transport
Livraison de 400kg à 20T et plus/48 wilayas
Transport/Logistique/Dépotage/IC/Entreposage
www.andersonlogistique.com
ZI Oued Smar, 021 51.33.44 / Fax 021 51.47.27

Medasys

Déployer le Système d'Information Hospitalier adapté à votre Etablissement
Optimiser la Gestion du Patient et de ses données
Grace aux solutions DxCare®, DxImage® et DxLab® de Medasys



Directeur d'hôpital (clinique), Chef de Service, Directeur médical ou Informatique et Directeur de centre de Radiologie

Vous êtes convier le **Lundi 20 Juin 2011 à l'Hôtel Hilton** à l'occasion du séminaire Organisé par CM Consulting et le leader Français dans les logiciels de santé.

Inscription Gratuite au : 021 79 07 02 et 04 // 05 55 04 67 79 // 05 50 57 28 97 // 05 60 04 67 87

Mail: cmc@cmconsulting-dz.com // commercial@cmconsulting-dz.com

RÉCONCILIATION INTERPALESTINIENNE

Divergences sur le futur chef de gouvernement de transition

Les dirigeants des deux principaux mouvements palestiniens, le Fatah et le Hamas, se réuniront aujourd'hui dans la capitale égyptienne, Le Caire, pour discuter de la mise en place d'un gouvernement d'union indépendante et technocrate. Et cela, conformément à l'accord de réconciliation conclu le 4 mai. Ce gouvernement a pour mission de gérer la transition et de préparer les prochaines élections. Des divergences entre les deux parties apparaissent quant au choix du chef de gouvernement d'indépendants. Le Fatah propose à ce poste le Premier ministre, Salam Fayyad, qui bénéficie de la confiance de la communauté internationale. Cependant, le Hamas rejette la candidature de Fayyad. «Le Hamas a déjà informé le Fatah au cours de leur dernière réunion» les 16 et 17 mai au Caire, qu'il «rejette le choix de Salam Fayyad», a indiqué son porte-parole à Gaza, Sami Abou Zouhri. Le même responsable ajoute que «tout chef de gouvernement doit être choisi par consensus». Le choix de Fayyad rassurerait la communauté internationale sur l'orientation du gouvernement d'indépendants, bien que le mandat de celui-ci se résume à organiser des élections d'ici mai 2012 et à engager la reconstruction de la bande de Gaza, détruite par l'opération israélienne Plomb durci de décembre 2008-janvier 2009. Le président américain Barack Obama a qualifié le 22 mai la réconciliation entre le Fatah et le Hamas



Salam Fayyad, le candidat du Fatah, est contesté par le Hamas

d'«énorme obstacle à la paix». De son côté, Israël, qui refuse de «négocier avec un gouvernement soutenu par la version palestinienne d'Al Qaïda» (allusion au Hamas) a retardé la rétrocession, en mai, des fonds qu'il perçoit pour le compte de l'Autorité palestinienne. Mahmoud Abbas a déclaré plusieurs fois que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) qu'il préside est le représentant officiel du peuple palestinien. Elle est seule ainsi habilitée à mener les négociations de paix avec Israël, alors que le Hamas ne fait pas partie de cette organisation. Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ont conclu récemment que les Palestiniens sont en mesure de gérer

un Etat. Un éloge pour Fayyad. En cas de blocage persistant sur son nom, un candidat de compromis pourrait néanmoins émerger. Le 30 mai, le président du Fonds d'investissement de Palestine et conseiller économique de Mahmoud Abbas, Mohammad Moustapha, n'a pas exclu d'assumer les fonctions de Premier ministre si elles lui étaient proposées. Le Fatah et le Hamas, ainsi que d'autres factions palestiniennes, ont signé le 4 mai au Caire un accord de réconciliation mettant fin aux divisions internes et renforçant l'unité et la cohésion des rangs palestiniens. Cet accord prévoit la formation d'un gouvernement technocrate en vue d'élections présidentielle et législatives d'ici

à un an, ainsi que la création d'un Haut conseil chargé de restructurer les forces de sécurité palestiniennes. L'accord porte aussi sur une réforme de l'OLP, la création d'une commission électorale et la libération de détenus du Fatah et du Hamas. Cela dit, même si les deux parties aboussaient à un accord sur la personnalité qui occupera le poste de chef du gouvernement transitoire, la communauté internationale dressera un autre défi aux deux factions. A savoir convaincre le Hamas à reconnaître l'Etat d'Israël, respecter des accords signés jusque-là avec Tel-Aviv et renoncer à l'action armée, sachant que les grandes puissances considèrent le mouvement de Khaled Machaâl comme une organisation terroriste. Hier, le président du Parlement européen, Jerzy Buzek, s'est prononcé, à Gaza, pour la formation du gouvernement palestinien d'indépendants que négocier le Fatah et le Hamas, jugeant «important» qu'il reconnaisse Israël et respecte les accords signés. «Nous soutenons un gouvernement d'unité en Palestine, mais il est très important que ce gouvernement reconnaisse le droit d'Israël à exister et les accords antérieurs», a déclaré J. Buzek au début d'une visite de quatre jours dans les territoires palestiniens et en Israël. Il a estimé nécessaire que «le nouveau gouvernement d'unité se tienne à l'écart des négociations» avec Israël et soit placé sous l'autorité du président Mahmoud Abbas. Amny I.

JORDANIE

L'agression contre le roi démentie officiellement



Le roi Abdallah II de Jordanie

Le roi de Jordanie Abdallah II a fait l'objet, hier, d'une rare agression lors d'une visite en province, selon une source sécuritaire contredite aussitôt par le gouvernement, au lendemain d'annonces de réformes politiques accueillies avec scepticisme par l'opposition. Le royaume hashémite fait l'objet, depuis janvier, de manifestations réclamant des réformes politiques et économiques ainsi que la fin de la corruption. Ces protestations n'ont toutefois aucune mesure avec celles qui ont secoué en janvier et février l'Egypte proche, et encore moins avec le mouvement réprimé dans le sang en Syrie voisine. Reste que la famille royale, traditionnellement respectée par les Jordaniens, est depuis février la cible de critiques régulières sur fond d'accusations de corruption démenties par le palais royal. Et les événements survenus hier à Tafleeh, localité située à 179 km au sud de Amman, s'ajoutent à ces critiques inédites. Venu présenter des projets de développement totalisant des millions de dollars d'investissement, le roi a été reçu par des projectiles, a dit à l'AFP une source sécuritaire. «Une partie du convoi du roi a été attaquée avec des pierres et des bouteilles vides par un groupe d'hommes âgés de 20 à 30 ans après que la voiture du roi a pénétré dans Tafleeh», a-t-on indiqué. «Environ 60 personnes ont lancé des pierres sur les policiers, en blessant 25, dont un gravement», a ajouté une autre source sécuritaire, membre du palais royal, confirmant également qu'il y avait eu des blessés. Mais Amman, soucieuse de montrer que la Jordanie se distingue des autres pays arabes frappés par des mouvements de révolte, a aussitôt minimisé les incidents, le porte-parole du gouvernement parlant «d'une dispute entre la police et des gens qui voulaient saluer le roi». «Le convoi de sa majesté n'a pas été attaqué», a affirmé à l'AFP ce porte-parole, Taher Adwan. «Personne n'a été blessé et le cortège a modifié son trajet.» «Les images prises pendant la visite à Tafleeh prouvent» qu'il n'y a pas eu d'attaque, a assuré à l'AFP une source au palais royal. R. I.

REPÈRE

Le changement de régime inévitable en Turquie

Par Mohammed Larbi

Mission accomplie pour l'AKP du Premier ministre turc sortant, Recep Tayyip Erdogan. Non seulement, ce parti conserve le pouvoir qu'il exerce depuis 2002, ce qui est rare en Turquie, mais sa victoire est tout de même écrasante avec 326 sièges, une majorité absolue qui lui permet de gouverner seul. Mais ce troisième tour dans le parcours, jusque-là sans faute, de l'AKP n'est pas au niveau des ambitions ouvertement affichées par son leader. Erdogan a un autre projet, celui d'être le prochain chef de l'Etat turc, dans le cadre d'un régime présidentiel qui sera consacré par une nouvelle Constitution. Non seulement, ce sera, en effet, la première fois qu'un président turc sera élu au suffrage populaire, mais ses prérogatives n'auront rien de protocolaire. Ce sera alors la grosse déception de Tayyip Erdogan qui a réellement ratissé large, surtout dans le voisinage de la Turquie. C'est son coup de colère contre les organisateurs du sommet économique de Davos, et le président israélien

Shimon Peres. Et ensuite ses fortes critiques contre Israël qui avait attaqué une flottille humanitaire destinée aux Palestiniens de Gaza soumis à un blocus israélien. L'opinion attendait plus que de la simple colère de la part de la Turquie liée à Israël par un accord stratégique, conclu en 1996 par un précédent gouvernement islamiste. Autant dire qu'Erdogan s'est forgé une image dans la région, tandis que son pays y confortait ses positions économiques. L'économie est d'ailleurs l'un des points forts des deux mandats précédents. On se rappelle qu'il s'était alors emparé du pouvoir sur la base d'un programme extrêmement simple, celui de la lutte contre la corruption, et d'ailleurs sa couleur était le blanc. A la remis en marche l'économie turque jusqu'à alors dominée par les faillites et les scandales, en en faisant la seizième au monde, avec un taux de croissance de près de 9% unique sur le vieux continent. D'un autre côté, le revenu par habitant a triplé durant la même période. Au

plan politique, le bilan est tout aussi intéressant, puisque l'AKP a réussi à investir certaines sphères jusque-là réservées, sinon, qu'il s'en est tout simplement emparé. Une belle revanche, diront certainement un jour de lui ses biographes, pour avoir été interdit d'élection en 2002, tandis que son parti était souvent proche de l'interdiction en 2002, et de la dissolution en 2008. Dans sa première réaction, Erdogan a surtout relevé que son parti a gagné en audience avec quelques millions de voix supplémentaires, alors que beaucoup craignaient l'usure du pouvoir, et ce monopole de fait qu'il exerce. A l'inverse, l'opposition engluée parfois dans de gros scandales n'arrivait pas à se positionner comme une alternative crédible, révélant son incapacité à remonter la pente au bas de laquelle elle se trouve depuis bien avant 2002. Erdogan regrettera l'absence de succès total, puisqu'il n'obtient pas le nombre de sièges requis (330 élus sur les 550 que compte le Parlement) pour convoquer un référendum constitutionnel. Erdogan a lui-même pris acte du message transmis par les électeurs turcs en annonçant qu'il allait travailler à dégarer un consensus avec ses opposants pour donner au pays une nouvelle Constitution. Le principal parti d'opposition, le Parti républicain du peuple (CHP, centre-gauche), obtient 25,9% des suffrages (135 sièges) et la troisième force politique du pays, le Parti du mouvement nationaliste (MHP), est créditée de 13,1% des voix (54 sièges). Au sein de son propre parti, les réticences sont fortes. L'intelligentsia libérale, qui soutenait au début l'AKP, se veut vigilante, n'hésitant pas à affirmer que «la République présidentielle peut être dangereuse dans un pays devenu une démocratie depuis à peine un demi-siècle».

M. L.

BMGJ Center organise, à partir du 29 juin 2011, deux actions de formation :

Nouvelles Dispositions du Code des Marchés Publics & Suivi Exécution des Marchés - En partenariat avec DLG

29 & 30 juin 2011 à Alger

Audit des comptes de bilan et de résultat

13 & 14 juillet 2011 à Alger

Programme :

- Principales nouveautés introduites par le nouveau code des marchés publics
- Conditions d'accès aux marchés
- Nouvelles obligations aux soumissionnaires étrangers
- Droits et obligations des parties contractantes
- Le règlement financier des prestations
- Le régime des garanties
- La réception des travaux
- Les sanctions dans les marchés publics
- Etude de cas

Programme :

- Plan d'audit et localisation des risques
- Audit des Comptes de Bilan (Immobilisations corporelles, incorporelles, etc.)
- Audit des comptes de gestion (Comptes de charges, Comptes de produits)
- Audit de la liasse fiscale (les réintégrations, les déductions)
- Validation du contrôle interne
- Les moyens de contrôle informatique
- Les contrôles d'accès et la protection des données

Tél. : 021 631 631 - 021 641 641
Fax : 021 64 24 24 - 021 64 25 25
Mob. : 07 70 30 70 86

88 Ter, Bd. KRIM Belkacem, Témery, Alger
Site Web : http://www.bmgjcenter.com
Email : info@bmgjcenter.com

Contactez BMGJ Center

www.algeriatenders.com

Le premier site Internet dédié aux appels d'offres algériens

- Classes, triés par secteur d'activité
- Mise à jour permanente et quotidienne
- Plus de 200 000 appels d'offres insérés depuis 6 ans

Démonstration gratuite sur demande autres prestations disponibles, nous consulter

Tél. : 021 28 41 13/18 - Fax : 021 28 41 15
E-mail : contact@algeriatenders.com

GESTION DE LA SAISON ESTIVALE

Cinq plages interdites à la baignade dans l'Algérois

● Les plages interdites à la baignade pour cause de dangerosité présentent majoritairement des rochers à fleur d'eau.



Plage fréquentée malgré l'interdiction

Pour la saison estivale 2011, cinq plages ont été fermées au public pour cause de dangerosité, nous affirme-t-on au niveau de l'APPL, (Agence urbaine de la protection et de la promotion du littoral algérois). Il s'agit des plages de Sidi Fredj Ouest, dans la commune de Staouéli, la Fontaine et le Petit bassin dans la commune de Ain Benian, Sidi El Hadj et El Marsa Centre dans la commune d'El Marsa. Ces plages présentent en effet un danger avéré pour les estivants, «ce sont des plages où les rochers sont à fleur d'eau, elles ne peuvent de ce fait aucunement être autorisées à la baignade», assure un responsable de l'APPL. Les plus grands sites de baignade concernés par cette

mesure sont : les plages de Sidi El Hadj, avec un linéaire de 500 m environ et la plage d'El Marsa Centre, longue d'environ 300 m. Ces deux plages se trouvent dans la localité d'El Marsa (ex-Jean-Bart) dans le littoral est de la capitale.

En dépit du danger permanent présent au niveau de ces plages, les baigneurs ne manquent pas de s'y rendre, mettant ainsi leur vie et celle de leurs enfants en péril.

A El Marsa, le nombre de baigneurs qui fréquentent le rivage rocheux de la commune est impressionnant. Les riverains ont enregistré d'ores et déjà les premières victimes de la saison.

Plusieurs chutes de personnes se sont produites, particulièrement à proximité

d'un dangereux rocher appelé communément «la girafe», «à chaque saison estivale, de graves accidents surviennent en cet endroit avec un lot de victimes qui s'accroît d'année en année», déplorent des habitants d'El Marsa. En plus de la sinuosité de cette partie du littoral, qui rend la nage très difficile, des jeunes s'adonnent également à des compétitions de saut à partir de rochers pouvant atteindre 10 à 15 m de hauteur. En sautant, ils frôlent à chaque fois la mort d'autant que la Protection civile n'est pas présente sur les lieux. Aux abords de la plage, des écriteaux ont été installés par l'APPL, indiquant clairement que la plage est interdite à la baignade. «A l'orée de chaque saison estivale, nous veillons

à l'installation de panneaux signalétiques afin d'indiquer aux estivants que de telles plages sont interdites au public», indiquent les mêmes responsables, avant d'ajouter : «Le prix de revient d'un seul panneau avoisine les 40 000 DA, mais la plupart subissent des dégradations de la part de certains citoyens.» Rappelons que d'autres parties du littoral ont été interdites à la baignade pour diverses raisons, notamment pour cause de pollution, d'absence d'accès ou pour cause de travaux.

Le nombre de plages interdites à la baignade pour cause de pollution s'élève à 10, le nombre de celles interdites pour cause d'absence d'accès s'élève à 4 et une plage pour cause de travaux. K. Saci

STAOUÉLI LSP : LES ÉLUS BOYCOTTENT L'ASSEMBLÉE

Une forte tension est palpable, depuis deux jours, dans la commune de Staouéli. Les bénéficiaires des 695 logements ont envahi les locaux de l'APC. Ils protestent contre le retard enregistré dans l'affichage de la liste confectionnée et remise par l'APC à la wilaya déléguée de Zéralda, depuis septembre 2008.

«Nous dénonçons le retard et la négligence flagrants constatés dans le traitement du problème de logement des habitants de notre commune. La liste des bénéficiaires a été remise depuis 2008, mais aucune suite n'a été donnée à ce dossier. Les gens s'impatientent et ne trouvent aucun répondant de la part des concernés. Nous avons organisé une réunion avec le DG de l'OPGI, le wali délégué et les promoteurs il y a plus d'un mois, où nous avons convenu de la convocation des bénéficiaires pour entamer les enquêtes, mais rien n'a été fait à ce jour. Le seul qui ait entamé cette procédure est le promoteur de la cité Khaïti, mais les sites de la cité Mimouza et des Abattoirs restent sans nouvelles», a affirmé Toufik Harrag, maire de Staouéli, qui interpelle les autorités pour mettre fin à cette situation qui n'a que trop duré. En signe de protestation contre la façon dont est géré ce dossier, les élus de la commune ont gelé leur activité au sein de l'assemblée, jusqu'au règlement de ce problème. Ils estiment qu'ils sont lésés et que les efforts qu'ils ont fournis pour développer la commune restent vains, face au manque de prérogatives qui leur permettraient de résoudre ce problème. Plusieurs questions sont posées concernant, notamment, le site des Abattoirs où la commune a un quota de 175 logements. «Les 70 logements de l'APC de Belouizdad et les 50 logements de l'enseignement supérieur qui se trouvent sur le même site sont occupés. Comment expliquer qu'il n'y ait que les habitants de Staouéli qui soient bloqués, sachant que les appartements sont prêts et fermés», s'interroge le maire. I.A.

HEURAOUA TRAVAUX DE BITUMAGE

Les habitants du chef-lieu de la commune de Heuraoua demandent l'accélération des travaux de bitumage de la voie principale et de réfection des réseaux, entamés depuis quelques jours. Ce chantier, affirment-ils, rend difficile la circulation des piétons et empêche le passage des véhicules. Ce qui a sérieusement paralysé la voie publique. A cela, il faut ajouter les désagréments causés par la poussière générée par les gros engins, notamment pour les commerces situés sur cette route. Toutefois, les habitants se félicitent de ces travaux tant attendus, et demandent leur généralisation à d'autres localités de la commune. D'autant qu'au niveau de certains quartiers, des tronçons routiers sont en mauvais état, alors que d'autres sont carrément dépourvus de bitume. Dj. G.

SUR LE VIF

MALCHANCE



PHOTO : D. R.

Destruction d'un branchement d'eau par un semi-remorque 48 heures après son installation pour une future urbanisation du lotissement El Islahate tant attendue par ses habitants.

SAISON ESTIVALE : 75 000 ESTIVANTS DEPUIS

LE 1^{ER} JUIN

Les 64 plages autorisées à la baignade cette année ne connaissent pas encore le grand rush, selon les estimations des équipes de la Protection civile installées sur place. Les conditions météorologiques, plutôt défavorables à la baignade au début du mois, sont à l'origine de la faible affluence.

Au total, 75 000 estivants ont fréquenté les plages algéroises depuis le 1^{er} juin, date de l'ouverture de la saison estivale. «Ce chiffre reste très faible comparé à ceux enregistrés les années passées», estime-t-on au niveau de la direction de la communication de la Protection civile de la wilaya d'Alger.

Pour cette dernière, un grand nombre de familles ont boudé les plages, en raison

24 HEURES

des examens des différents cycles.

«On s'attend à un grand rush avec le retour du soleil et la fin des examens», ajoute la même source.

Le bilan de la Protection civile fait état de 137 interventions au niveau des plages de la wilaya d'Alger. «Le nombre est inférieur à celui des dernières années», tient-on également à préciser.

En outre, aucune noyade n'a été enregistrée au niveau de ces plages autorisées, affirme-t-on.

AÏN NAËDJA (GUÉ DE CONSTANTINE) : UN ENFANT DE 3 ANS PERCUTÉ PAR UN CAMION

Un enfant de 3 ans est décédé après avoir été percuté par un camion. Cet accident a eu lieu le 8 juin à 19h20, à la cité des 1600 Logements de Aïn Naâdja, selon les éléments fournis

par les services de la Protection civile de la wilaya d'Alger. Durant la semaine du 5 au 11 juin, 104 accidents ont été enregistrés sur le territoire de la wilaya d'Alger.

En plus du petit enfant mortellement fauché à Aïn Naâdja, le bilan s'alourdit de 99 blessés, selon la même source.

La Protection civile a initié une campagne pour la sensibilisation sur les accidents de la route et des noyades et autour des dangers de feux de forêts.

HORAIRES DES PRIERES

Fedjr	03h37
Dohr	12h48
Asser	16h39
Maghreb	20h11
Icha	21h52

EMPLOI, LOGEMENT ET GESTION DES COMMUNES À SOUK AHRAS

Des foyers de contestation inextinguibles

● Les élus communaux peinent à se réconcilier avec leurs administrés, dans une conjoncture de contestations sociales tous azimuts et sans précédent.

L'été s'annonce chaud pour la wilaya de Souk Ahras vu le nombre des foyers de contestation et l'absence d'une soupape de sécurité fiable. Le dossier de l'habitat charrie des milliers de mécontents et risque de provoquer l'étincelle à partir du chef-lieu qui n'a pas connu d'attribution de logements depuis plus de six ans. Lors de la dernière visite du ministre de l'Habitat, le wali avait déclaré, en aparté, que la wilaya connaîtra une attribution de 6 000 unités avant 2012. L'information sera confortée par la déclaration du ministre qui avait promis à son tour la réalisation de 5000 unités/an pour Souk Ahras. Entre ces déclarations et le déséquilibre criard entre l'offre et la demande, rien n'augure le calme plat pour l'octroi de la première tranche des logements, prévue pour la fin du mois en cours.

Tout le monde, à Souk Ahras, retient son souffle. Mohamed Boumessaâd, un quinquagénaire natif de la ville, en est l'exemple le plus édifiant. «*Je vis à l'hôtel avec mon maigre revenu de retraité et tous les membres de ma famille sont dispersés*», décrit-il, dépité, sa situation. Le dossier emploi, à l'origine de fortes émeutes le jour même de la désignation d'un nouveau directeur de l'Anem, repêché auprès du vieux parti, connaît avec la sortie des nouvelles promotions de l'université un autre rush. Ces derniers viendront former avec les recalés du système scolaire, les sans diplôme et les mécontents du secteur privé, une armée de desperados capables des pires «prouesses». En voici une: «*Je suis capable de m'immoler autant de fois que ma situation de chômeur l'imposera*», nous lance un jeune mécontent de la dernière ventilation des demandeurs dans le cadre de l'emploi de jeunes. Les élus communaux peinent à se réconcilier avec leurs populations et ce n'est ni à Aïn



Une dizaine de communes ont connu des troubles durant le 1^{er} semestre 2011

Zana, Oum-Laâdhayem, H'nencha, Zaârouria, Mechroha, M'daourouch, ni à Souk Ahras, qu'on osera parler performance en matière de gestion des affaires courantes. Les contestations qui avaient ébranlé ces communes, entre les mois de janvier et mars, n'ont toujours pas réussi à provoquer l'électrochoc chez les maires qui n'y voient qu'un passager nuage de printemps.

Passés les émeutes, c'est la cour des comptes qui crée l'événement à Souk Ahras, et l'on doute fort que cette instance de contrôle financier techniquement fiable et référentielle dans ses rapports, puisse affronter seule la

machine politicienne et les conventions qui ont encore la peau dure. Un précédent dans cette wilaya: le passage de l'IGF à l'OPOU lors d'un scandale avéré n'a fait que ragailardir ses auteurs, sortis indemnes des poursuites judiciaires. Que le changement dans ces communes soit opéré administrativement ou par voie de justice, le citoyen lambda y tient même en fin de mandat. L'accalmie qui aura duré un mois est peut-être le silence qui précède la tempête. Une dizaine de communes ont connu des troubles lors du premier semestre de l'année 2011. A H'nencha, le siège de l'APC a été pris d'assaut et tous les services ont été paralysés durant dix jours.

A Mechroha, la fermeture de la RN 16 est devenue coutumière. A Aïn Zana, le maire a été forcé par la population de quitter la commune. A Souk Ahras, les émeutes de l'emploi n'ont laissé aucune équivoque quant au malaise social qui persiste dans cette partie du pays que l'on sait placée par les tenants du vrai pouvoir sur une poudrière.

A. Djafri

DÉCOUVERTE MACABRE À LA PLACE DE L'INDÉPENDANCE

Le corps inanimé d'un octogénaire habitant un immeuble de la place de l'Indépendance a été découvert, hier à 18h, par les services de sécurité. Les voisins du défunt qui avaient remarqué son absence, ont aussitôt alerté les services en question, lesquels ont procédé aux mesures légales et ouvert une enquête judiciaire. Selon les premières investigations, la mort serait naturelle.

A. D.

AÏN MELOUK (MILA)

La population interpelle le ministre sur l'absence d'une maternité

La population de Aïn Melouk, commune située à 15 km au nord du chef-lieu de la daïra de Chelghoum Laïd, et qui compte près de 14 500 âmes, lance un S.O.S. au ministre de la Santé sur la défaillance du service maternité dans leur localité. «*Les parturientes de notre agglomération vivent le calvaire depuis quelques années*», «*L'accouchement est devenu une véritable galère depuis le transfert, en 1994, de cette prestation au secteur sanitaire de la daïra*», lit-on dans la correspondance adressée audit département ministériel. Les dizaines de pétitionnaires sollicitent l'intervention du ministre pour «*l'ouverture d'une maternité à Aïn Melouk, l'affec-*

tation d'une ambulance et la mise en place d'une structure de gynécologie permanente». Toujours selon les termes de la lettre remise au journal, les intéressés trouvent paradoxal le fait que la structure maternité, qui était disponible et opérationnelle du temps où il n'y avait que quelques milliers d'habitants, soit délocalisée alors que la population a pratiquement quintuplé. Ils s'interrogent aussi sur l'affectation des parturientes vers les services de maternité de Constantine au prétexte «*d'accouchement compliqué*», alors que ces derniers affirment, dans la plupart des cas admis, que l'accouchement ne présente aucune complication majeure. M. Boumelih

AÏN BEÏDA (OUM EL BOUAGHI)

Le quartier Essanouber a soif

Chaque été, les habitants du quartier Essanouber à Aïn Beïda sont confrontés aux pénuries d'eau. Un citoyen nous a confirmé que les approvisionnements se font au compte-gouttes. Pourtant un château d'eau se trouve à moins de 100 m dudit quartier. Par ailleurs, un grand nombre de citoyens préfèrent consommer l'eau de Hammamet, qui provient du côté de Tébéssa, et que des vendeurs motorisés mettent à leur disposition. L'eau du robinet serait-elle de moindre qualité? L'on prétend que celle-ci ne comporte pas de résidus. Ces derniers temps, tout le monde a remarqué que nombre de conduites enregistrent des fuites. Ce serait dû à la forte pression et à la vétusté des canalisations. L'ADE devrait y remédier. L. Baâziz

BATNA

Du rififi au FNA

Quarante-trois militants du FNA, dont des coordinateurs de bureaux et élus aux assemblées populaires, ont signé samedi une pétition dénonçant et rejetant les conditions dans lesquelles s'est tenue la récente assemblée générale électorale du bureau de wilaya. L'AG qui a eu lieu le 4 juin dernier à El Maâdher, est entachée de fraude, selon le texte dont nous détenons une copie. Les coordinateurs des bureaux de Chemora, Ouled Fadhel, Timgad et Bouhilet ont reconnu, ajoute la pétition, la fraude massive à laquelle ils auraient participé lors des élections, boycottées d'ailleurs par la majorité des militants. Les insurgés réunis samedi au sein du siège du parti à Batna ont appelé à l'annulation de cette assemblée générale. Ils ont aussi insisté sur l'envoi d'une commission nationale pour enquêter sur la fraude afin de prendre les mesures disciplinaires contre les responsables impliqués. Les signataires demandent aussi au bureau national de dégager une nouvelle date pour une AG électorale sous contrôle du président du parti étant donné l'échec des observateurs lors des deux dernières opérations, lit-on en conclusion du document. Nouri N.

BISKRA

Réouverture du jardin London

Après un peu plus de deux ans de fermeture pour travaux, une partie du jardin London a été rouvert, hier, à la grande joie des habitants de Biskra. Ce jardin créé à la fin du 19^e siècle par le Comte Albert London de Langeville est un véritable trésor écologique. Des dizaines d'espèces végétales rustiques et tropicales rares y croissent. C'est le paradis des botanistes et autres amoureux de la nature.

Les familles de Biskra y ont toujours trouvé repos et sérénité. Initiée par la direction de l'environnement qui a dégagé une enveloppe budgétaire de 270 millions de dinars, la réhabilitation de cet espace vert, que seul, se plaisent à croire les Biskris, celui d'El Hamma concurrence en termes de superficie et de richesse variétale, a été prise en charge par des spécialistes italiens, secondés par des jardiniers et des techniciens nationaux. La partie qui reste à aménager, où se trouve un petit lac visité par des milliers d'oiseaux de toutes sortes, sera mise à la disposition du public dans quelques mois. H. M.

EL OUED

Les demandeurs de logements protestent

Des centaines des demandeurs de logements sociaux se sont rassemblés, hier, dans l'enceinte de la daïra d'El Oued après avoir su que leurs noms ne figuraient pas sur la liste des bénéficiaires des 993 unités, laquelle n'a pas encore été publiée. Des sources bien informées ont indiqué que le chef de daïra a convoqué dernièrement les présidents des comités de quartier pour qu'ils donnent leur avis sur les requérants figurant sur ladite liste. Ces personnes auraient divulgué les noms des bénéficiaires, soulevant ainsi le mécontentement de centaines de demandeurs de logement, qui ont alors décidé d'observer le sit-in. L'on a assisté à des pleurs et autres crises de nerfs de ceux qui ont longtemps espéré obtenir un logement. Selon des bénéficiaires exclus, la commission a étudié les dossiers sans prendre en compte ceux ayant vraiment besoin de logement, et qui ont déposé leurs dossiers dans les années 1990. «*Il y a des noms de personnes sur la liste qui n'ont pas besoin de logement*», ont ajouté d'autres contestataires. Pis encore, certains nous ont affirmé que des personnes ont à la fois bénéficié du logement social et de l'aide de l'Etat dans le cadre de la résorption de l'habitat précaire (RHP). Il est utile de rappeler que la commune du chef-lieu de wilaya n'a pas bénéficié du logement social depuis juin 2004. Rezzag Salem Youcef

Deux cas de fraude au bac

Les épreuves du baccalauréat ont été entachées par deux cas de tricherie au centre d'examen Tir Hocine, à El Oued, où deux candidats libres ont été pris en flagrant délit de fraude. Selon des sources bien informées, à la deuxième journée des épreuves, précisément celle d'histoire-géographie pour la section gestion et économie, la candidate a été débusquée par les surveillants au moment où elle recevait un appel depuis le kit mains libres de son portable d'un enseignant-surveillant. «*La communication ne pouvait concerner que des éléments de réponse*», a assuré notre source. L'autre candidat a été surpris alors qu'il copiait la réponse sur une autre feuille de brouillon autre que la sienne. Les deux étudiants ont été exclus, et un rapport a été envoyé à l'office national des examens et concours (ONEC). R. S.Y.

MOSTAGANEM Saisie de 500 g de kif et 2 dealers arrêtés

Un individu répondant aux initiales de B.M., repris de justice notoirement et son acolyte M. H., viennent d'être arrêtés en flagrant délit de commercialisation de psychotropes. Suite aux informations parvenues aux services de la PJ, une quantité de 500 grammes de kif sous forme de plaquettes dissimulées à l'intérieur d'une sacoche a été saisie chez cet individu au niveau de la station balnéaire de Salamandre au moment où son complice voulait prendre la fuite. Présenté devant le procureur de la République près le tribunal de Mostaganem, les deux mis en cause ont été placés sous mandat de dépôt.

A. T.

SAÏDA Les travailleurs de l'ENAD mécontents

Les travailleurs de l'ENAD (Entreprise nationale des détergents et produits d'entretien) ont observé, hier, un sit-in devant le siège de leur unité. Les employés réclament leur paye qu'ils n'ont pas perçue depuis 3 mois. Ils sont préoccupés de l'état dégradé du matériel et souhaitent vivement un investissement conséquent et une mise à niveau de leur unité pour relever le défi. Dans le communiqué en question, les employés demandent à ce que les œuvres sociales en état de léthargie prennent en charge les doléances des travailleurs.

L'entreprise vit une situation des plus déplaisantes et n'arrive pas à payer son personnel, les ouvriers protestataires réclament la présence du directeur général pour exposer leurs problèmes et essayer de trouver les solutions idoines.

S. A.

Bureau
Oran

Pour toutes vos
annonces
publicitaires
contactez

El Watan

38 boulevard
D' Benzerdjeb, (Plateau)
Tél : 041 41 23 62

CHLEF

La station de dessalement alimentera toute la wilaya

● La nouvelle station, dont le taux de réalisation est estimé à 90 %, sera livrée l'été 2012.



PHOTO: DR

Actuellement, l'alimentation en AEP de toute la région se fait à partir du barrage de Sidi Yacoub, au sud-ouest de Chlef

La nouvelle station de dessalement, en cours de réalisation à l'ouest de Ténès, sera livrée l'été 2012, a-t-on appris de bonnes sources. Elle alimentera presque toutes les communes, hormis le hameau de Béni Bouat-tab, au pied de l'Ouarsenis, et la daïra de Béni Haoua, dont l'approvisionnement sera assuré à partir du nouveau barrage de Kef Eddir, en construction à la limite avec Tipaza. Actuellement, l'alimentation en AEP de toute la région se fait à partir du barrage de Sidi Yacoub, au sud-ouest de Chlef. Les travaux de raccordement des agglomérations s'achèment déjà vers la fin pour la première tranche, constituée d'une di-

zaine de communes. Le taux de réalisation est estimé à 90% pour l'ensemble de ce programme. Pour le reste des communes, l'opération sera lancée en octobre prochain, selon le directeur de l'hydraulique de la wilaya.

SATISFAIRE LES BESOINS

Rappelons que cette administration n'a en charge que le réseau de distribution pour lequel elle a bénéficié d'une enveloppe de 300 milliards de centimes. Pour ce qui est de la partie réalisation de la station, le marché est totalement confié au ministère de l'Énergie et des Mines. Les canalisations vont donc de la localité côtière de Mainis, à 5 km à l'ouest de Ténès, jusqu'à

la ville de Chlef et les autres centres urbains. D'après les gestionnaires du projet, celui-ci permettra de satisfaire largement les besoins de la population locale. En effet, cet investissement, considéré comme l'un des plus importants du pays, offrira quotidiennement une dotation de 200 000 mètres cubes. Ce qui devrait mettre fin au long et dur calvaire que vivent les habitants de certaines localités en matière d'approvisionnement en eau potable. Il contribuera, tout aussi, au développement des zones désertées, tout comme il assurera une relance effective des activités liées au tourisme et à la pêche sur le littoral, long de 120 km.

A. Yekhour

SARL ESSALEM (EX-ASWAK)/ TIARET

Les commerçants en grève

Après quelques jours de grève, la deuxième du genre, les 113 locataires des stands de l'ex-Souk El Fellah, sis à la cité Volani, ont rouvert leurs commerces avant-hier non sans la saisine du tribunal administratif sur un litige qui les oppose à la direction de la SARL ESSALEM. Organisés en section syndicale affiliée à l'UGCAA, les locataires arguent d'une « confusion née d'une application non réglementaire du code du commerce » et d'actes sous seing privé conclus non sans « s'astreindre à des conditions draconiennes » qu'ils jugent iniques. Les protestataires, dans une lettre au wali de Tiaret et aux autorités concernées dont le directeur du commerce, évoquent « une fraude fiscale » et de « fausses déclarations ». À l'appui de leurs griefs, les commerçants mécontents parlent du « paiement de 1400 à 1500 dinars le m² loué dans l'espace alors que sur l'acte officiel, le mètre serait comptabilisé à raison de 480 dinars, déductions faites des charges auxquelles le locataire les aurait contraints ». Aux interlocuteurs, en marge d'une rencontre au siège de l'UGCAA, font savoir que « le gérant exige le paiement de 800 dinars par mois

pour la consommation électrique et l'entretien par client avec en sus une taxe de 130 DA par néon et 400 dinars pour chaque frigo compoitor ». Globalement, ajoutent-ils, « la SARL, qui devrait percevoir 1.160.800,00 DA, en arrive à encaisser 3.336.930,00 DA soit une différence nette de 2.176.130,00 DA non comptabilisés ». Plus explicites, les plaignants déduisent qu'« on en arrive à 2136 m² loués en lieu et place des 1166 m² ». Un conflit dont on épargne aux lecteurs les détails liés à l'assurance, le registre du commerce et l'impôt pour dire enfin l'inextricable problème que le gérant, M. Achir, réfute d'un revers de mains puisque, selon lui, « tout est transcrit sur actes notariés ». La surenchère serait due, selon ce responsable, à « des visées inavouées » car la structure, bien de l'Etat, cédée dans le cadre de la concession aux 19 extravailliers des Aswak par l'Etat, reste inaliénable et n'entre dans aucun plan de partages ou même de révision étant donné que le bail arrive à terme dans deux mois. Dans le fond, subsiste un flou juridique sur la nature de cette entreprise et même sur la cession inégalitaire des parts des ex-Aswak (souk El Fellah).

A. F.

RELIZANE

Le jardin public transformé en beuverie

Devenu un coin de débauche par excellence, le grand jardin public de la ville de Relizane, espace datant de l'ère coloniale comme en témoignent les centenaires arbres et la variété des plantations, semble loin des préoccupations des responsables locaux. En effet, le site en question s'est transformé au fil du temps et devant l'indifférence des autorités en un réel fief de tous les maux sociaux, situation souvent dénoncée par les riverains et les familles relizanaises outrées par cette dégradation. Cette surface verdoyante et s'étendant sur une superficie avoisinant les 4000 m² n'offre plus, selon ses vieux habitués, ce climat de détente nourri autrefois par les senteurs interférées des différentes fleurs notamment les roses. On y avait passé des moments forts, on y accompagnait nos enfants profiter de la grande fraîcheur, nous racontait Ammi Ahmed, non sans développer son amertume. « La verdure, les plantes et le milieu saint procurent une vie saine », disait-il avant de conclure: « Pourquoi a-t-on abandonné ce jardin sensé être un patrimoine de la ville ».

Le lieu en question est quotidiennement investi par des dizaines de souteurs et il est ainsi aisé d'imaginer la désolante atmosphère se dégageant et empestant la quiétude des uns et des autres notamment la nuit où les familles voisines se sont plaintes à plusieurs des vacarmes. Ces beuveurs ont aussi transformé le site en une source d'émanations des odeurs nauséabondes. « Nous ne pouvons plus supporter cette agression du milieu environnemental et nous sollicitons tous les dévoués pour se manifester afin de soustraire notre jardin des griffes de ces prédateurs », nous lancera un jeune faisant de la nature sa hantise et son souci. Alors, à bon entendeur...

Issac B.

AÏN TARIK

Huit ans de prison pour avoir tué sa benjamine

Le jeune dénommé D. N., à peine 25 ans, originaire de Aïn Tarik au sud de la wilaya, a été condamné à huit ans de réclusion criminelle pour avoir asséné à sa sœur deux coups de couteau mortels au niveau du ventre.

Quoiqu'aucun mobile tangible n'ait été soulevé dans cette affaire, le tribunal criminel près la cour de Relizane est revenue prononcer après sa délibération le verdict de ce meurtre s'étant produit le mois de février dernier suite à une altercation banale, selon la défense, entre les deux membres de la famille. Le représentant du ministère avait requis la perpétuité.

I. B.

TINDOUF

Opération d'appoint pour l'agriculture

Le secteur de l'agriculture de la wilaya de Tindouf vient de bénéficier d'une opération d'appoint sur le plan hydrique financée par le fonds du CDRAS (Commissariat de Développement Agricole des Régions Sahariennes).

Cette opération, dont le suivi est confié à la Conservation des forêts, prévoit la réhabilitation de 96 puits sur les trois périmètres agricoles ainsi que la réalisation de 10 puits de parcours et de 96 bassins. Une première commission mixte comprenant, entre autres, des élus, a été chargée d'une vérification de la situation, autrement dit d'un « balayage » des zones agricoles effectivement exploitées et du statut de l'exploitant. « Les exploitants qui ne sont pas en règle ne bénéficieront pas de cette opération », explique-t-on.

Après ce balayage, une 2^{ème} commission composée de techniciens de la DSA et de l'hydraulique sortira à son tour pour établir les devis. Il est prévu également le curage des puits et la refecton des « séguia ». Par ailleurs, on a appris que la DSA (Direction des services agricoles) a proposé au CDARS son programme d'actions dans le cadre du développement du grand sud et des zones frontalières. Ce programme englobe des opérations d'extension des superficies agricoles, de diversification et d'intensification des cultures et aussi le développement du petit élevage.

M. Milagh

**Une première
commission mixte
comportant, entre
autres, des élus, a
été chargée d'une
vérification de la
situation, autrement
dit d'un « balayage »
des zones agricoles
effectivement
exploitées et du statut
de l'exploitant.**

RÉALISATION D'UN NOUVEAU RÉSEAU AEP
POUR LA VILLE DE TAMANRASSET

Projet lancé en décembre prochain

● Beaucoup reste à faire pour satisfaire la demande en eau potable.

Tuyauteries non adéquates, têtes des forages non hermétiques, compteurs mal positionnés et câbles électriques à même le sol, sont entre autres les non-conformités et les points noirs relevés sur les anciennes adductions par le bureau d'études français Seureca, chargé par le ministère des Ressources en eau pour établir une étude sur un nouveau réseau AEP pour la ville de Tamanrasset.

Lors d'une réunion tenue au siège de la wilaya et à laquelle ont été conviés les autorités locales, le directeur central de l'eau potable, le directeur général de l'ADE, le directeur des projets de transfert d'eau d'In Salah à Tamanrasset et les responsables des quartiers, le responsable dudit bureau explique que le diagnostic est réalisé avec «une photo satellite de haute définition qui permet d'avoir, outre une résolution meilleure aux techniciens, des plans topographiques cohérents». En effet, cette opération a permis d'obtenir 17 plans précis, en prenant en considération la distribution par district et par secteur suivant la densité de la population et les extrapolations prochaines. C'est dire que l'actuel réseau, mis en service il y a 35 ans, notamment au centre-ville, sera supprimé systématiquement. «Sa réalisation n'est pas conforme aux règles de l'art. La canalisation est faite sans lit de pose (une couche de sable qu'on met avant la pose



des conduites) ni grillage avertisseur. «Hram Alih li darha». Les entrepreneurs ne cherchent que l'argent», se désole le directeur central de l'eau potable. Une prévarication dont nombre d'habitants, dépourvus d'eau, font les frais. Cette situation est par malheur accentuée par «la faible fiabilité des réparations de fuites, effectuées par les services de l'ADE, qui éclatent encore et au même endroit. Un nouveau réseau est plus qu'impératif pour régler définitivement ce problème. On n'a pas d'autre choix», souligne le représentant de Seureca en

assurant que «l'étude du nouveau réseau sera achevée en septembre prochain et sa réalisation débutera, sauf imprévu, au mois de décembre». Dans le langage des chiffres, le représentant du bureau d'études dit avoir mené une enquête sur 354 ménages de la ville de Tamanrasset où on y a procédé à l'évaluation de l'état des compteurs et des comptages des abonnés et de l'eau consommée quotidiennement. De cette enquête, il ressort que seuls 26% des ménages sont branchés au réseau actuel et 20% se déclarent branchés mais

sans eau. Le comble est que 38% des abonnés branchés disposent d'un compteur, le reste étant déclaré au forfait. Cette étude, qui a permis d'établir un schéma directeur pour la réhabilitation et le recalibrage d'un réseau AEP pour la ville de Tamanrasset, montre la nécessité d'une meilleure gestion afin d'éviter le gaspillage de cette denrée précieuse. Des objectifs que l'ADE atteindra en se conformant aux normes internationales, particulièrement à ce qui a trait à la distribution, le coût de l'eau, la satisfaction des abonnés. Sur ce point, l'orateur a tenu à expliquer qu'«actuellement, la consommation mensuelle moyenne de l'eau par une famille modeste est estimée à 5000 DA, soit 20% de son revenu. Alors que la norme nationale de consommation varie entre 3 et 4%. C'est trop». Evoquant les anciennes adductions, en l'occurrence celle de Aïn Mguel et de Tit, il a jugé utile de les raccorder à la conduite afin d'avoir une réserve de secours.

MÉDÉA

Le torchon brûle entre le Snapap et la DOU

Le responsable du Snapap de la wilaya de Médéa annonce, à travers un communiqué de presse, qu'un sit-in à répétition est observé chaque semaine, de 10h à 12h, tous les dimanches et ce, depuis le 5 juin, devant la direction des œuvres universitaires d'El M'sallah de Médéa.

Par cette action, les protestataires voudraient attirer l'attention du premier responsable de la wilaya sur ce qu'ils qualifient de dépassement et de provocation dont ils sont victimes, au moment où des efforts sont consentis pour apaiser le climat tendu des revendications sociales soulevées par les travailleurs des différents secteurs d'activité.

Ce document fait état d'accusations contre l'administration sur des pratiques, disent-ils, d'humiliation et de découragement des travailleurs, en particulier les contractuels. Ces derniers, de peur de ne pas voir leur contrat renouvelé, assure un représentant du Snapap, sont obligés de s'aligner strictement sur les orientations de la directrice des œuvres universitaires (DOU) qui fait tout «pour les dissuader à renoncer à l'adhésion au Snapap».

Aussi, il est fait état d'agissements qui vont à l'encontre du non-respect de l'esprit de la Constitution garante du pluralisme syndical et du libre choix des travailleurs qui est explicité par la loi 14/90 et complété par l'ordonnance 03/06 de la Fonction publique.

Les protestataires sont déterminés à ne pas baisser les bras jusqu'à satisfaction de leurs revendications. Ils réclament la levée des sanctions contre les deux membres des bureaux du Snapap, l'arrêt de la campagne d'intimidation et d'humiliation entreprise par l'administration, ainsi que l'autorisation de la tenue d'une assemblée générale constituante de la section syndicale du Snapap. Contactée, la directrice des œuvres universitaires (DOU) a rejeté en bloc les accusations des représentants du Snapap. «Moi, j'ai toujours été pour le pluralisme des mouvements syndicaux et pour l'application des textes de loi en vigueur», explique M^{me} Guergueb, directrice des œuvres universitaires.

Teta/M. Abdelli

AXE LA CHIFFA-MÉDÉA

Le tronçon pose toujours problème

Annoncé pour les premiers mois de l'année 2011, le lancement des travaux de déboulement du tronçon Médéa-La Chiffa (RN1), d'une distance de 30 km, est encore à la traîne. Le ministre des Travaux publics, Amar Ghoul, a voulu pourtant, lors de sa dernière visite à Médéa, être rassurant. Il a, dans ce sens, laissé entendre que des précautions et des dispositions supplémentaires ont été prises par son département pour réaliser, dans de bonnes conditions, le projet, tout en évitant de perturber la circulation sur l'ancien tracé, et préserver la beauté paradisiaque des gorges de La Chiffa.

Il a insisté, dans son explication, sur la complexité de la situation géophysique et topographique du site montagneux de l'Atlas blidéen. Ce qui laisse entendre que la concrétisation n'est pas une simple affaire pour édifier des viaducs tout le long des berges de l'oued, mais exige, en conséquence, une technologie performante, accompagnée de gros moyens financiers et matériels. Les projets des gorges de La Chiffa, selon le ministre, seront les premiers du genre de cette envergure à être réalisés en Algérie. En attendant, la RN1, au niveau du tronçon La Chiffa-Médéa, reste encore synonyme d'embouteillage et de corvée.

A. Teta

600 ENFANTS EN COLONIE DE VACANCES

Venant de dix communes de la wilaya de Tamanrasset, 600 enfants vont partir en colonie de vacances à Sidi Fredj, a-t-on appris de la direction de la jeunesse et des sports de la wilaya. Cette opération, qui entre dans le cadre des activités d'été, concerne principalement les enfants démunis, les adhérents aux établissements de jeunes et ceux des retraités du secteur de la jeunesse.

Selon le programme établi à cet effet, la DJS a prévu cinq sessions de 12 jours, afin que tous les petits Tamanrasset puissent profiter des côtes azurées

de l'Algérois avant l'arrivée du mois sacré de Ramadhan. Pour chaque session, dont la première est programmée du 11 au 22 juin, un groupe de 120 enfants prendront le départ.

Cette initiative, a-t-on souligné, s'inscrit dans la stratégie adoptée par la direction en question afin de créer des espaces de communication à travers des échanges culturels et scientifiques réalisés dans un climat d'ambiance et de convivialité. C'est donc une occupation éducative, à juste titre, pour ces enfants qui viennent de rompre avec le milieu scolaire en quittant les bancs de l'école.

R. I.

Décès de l'artiste Mohamed Tounsi

L'interprète de musique arabo-andalouse et hawzi, Cheikh Mohamed Tounsi, s'est éteint mercredi à Blida à l'âge de 84 ans. Possédant un riche patrimoine poétique, dans le genre aaroubi et hawzi, le défunt figurait en tête de liste des artistes qui devaient être honorés le jour-même de sa mort par la wilaya de Blida, à l'occasion de la Journée nationale de l'artiste. Mais le destin en a décidé autrement. El Hadj Mohamed Tounsi était avant sa mort le doyen des artistes de la ville des Roses. Membre fondateur de l'association musicale «El Widad» en 1943, Tounsi a dirigé l'orchestre de Blida jusqu'en 1972. Ce grand pianiste et chanteur a fait les beaux jours de la musique arabo-andalouse et aaroubi dans les années 1960 et 1970.

Asma Bersali

CLINIQUE M'HAMED YAZID (BLIDA)

Détresse des malades

La clinique M'hamed Yazid de Blida, communément appelée Ferroudja, est dépassée vu le nombre important de malades qui affluent chaque jour des différentes wilayas. Le bloc opératoire y est souvent submergé. C'est une situation très difficile à gérer dans les différents services que compte cet établissement, comme celui de traumatologie et d'orthopédie avec la prise en charge des cas de scoliose et de tumeur des os.

En effet, la grève des médecins résidents et des anesthésistes vient tout compliquer avec seulement le service minimum assuré. Ainsi, il y a un seul

réanimateur pour les urgences vitales seulement, alors que les autres urgences relevant de la chirurgie à froid sont gelées.

«Une situation insoutenable. Nous sommes des êtres humains tout de même. Comment peut-on faire subir de telles souffrances à des malades aussi fragiles ? Nous n'avons plus le courage de surmonter notre maladie lorsque les programmes pour une éventuelle intervention chirurgicale sont fréquemment reportés avec l'arrivée des cas graves, aussi bien pour la garde du jour que celle de la nuit», dénoncent des malades rencontrés sur place.

Anis B.

BUREAU DE

BLIDA

Pour toutes vos
annonces publicitaires

Cité 5 logements Bab Essebt Blida
Tél. : 025 31 31 67

EL WATAN

RÉHABILITATION DU COMPLEXE DE SIDI M'CID

La piscine olympique ne sera pas prête avant 2012

● En guise de consolation pour l'été, les Constantinois n'auront droit qu'aux petits bassins, qui seront ouverts à compter du 5 juillet.

Jadis lieu de loisirs privilégié des Constantinois, attirés par la beauté du site, le cadre incomparable de ses piscines et aussi les espaces de détente y afférents, le complexe nautique de Sidi M'cid n'est plus aujourd'hui que l'ombre de lui-même, pour avoir été, des décennies durant, livré aux offenses du temps et au laisser-aller le plus total. Lové aux creux des falaises vertigineuses du Rhummel, dans le cadre verdoyant de la vallée de Sidi M'cid, une bourgade située à mi-chemin entre le chef-lieu de wilaya et la localité de Hamma Bouziane, ce joyau qui ne souffrait d'aucune comparaison, a longtemps profité aux habitants du Vieux Rocher (toutes catégories confondues), autant qu'aux générations de nageurs qui se sont alternées dans le bassin olympique plusieurs fois témoin de records reconnus à l'échelle de l'Afrique du Nord et de l'Europe.

Malheureusement, par la faute de l'incurie et de l'incompétence des hommes, ce qui fut une magnifique piscine olympique (50 m de long), se trouve à présent dans un piteux état. Les commis de l'Etat qui se sont succédé à la barre technique de la ville de Constantine en portent toute la responsabilité. Un laxisme inexcusable qui place aujourd'hui la ville des Ponts (en matière d'équipements nautiques) au rang des wilayas les moins bien pourvus (et c'est peu dire) si l'on se hasarde à



Une enveloppe de 180 millions de dinars a été allouée pour réparer les dégâts

la comparer avec celles des Hauts-Plateaux sétifiens où les piscines couvertes et les bassins de plein air se comptent par dizaines.

Dans ce contexte morose, Abdelhamid Dameche, le directeur de la jeunesse et des sports de la wilaya, se félicite de la mise en œuvre du programme de réhabilitation de ce complexe, une opération confiée à la DJS, longtemps après avoir été confiée dans les tiroirs de la DUC et de la DLEP. L'opération a bénéficié d'une enveloppe de 180 millions de dinars, dont 70 millions réservés à la première

tranche qui comprend la rénovation des deux petits bassins et de leurs dépendances. Conscient des attentes des citoyens, le DJS s'est dit déterminé à réceptionner bientôt ces deux bassins raccordés, d'après lui, à un forage et aux sources de Hamma Bouziane. Ce responsable affiche également sa ferme volonté de les ouvrir au public le 5 juillet prochain, date anniversaire de l'indépendance du pays. «Même s'il n'est pas évident à première vue compte tenu de l'importance des travaux en cours, ce challenge sera tenu quitte à mettre les bouchées

triples», nous confie le DJS, braqué dans le même temps vers le lancement de la seconde tranche de ce programme de réhabilitation. Dotée d'un budget de 110 millions de dinars, la seconde tranche du programme de réhabilitation concerne un lot comprenant non seulement la rénovation du bassin olympique mais aussi la remise en état du restaurant voisin, de la cafétéria, de l'hôtel et des espaces de loisirs répertoriés à ce niveau. La livraison de ce deuxième lot est prévue courant 2012, toujours selon le premier responsable du secteur. **Ahmed Boussaid**

THÉÂTRE RÉGIONAL 3^e ÉDITION DU COLLOQUE NATIONAL MALEK HADDAD

Sous le haut patronage du ministère de la Culture et de la wilaya de Constantine, la direction de la culture organisera, les 14, 15, et 16 juin en cours, au TRC, la 3^e édition du colloque national Malek Haddad. Celle-ci sera consacrée à la défunte romancière Nadja Abeer. L'ouverture de l'événement se fera par une exposition des œuvres de l'artiste plasticienne Latifa Boulfoul, durant laquelle un hommage sera rendu à la romancière Nadja Abeer. Deux hommes de lettres, Mohamed Sari et Said Boutadjine seront également récompensés pour les œuvres traduites en arabe, notamment celles de Malek Haddad. Plusieurs conférences-débat autour des chef-d'œuvres de ce grand écrivain d'expression française sont au menu. Elles seront animées par un panel d'intellectuels qui viendront de différentes wilayas. **O. S. Merrouche**

DES JOURNÉES POUR LA CHANSON CHAËBI

Du 17 au 19 juin, le théâtre de la ville du Vieux Rocher sera au rendez-vous avec les journées de la chanson chaabi. C'est un menu étoffé où se succéderont des conférences, des lectures poétiques et des soirées de chants animées par une pléiade d'artistes venus de plusieurs wilayas. Les moments les plus attendus de ces journées seront sans conteste, ceux consacrés durant la soirée du 17 et du 18 juin à la lecture des œuvres de cheikh Lakhdar Benkhrouf qui a vécu au 16^{ème} siècle, et cheikh Driss Ben Ali, l'un des poètes les plus illustres du 18^{ème} siècle. La journée du 19 juin sera consacrée à une expo-vente de livres sur le patrimoine immatériel édités par l'entreprise nationale des arts graphiques (ENAG). **S.A.**

MAQAM PRÉPARE LA CLÔTURE DE LA SAISON ARTISTIQUE



Comme à son accoutumée, et pour clore en beauté la saison artistique, l'association musicale Maqam a voulu perpétuer cette tradition en invitant ses membres, ses sympathisants ainsi que les familles des élèves à un après-midi convivial ce jeudi à partir de 18h au palais de la culture Malek Haddad. Cinq classes d'élèves auront à gratifier le public de concerts de malouf, sous la houlette des formateurs pur produit de Maqam. Cette dernière demeure l'une des rares associations culturelles dans la wilaya à opter pour une formation académique pour tous les âges. On peut même dire qu'à Maqam, la relève est déjà assurée. **S.A.**

LE GOTHA DU JUDO NATIONAL AU VIEUX ROCHER

Composées d'internationaux et d'athlètes qualifiés à l'issue des récentes phases régionales, 20 équipes masculines et 12 féminines disputeront, ce samedi, à Constantine le championnat national senior de judo. Une rencontre qui sera organisée à la salle de l'INFS-CJS où les meilleures conditions devraient être réunies pour être à la hauteur de ce rendez-vous très attendu par le public constantinois, connu pour être friand et fin connaisseur des arts martiaux en général et du judo en particulier. Ceci dit, selon le président de la ligue constantinoise de judo, les deux premiers classés à l'issue des épreuves ouvertes aux garçons se verront qualifiés d'office au prochain championnat arabe des clubs champions. **A. B.**

CITÉ ÉMIR ABDELKADER UN MARCHÉ ANARCHIQUE

L'anarchie est à son comble du côté supérieur de la cité Emir Abdelkader où un marché informel de fruits et légumes s'installe tous les jours. Il est devenu impossible de circuler en voiture parmi les vendeurs de fruits et légumes qui n'hésitent pas à squatter la chaussée avec leurs charrettes de fortune.

Même les vendeurs de viande et d'œufs exposés à l'air libre sont de la partie. Les conditions d'hygiène sont, quant à eux, indescriptibles, surtout en fin d'après-midi où les lieux se transforment en une immense décharge sauvage, laquelle peut rester durant des jours avant que les services de la commune ne viennent pour le ramassage des ordures. Pour les habitants, la situation se banalise, en dépit des plaintes transmises aux services concernés. «Pourquoi ne pas organiser le commerce informel en réservant des carrés loin de la route et des habitations, ce qui évitera beaucoup de désagréments aux habitants», nous dira un riverain. **S.A.**

PRATIQUÉ À GRANDE ÉCHELLE Le copiage au bac fait rage

Tout le monde copie, je ne vois pas pourquoi je ne le ferais pas», dit avec dépit un candidat au baccalauréat session de juin 2011. Selon quelques groupes de postulants rencontrés devant certains centres d'examen à Constantine, ils sont innombrables ceux qui se font dicter les solutions via le portable.

En dépit de la fouille systématique dont font l'objet les candidats au bac, il y a toujours moyen de déjouer la meilleure des surveillances grâce à un petit récepteur minuscule bien lové à l'intérieur de l'oreille, quasiment indétectable, et que beaucoup ont acquis avant les épreuves au prix fort. Il coûterait, selon ces jeunes, plus de 30 000 DA. Du reste, la surveillance n'est pas du tout stricte dans certains établisse-



ments. «Des surveillants, face à l'audace de certains candidats, détournent le regard et laissent faire», nous a-t-on encore dit. De folles rumeurs circulent sur les filles qui cacheraient des bluetooth et autres subterfuges de fraude sous le foulard. D'autres affirment carrément que «beaucoup ont vu les sujets une semaine avant l'examen officiel», et qu'«ils se sont bien vendus». Du côté de quelques

chefs de centre, «tout se déroule comme il se doit, rien ne filtre».

L'amère réalité que personne ne veut ni voir, ni changer, est pourtant bien là, et ces jeunes, dont beaucoup sont désabusés, le savent bien. Surtout ceux qui se sont démenés durant toute l'année, qui se sont investis à fond, pour se retrouver, en fin de compte, confrontés à ce gâchis qui ne dit pas son nom. **F. H.**

ÉTÉ 2011

150 000 émigrés attendus au port d'Oran pour la saison estivale

● Une délégation de huit parlementaires de la commission des affaires étrangères, chargée de la solidarité et de la communauté émigrée en Europe de l'APN séjourne depuis dimanche à Oran pour s'informer de l'accueil des vacanciers.

Quelques 150 000 émigrés, avec plus de 60 000 véhicules, sont attendus au port d'Oran durant cette saison estivale au titre des vacances d'été, annonce-t-on dimanche auprès de la Direction Régionale de l'Entreprise Maritime des Transports de voyageurs (EMTV). Un programme totalisant plus de 110 rotations en aller-retour à partir des ports d'Alicante (Espagne) et de Marseille (France) à destination de celui d'Oran a été élaboré pour la période estivale allant du 1^{er} juin à la fin du mois de septembre par l'accostage au niveau des quais «Conakry» et «Casablanca» avec, en moyenne, l'arrivée de deux navires par jour surtout pour le mois de juillet. Ces vacanciers seront transportés à bord de six car-ferries dont trois navires appartenant à la Compagnie maritime, entre autres les Tariq, Tassili II et Djazair II. Les trois autres car-ferries ont été affrétés par la Compagnie Nationale pour cette saison estivale. Il s'agit d'Aridane, Medit et l'Ile de beauté. Dans ce cadre, une délégation de huit parlementaires de la commission des affaires étrangères, chargée de la solidarité et de la communauté émigrée en Europe de l'APN séjourne depuis dimanche à Oran pour s'informer du dispositif mis en place au niveau des structures aéroportuaires pour l'accueil de ces vacanciers durant cette saison estivale. Dans la matinée de dimanche, les parlementaires, en compagnie du secrétaire général de la wilaya, ont tenu une séance de travail avec les membres de la commission de facilitation pour un état des lieux sur le dispositif d'accueil qui est mis en place et qui est opérationnel depuis le début de ce mois. L'on saura, selon les différents responsables concernés, que toutes les



Un programme totalisant plus de 110 rotations en aller-retour à partir des ports d'Alicante (Espagne) et de Marseille (France) a été élaboré pour la période estivale

dispositions matérielles et humaines ont été mobilisées pour assurer un bon accueil aux vacanciers.

DISPOSITIF D'ACCUEIL

Les services de la PAF, de la Douane, ont indiqué que leurs effectifs ont été triples au titre de ce dispositif au niveau de la gare maritime pour faciliter les formalités d'usage qui ont déjà été accomplies au niveau des car-ferries par la présence d'une brigade de navigation de quatre douaniers qui sont présents durant la traversée. D'ailleurs, dans l'après-midi,

la délégation des parlementaires a assisté à 15h à l'accostage du car-ferry Tariq en provenance de Marseille avec à son bord plus de 860 passagers et 365 véhicules. Sur place, les parlementaires ont assisté au débarquement des passagers ainsi que leur traitement dans un ordre parfait par les différents services concernés. La délégation des députés de l'APN doivent se rendre dans l'après-midi au niveau de l'Aéroport International d'Es-Senia pour s'informer sur le dispositif d'accueil qui est mis en place dans cette enceinte.

Tegguer Kaddour

TOURISME

Sept monuments historiques proposés au Classement National

Sept monuments historiques ont été choisis par la direction de la Culture d'Oran pour être classés dans le cadre du patrimoine national. Il s'agit du vieux quartier de Sidi Houari, les Bains turcs, le fort de Santa Cruz situé au mont Murdjadjjo, le siège de la mairie d'Oran, le théâtre Abdelkader Alloula, les Gale-

ries situées à la rue Larbi Ben M'hidi au centre ville d'Oran et la bibliothèque régionale (ex-Cathédrale). La Direction de la Culture d'Oran a déposé les dossiers relatifs aux sites proposés au classement, comportant des informations sur leurs caractéristiques historiques, architecturales et géographiques, auprès de la direction

chargée de la sauvegarde et de la restauration du patrimoine culturel au ministère de la Culture. Parallèlement, plusieurs autres sites historiques ont été recensés par le service concerné de la direction sont situés en majorité au vieux quartier de Sidi El Houari. Il s'agit du Donjon rouge, Fort Lamoune, la Mosquée Abdel-

lah Ibn Salam, Les Arènes, le siège du Palais de justice, la Casbah d'Oran au quartier Sidi El Houari, le musée national Ahmed Zabana et le siège de l'ex-préfecture à Haï Sidi El Houari. Ces derniers devraient être classés à titre national. Rappelons que la wilaya d'Oran compte 24 monuments historiques. Rym S.

FÊTE DE LA MUSIQUE

Vaste programme en préparation

«Tous les quartiers de la commune seront en fête à compter du 21 juin. Une date qui marquera la fête de la musique», a indiqué le président de la commission socioculturelle. Réunis en conclave au siège de l'hôtel de ville, les représentants des secteurs urbains ont eu ainsi à étudier les voies et moyens d'organiser dans les meilleures conditions possibles cette fête de la musique, la

première du genre en Algérie. M. Aoued, qui a présidé cette réunion, a insisté sur la participation des associations qui seront tenues, de ce fait, d'organiser un minimum d'activités culturelles et sportives qui seront prises en compte lors de l'attribution des subventions.

Cet élu a également instruit les participants à faire preuve d'ingéniosité, ceci afin de redonner à la ville d'Oran son

cachet culturel et musical et l'extirper de la léthargie. Les participants ont ainsi convenu du choix des sites qui abriteront ces soirées musicales ainsi que l'échange de plateaux musicaux. Il s'agira de déplacer les musiciens vers les habitants et non l'inverse, a souligné un intervenant. Il a été également convenu d'un horaire des manifestations adaptées et, ce, afin de ne pas nuire aux citoyens. Hadj Sahraoui

SOLIDARITÉ

22 MILLIONS DE DA POUR LES COUFFINS DU RAMADAN

Suivant des informations recueillies auprès de responsables au niveau de l'APC d'Oran, une enveloppe financière estimée à plus de 22 millions de dinars vient d'être dégagée pour l'acquisition de plusieurs denrées alimentaires, dans le cadre de l'opération de solidarité auprès des nécessiteux, à l'occasion du mois de ramadan. En effet, l'APC d'Oran a prévu d'acquérir 6340 packs de divers aliments de base (farine, sucre, café, huile, lait,...), d'une valeur approximative de 3500 dinars, afin de les distribuer au profit des familles dans le besoin qui sont déjà recensées auprès des services sociaux de la ville d'Oran. Et toujours dans le même cadre de solidarité avec les nécessiteux, les services communaux d'Oran prévoient l'acquisition de 15 500 trousseaux scolaires afin de permettre aux enfants scolarisés issus de familles démunies de bénéficier d'articles scolaires pour les besoins de leurs cours. Ainsi, pour la rentrée des classes 2011-2012, on a réservé 6500 trousseaux pour les écoliers des 1ère et 2ème années scolaires, 4000 pour les élèves de 3ème année et, enfin, 5000 trousseaux pour les écoliers des 4ème et 5ème années du cycle primaire. Il est à noter que les listes des bénéficiaires sont en cours de préparation et, ce, en fonction des dossiers que doivent fournir les parents d'élèves certifiant l'absence ou l'insuffisance des revenus susceptibles de couvrir l'achat d'articles scolaires pour leurs enfants. A. Yacine

ETAT CIVIL

L'INFORMATISATION DES SERVICES DÉBUTERA LE 4 JUILLET

Lors d'une réunion tenue au siège de la wilaya regroupant les responsables des services d'Etat civil des 26 communes de la wilaya d'Oran a été annoncée, la généralisation de l'informatisation de ce service.

Cette opération débutera le 4 juillet pour un délai de 6 mois. En fait, l'informatisation de l'ensemble des registres matrice des communes de la wilaya prendra fin au plus tard au 31 décembre de l'année en cours. Ce programme entre dans le cadre de la modernisation des services dans l'ensemble des communes et c'est là une suite logique à l'initiative pilote menée avec succès au niveau de la commune d'Oran. Le service d'Etat civil de la commune d'Oran avait la plus mauvaise réputation au niveau national. Il était connu de par la lenteur d'établissements des documents d'Etat civil et de la corruption; preuve en est les affaires de ce type prises en charge par la justice et ayant pour principaux accusés des agents de ce service. A ce propos, le maire d'Oran a déclaré, lors d'une de ses interventions, qu'«avec la décentralisation de ce service, les agents indisciplinés n'auront plus l'opportunité de nuire». Pour ce qui est des autres communes, il y a toujours eu moins de pression pour le service d'Etat Civil. L'informatisation des registres matrice ne sera qu'un avantage supplémentaire pour les habitants des 25 autres communes de la wilaya où l'extrait de naissance numéro 12 ou le S12 sont délivrés le jour même alors que cela demandait un mois et plus dans la commune d'Oran. Hafida B.

UNE RIXE TOURNE AU MEURTRE

15 ANS DE RÉCLUSION POUR L'AUTEUR

Quinze ans de réclusion criminelle est la sentence prononcée hier par la cour d'assises à l'encontre de l'auteur du meurtre dit des «Falaises». Le meurtrier, qui a été appréhendé après une cavale qui aura duré quatre mois, a réitéré hier devant la cour son implication dans ce meurtre en ajoutant qu'il est bel et l'auteur du coup fatal suite auquel la victime a succombé en invoquant la légitime défense. Sur ce point de droit il déclara qu'il a agi suite à un coup de couteau qu'il a reçu de son antagoniste avec lequel il avait partagé plusieurs bouteilles d'alcool en cette nuit du 14 octobre 2010 date du meurtre. Selon les témoins qui avaient assisté à la bagarre qui a opposé les deux «amis» le mis en cause, un jeune homme de 18 ans en l'occurrence, a planté un seul coup de couteau sur la jambe gauche de la victime, un ami de longue date selon les témoignages. Et, en prenant conscience que son acte allait prendre une grave tournure, il n'hésita pas à prendre la clé des champs au moment où la victime a été dirigée vers les urgences chirurgicales du CHU Oran où elle succomba quelques heures plus tard. Dans son réquisitoire, le représentant du ministère public a réclamé vingt ans de réclusion criminelle alors que la défense a tenté en vain d'endosser la responsabilité de cette affaire à la victime qui avait porté le premier coup de couteau à son client. Une rixe des plus banales qui a tourné au meurtre, a-t-on commenté au prétoire. A. Belkrouci

SECTEUR DE LA SANTÉ À ATH LAËZIZ

Des insuffisances à combler

● La couverture sanitaire est insuffisante dans les communes rurales.

Les habitants des 35 villages et hameaux que compte la commune d'Ath Laâziz, au nord de Bouira, souffrent depuis des années d'un manque flagrant en matière d'infrastructures de santé.

Cette municipalité de plus de 15 000 habitants, accuse un retard considérable en la matière. La région d'Ath Laâziz ne dispose en effet que de trois salles de soins et d'une polyclinique implantées dans les localités d'Iallwachen, Maâlla et au chef-lieu communal.

Cependant, ces structures ne répondent pas aux besoins de la population. Les salles de soins sises au niveau des villages Iallwachen et Maâlla n'ont pas de médecins, alors que la polyclinique n'assure que de simples consultations avec son seul médecin généraliste et un chirurgien dentiste. Auparavant, cette structure de santé disposait d'un service de maternité, mais celui-ci a été délocalisé par la direction de wilaya de la santé et de la population (DSP). «L'accouchement, de par sa nature, est souvent un cas d'urgence ; malheureusement notre polyclinique ne dispose même pas d'une ambulance pour pouvoir transférer toute parturiente potentielle ou autre urgence vers l'hôpital Mohamed-Boudiaf de Bouira», dira un père de



Les salles de soins sont insuffisamment médicalisées

famille. Pourtant, lors de sa visite dans la région en 2009, le wali de Bouira avait donné instruction aux responsables concernés de ce secteur pour doter immédiatement cette polyclinique d'une ambulance, se rappelle-t-on.

«Finalement, ce n'était qu'une promesse de plus, puisque, à ce jour, rien de concret sur le terrain», ajoute le même villageois. Une autre salle de soins, implantée à Ighil Boumouren, une localité renfermant une dizaine de hameaux et dont la population dépasse les 8 000 habitants, connaît, elle aussi, un mauvais fonctionnement. Pourtant, depuis son ouver-

ture il y a plus de 20 ans, cette structure fonctionnait avec son médecin généraliste, originaire de la localité, qui l'occupait ensuite jusqu'à la fin de l'année 2009 en l'utilisant comme cabinet médical privé.

Après cette année donc, le médecin décida de cesser son activité en restituant l'infrastructure aux services de l'APC et en résiliant son contrat de location liant les deux parties. La salle a repris ses services, certes, mais elle fonctionne avec un infirmier et sans médecin. Cet état de fait a poussé la population à interpeller à maintes reprises les autorités pour affecter un

médecin, mais en vain. Ainsi, les malades de la région continuent de faire d'épuisants déplacements jusqu'au chef-lieu de la wilaya pour la moindre consultation.

«Notre localité nécessite en urgence une salle de soins. Jusqu'à quand resterions-nous à vivre pareils calvaires avec nos malades ?», diront des parents accompagnant un patient, trouvés sur les lieux et se préparant à repartir, bredouilles, pour une autre destination.

Les villageois d'Ath Laâziz ne cessent d'interpeller les pouvoirs publics pour prendre en charge ce problème.

Smail Recham

ATH RACHED

Salles de soins fermées

La commune d'Ath Rached, à l'est de Bouira, abritant une population de quelque 10 000 habitants, compte deux salles de soins. Si celle implantée au village Ath Rached fonctionne, plus ou moins normalement, avec un seul infirmier, celle d'Assif n'Lakhmis est en revanche fermée depuis 2009, c'est-à-dire juste après la mise à la retraite du seul infirmier qui y exerçait. Auparavant, cette structure de santé fonctionnait avec un seul médecin généraliste, un dentiste et un infirmier. C'est dire que la couverture sanitaire dans la commune d'Ath Rached est insuffisante.

Depuis 2009 donc, l'on n'a pas encore jugé utile d'affecter un infirmier, du moins pour éviter la galère aux villageois. Ainsi, tout patient ayant impérativement besoin d'une injection, il n'a pas d'autre choix que de faire un parcours de plus de 20 km pour se rendre dans un établissement sanitaire au niveau de la daïra de Mechdallah ou rejoindre, sur la même distance, le chef-lieu de wilaya. Ainsi, l'on se rappelle, devant le manque

de personnel paramédical au sein des deux structures de la santé, l'opération vaccination scolaire n'a pas eu lieu. Pour ce qui est des produits nécessaires aux premiers soins et des vaccins, leur acheminement est effectué par l'infirmier lui-même avec ses propres moyens, nous apprend l'intéressé.

Dans le cas de tout besoin en déplacement, le personnel soignant utilise le seul camion dont dispose la commune, véhicule qui sert aussi pour la collecte des ordures ménagères. Les soins de santé de base pour les habitants des deux grands villages de la commune, à savoir Ath Abdellah-Ouali et Ath Rached, sont très limités, pour ne pas dire non garantis.

Aussi la population interpelle la DSP de la wilaya à œuvrer de son mieux en vue d'améliorer la prise en charge sanitaire des citoyens à Ath Rached en rouvrant par exemple la salle de soins d'Assif n'Lakhmis, voire de réaliser, pourquoi pas, un autre centre de soins adéquatement équipé en moyens.

Fateh Semache

AÏN BESSAM

L'hôpital sans radiologie

Depuis la panne de sa radiologie, il y a des mois, l'établissement public de santé de proximité (EPSP) de Aïn Bessam ne fonctionne plus normalement.

Cette situation pénalise sérieusement les malades, contraints qu'ils sont à recourir, pour ce besoin, aux services

des structures sanitaires relevant des communes de Souk El Khemis et de Bir Ghalou, en plus des frais de déplacement que cela nécessite.

Aux interrogations des citoyens sur cet état de fait qui perdure et qu'ils considèrent comme «un laisser-aller des responsables», le directeur de l'EPSP

de Aïn Bessam, confirmant la panne dudit appareil, indique qu'un nouveau matériel va inévitablement être renouvelé. Pour ce faire, précise-t-il, une enveloppe financière a été dérogée pour l'acquisition d'un nouvel équipement destiné au service de la radiologie.

B. Atoui

BOUIRA
DES HÔPITAUX EN PANNE

Les quatre hôpitaux et quelques polycliniques que compte la wilaya de Bouira ne répondent plus aux besoins de la population en matière de soins. Le problème est dû essentiellement à l'insuffisance de moyens aussi bien matériels qu'humains. Cette situation oblige les patients à s'adresser aux cliniques privées, car ces dernières ne souffrent pas de ces manques, notamment en matière de médicaments et surtout de personnels spécialisés.

Dans la wilaya de Bouira, les malades dénoncent le manque de spécialistes en gynécologie. Dans les quatre établissements hospitaliers implantés dans les villes de Bouira, de Lakhdaria, de M'chedallah et de Sour El Ghoulane, l'insuffisance en gynécologues se pose avec acuité. Ce problème persiste toujours et aucune solution n'a été envisagée par les responsables du secteur. Devant cette carence, les accouchements par césarienne sont orientés inévitablement vers les cliniques privées, moyennant des «honoraires» exorbitants (50 000 DA). A l'hôpital Mohamed-Boudiaf du chef-lieu de wilaya, pas un spécialiste en la matière. À l'EPH de Sour El Ghoulane, la direction de l'établissement public hospitalier a signé une convention avec un médecin privé, mais, d'après des témoignages de quelques patientes, ce dernier y assure uniquement des opérations chirurgicales, et «seulement aux parturientes qui se faisaient consulter et suivre au niveau de son cabinet privé», alors qu'il est renvoyé automatiquement toutes les autres venant des autres régions.

Les structures de santé implantées dans les différentes régions de la wilaya accusent un manque flagrant en commodités. L'exemple de l'hôpital Mohamed-Boudiaf, dont les services fonctionnent avec des moyens dérisoires et dont le scanner est en panne depuis des semaines, illustre parfaitement ces graves carences.

A. Fedjki

M'CHEDALLAH
LES MALADIES DE FEMMES EN DÉBAT

Le centre culturel de la ville de M'chedallah a abrité, à la fin de la semaine écoulée, une journée scientifique de sensibilisation sur les maladies des femmes, entre autres, les cancers du sein et du col de l'utérus. Cette manifestation a été organisée par l'établissement public de santé de proximité (EPSP) d'Ahmif en collaboration avec l'association de wilaya des activités de jeunes et de tourisme de Bouira (AWAJT).

Trois communications ont été animées par Df Ait-Ali, Df Saïdani et Dr Bahloul. Cette initiative est la première du genre dans la région de M'chedallah. La présence de femmes était juste moyenne. La raison est que, d'après un des médecins organisateurs, «ce programme est notre première expérience dans ce volet. Peut être que la coïncidence avec les examens scolaires est encore une autre contrainte ayant empêché la venue massive des mères invitées à cette journée. Je dirais tout de même qu'avec la soixantaine de femmes présentes, notre objectif a été atteint et nous comptons refaire cette expérience à l'avenir». A l'issue des communications présentées, les participantes ont montré toute leur satisfaction en apprenant que les dépistages précoces, bien expliqués par les animateurs spécialistes, restent l'unique solution pour combattre et vaincre une aussi grave maladie qu'est le cancer.

S. Recham

AL ADJIBA
SENSIBILISATION CONTRE LA DROGUE

La localité de Semmache, dans la commune d'El-Adjiba a abrité, du 25 au 31 mai dernier, une semaine d'information et de lutte contre la drogue et ses méfaits.

Cette manifestation a été organisée en plein air par Ithren, une association locale à caractère social. Le programme de cette manifestation a connu un engouement des citoyens, notamment des jeunes, particulièrement intéressés par les activités sportives qui y sont intégrées. La dernière journée de cette activité, consacrée au «Néau du siècle» qu'est la drogue, a vu une nombreuse assistance, intéressée par les explications fournies par des membres de la police judiciaire de Bechloul, parmi eux, un psychologue clinicien, un médecin et le président du comité de wilaya des donneurs de sang. Ces derniers ont pu répondre à toutes les questions préoccupant les adolescents et les enfants.

«Nous avons ciblé aussi des enfants, car ce sont eux les plus vulnérables. Nous les avons poussés à nous poser des questions sur ce sujet, car nous voulions leur faire sentir le danger que constitue la consommation de la drogue, du tabac et des boissons alcoolisées en général», nous dira Manane Kamel, un psychologue. «Non à la drogue, oui au sport !» a été le slogan de cette manifestation. En matière de sport, de nombreux jeunes athlètes de petites catégories, dans les deux sexes, étaient présents à cette activité marquée par un match de football et un semi-marathon effectué par un groupe de fillettes. Les participants, notamment aux exhibitions sportives, ont été récompensés par de symboliques cadeaux remis aux termes de la cérémonie de clôture.

B. Mechoub

DÉGRADATION DES ESPACES VERTS

Cleanski appelée à la rescousse

● Dans une ville côtière des plus prisées, la moyenne du ratio en matière de verdure est de 0,15m² par habitant. Il y a de quoi s'alarmer.

En 1970, selon des taux officiels, le ratio des espaces verts dans la ville de Skikda était de 7%. Aujourd'hui, il ne dépasse même pas les 2%. Hallucinant ! Devant ce laisser-aller signifié par l'actuelle APC, et qui aggrave aujourd'hui la situation, la gestion d'une partie des espaces verts de Skikda, ou de ce qui en reste, vient d'être léguée à l'entreprise publique de wilaya de gestion des centres d'enfouissement technique, plus connue sous la désignation de Cleanski. La décision a été prise par le wali qui, apparemment lassé par les lenteurs des élus locaux à prendre en charge leur propre cité, a inscrit à son compte l'un des aspects citadin de Skikda. Cleanski n'a d'ailleurs pas trop tardé à engager quelques petites opérations qui, en moins de deux semaines, ont donné un peu de vert à quelques espaces. Selon la directrice de Cleanski, les actions que l'entreprise publique aura à entreprendre, seront essentiellement axées sur «l'ornement de ces espaces en leur apportant beaucoup plus de couleur et de fraîcheur». Trois endroits, choisis en fonction de leur proximité et de la stratégie de leur emplacement, seront ainsi repris par Cleanski. Que ce soit dans le carré de Bab Qeentina, au terre-plein de Ben Houria ou au niveau de la stèle de la gare routière, les employés de l'entreprise assurent une activité quasi quotidienne pour agencer ou entretenir ces lieux. Interrogée au sujet d'une éventuelle prise en charge de l'ensemble des espaces verts de la ville par l'entreprise, la directrice dira que de par sa vocation publique, Cleanski reste à la disposition des pouvoirs publics. «Nous disposons de beaucoup d'expérience et d'un



potentiel humain et matériel en mesure d'assurer une telle mission. Néanmoins il appartient à l'APC de décider d'une telle mesure», a-t-elle ajouté. Une telle décision permettrait à Skikda d'avoir des espaces verts à la mesure de son cadre méditerranéen et en finir avec un laisser-aller qui a trop duré. A titre d'exemple, des habitants de l'immeuble «Casorec» ont tenu à faire part de leur inquiétude devant la situation alarmante du jardin public jouxtant leur bâtiment. «Cet endroit sert désormais, de jour comme de nuit, de toilettes publiques à quelques énergumènes. Cet incivisme est encouragé par l'absence d'un gardiennage permanent».

UNE GESTION CHAOTIQUE

Ce qui ne devrait pas étonner outre mesure car l'entretien et la mise en valeur des espaces

verts de la ville de Skikda sont à l'image de la gestion chaotique de l'actuelle APC: apocalyptiques. Abandonnés à leur sort, ces lieux, servent beaucoup plus de paravent aux élus locaux pour se faire «une propagande électorale» via les ondes de la radio locale. Cette dernière, en voulant certainement jouer son rôle, risque de faire dans «la publicité mensongère» en donnant la parole à des élus qui raffolent de micros et ne se lassent jamais de parler d'espaces verts et d'éternels projets sans prendre le temps de s'en occuper. On semble plutôt croire qu'il suffit de planter un arbre pour comptabiliser l'action sur le registre d'aménagement de nouveaux sites.

Plus grave encore, selon un document du ministère de l'Environnement, les espèces les plus cultivées à Skikda sont le

palmier, le figuier, l'eucalyptus et même le pin maritime. Ce n'est pas le barrage vert, mais ça lui ressemble. Pour encore mieux situer la dégradation, il suffit juste de faire une petite comparaison au niveau national pour comprendre le déficit enregistré localement. La moyenne nationale en terme de ratio espace vert par habitant est de 1 m². Certes ce n'est pas l'éden, mais quand on apprend que la moyenne à Skikda est de 0,15 m² seulement, on devrait alors tirer la sonnette d'alarme, surtout quand on apprend qu'à El Bayadh, Saïda et Nâama, des zones presque désertiques, cet indicateur est nettement supérieur. C'est honteux pour l'une des villes les plus arrosées du pays qui, depuis l'Indépendance ne parvient pas à créer de nouveaux espaces ni à préserver ceux qui existaient.

Khider Ouahab

LES ANCIENS RAPPELÉS RÉCLAMENT LEURS DROITS

Une centaine d'anciens rappelés du Service national s'est rassemblée dimanche devant le siège de la wilaya pour exprimer des doléances relatives à leur situation sociale de plus en plus précaire. «Nous demandons plus d'égards de la part des hautes autorités de l'Etat» a avancé l'un d'eux. Des représentants ont été reçus à cet effet au cabinet du wali pour y remettre une correspondance et évoquer leurs préoccupations. Ces rappelés, qui seraient près de 300 dans la seule wilaya de Skikda, avaient été mobilisés au début des années 1990 pour prendre part à la lutte contre le terrorisme. Dans la lettre adressée au président de la République, les concernés insistent, entre autres, sur le droit de bénéficier de la loi sur la Concorde civile, de se fédérer en organisation nationale et de bénéficier d'une pension mensuelle et d'autres avantages sociaux.

Ayoub S.

BEN AZZOUZ — OUVERTURE D'UN CENTRE D'EXAMEN

C'est une première à Ben Azzouz. Les 165 candidats au baccalauréat, originaires de la région, passent leur examen dans leur propre commune. Les candidats ont de tout temps été obligés de parcourir des dizaines de kilomètres pour rejoindre le centre d'examen le plus proche à Ain Charchar. Cette initiative de la direction de l'éducation a été très bien accueillie par la population. Les candidats et beaucoup plus leurs parents n'ont pas caché leur satisfaction.

On estime ainsi que le fait de passer cet examen, si important dans le cursus scolaire, sans être hanté par les difficultés liées au transport, représente une grande avancée pour cette commune, si longtemps ignorée. «Cela devrait permettre à nos enfants de passer les épreuves dans de bonnes conditions et ne se soucier que de leur examen. Avant on était tenu de se lever très tôt pour les accompagner sur 30 km et ne les récupérer que le soir», a déclaré un parent.

Khanfar Belkacem

SIT-IN DES COMMERÇANTS

Indignés par les coupures répétées de l'électricité (plusieurs fois par jour), les commerçants de Ben Azzouz ont observé samedi et dimanche un sit-in devant les sièges de l'APC et de la daïra. Ils ont été reçus par le chef de daïra pour lui remettre une pétition déplorant les pertes subies en raison des perturbations fréquentes de l'alimentation en énergie électrique. Si l'on se réfère à leurs doléances, les pertes signalées sont considérables et concernent aussi bien les produits alimentaires que les équipements électroménagers et l'appareillage électronique. Sonelgaz, selon les dires des protestataires, ne les a jamais informés de l'avance de ces aléas.

Prénotant acte de cette préoccupation, le chef de daïra se serait engagé à déployer tous les efforts pour y mettre fin. Il aurait également promis la mise en place d'une structure permanente d'intervention à Ben Azzouz, et qui sera totalement indépendante de celle de Azzaba.

K. B.

COLLO — PROTESTATION DEVANT LE SIÈGE DE LA DAÏRA

Des dizaines de citoyens se sont rassemblés, dimanche, devant le siège de la Daïra de Collo, à l'ouest de Skikda, pour dénoncer la composante de la liste d'attribution de 113 logements sociaux et proférer des slogans hostiles aux responsables locaux. C'est la deuxième manifestation de ce genre après celle de mercredi dernier qui avait failli, à titre de rappel, tourner à l'émeute.

Les habitants de Collo tiennent ainsi à s'élever contre la présence de bénéficiaires totalement étrangers à la ville. «On a l'impression que les logements ont été attribués sous forme de quotas que se sont partagés quelques membres de la commission. On a la preuve que des personnes, venues d'une autre wilaya et n'habitent Collo que depuis trois mois, se sont vu octroyer des logements. C'est une honte», affirme un protestataire qui ajoute que les Colliotes «continueront à dénoncer cette mascarade et demandent l'intervention du wali pour retirer de la liste tous ceux qui ne méritent pas». A relever que l'attroupement s'est fait sans heurts.

K. O.

EL HARROUCH

Les agriculteurs en colère

La journée d'étude organisée par le bureau local de l'Union nationale des paysans algériens (UNPA) a été l'occasion propice pour les agriculteurs de la région de revenir sur les problèmes qu'ils rencontrent et dénoncer les pratiques de certains intervenants du secteur.

Des débats, presque houleux, ont ponctué cette rencontre qui aura au moins permis aux agriculteurs de lancer un appel aux responsables concernés pour leur apporter une aide adéquate. Parmi les multiples problèmes évoqués, on citera l'épineux manque d'irrigation. A ce sujet, les présents ont déploré la non-participation, à ce conclave, du responsable local de l'irrigation, en estimant

que sa présence aurait permis au moins de débattre du problème. «L'année passée, alors que nos terres avaient été pleinement touchées par une grande sécheresse, nos appels et recommandations n'avaient même pas été prises en compte, ce qui nous a occasionné de grandes pertes», a précisé un intervenant. Et d'ajouter: «Cette année, on a l'impression que les manques persistent.» D'autres ont évoqué les difficultés dans l'approvisionnement en intrants à partir du centre de distribution de Matera et ont demandé l'intervention des pouvoirs publics pour réguler les opérations de distribution et de vente. La procédure, jugée très lourde, de la vente des récoltes à l'Office national des céréales, a également suscité l'intérêt des présents qui ont estimé que les longs cortèges de camions et de tracteurs remarqués à chaque saison, représentent une entrave. Pour faciliter les choses, ils proposent la prolongation, jusqu'à 19h, des journées de réception des récoltes.

A. S.

GHAZAOUET

5 milliards de DA pour la réalisation d'une rocade côtière

● La deuxième phase de ce projet d'envergure concernera la réalisation du tronçon reliant Ghazaouet à Oulhaça (Béni Saf) dans la wilaya de Témouchent.

Une enveloppe budgétaire de l'ordre de 5 milliards de DA a été retenue, dans le cadre du programme complémentaire au programme quinquennal, pour la construction d'une rocade côtière reliant Ghazaouet à Marsat Ben M'hidi sur une distance d'environ 40 km, apprend-on auprès du directeur de la planification et de l'aménagement du territoire (DPAT). Pour le DPAT, l'intérêt de ce projet inscrit dans une région qui dispose d'atouts majeurs favorables au développement touristique est plus qu'évident. Les effets attendus porteront sur l'aménagement du territoire, le développement socioéconomique et touristique ainsi que la préservation de l'environnement. La deuxième phase de ce projet d'envergure concernera la réalisation du tronçon reliant Ghazaouet à Oulhaça (Béni Saf) dans la wilaya de Témouchent. Par ailleurs d'autres projets relevant du secteur des travaux publics sont inscrits dans le cadre du programme complémentaire. Ils portent notamment sur la construction de 4 échangeurs au niveau de l'intersection de la RN 98, la RN 99, la RN 22 et la RN 35, à Ain Yousef et à l'entrée nord de Remchi. Le coût estimatif de ce projet est de l'ordre de 180 milliards de centimes. La réhabilitation de la RN2 reliant Tlemcen à Ain Témouchent par Bensekrane, la réhabilitation du chemin de wilaya (CW n°100) reliant Nedroma



D'autres projets relevant du secteur des travaux publics sont inscrits dans le cadre du programme complémentaire

à Souani et Selam à Bab El Assa, sur une distance de 25km, figurent aussi parmi les priorités inscrites sur la feuille de route établie par la direction de la planification. Aussi, pour fluidifier la circulation automobile au niveau de la ville de Tlemcen, il est prévu la réalisation de deux nouvelles trémies, l'une à Imama l'autre à Haï Zi-

oune pour une somme de 100 milliards de centimes. Le programme comporte en outre une opération d'aménagement et de réhabilitation de toutes les infrastructures administratives de la wilaya et la réalisation de 13 nouveaux sièges d'APC pour un budget de 120 milliards de centimes.

O. E. B.

ÉVOCATION HOMMAGE À MESSALI HADJ

Il y a 37 ans, disparaissait le père du nationalisme algérien. Le 3 juin 1974, Messali Hadj est enterré au cimetière Cheikh Senouci de Tlemcen dans une ambiance de peur et de suspicion. Banni par sa propre patrie. Si Ahmed, même mort, dérangeait le pouvoir en place. Mais, bravant tous les dangers, ceux qui l'accompagnaient à sa dernière demeure, dont feu Mourad Hamidou, tenaient à marquer leur présence en entonnant l'hymne du Parti du peuple algérien (PPA) pendant le cortège funèbre. Des moments forts dont se souviennent toujours ses fidèles. Début juin dernier, une rencontre a été organisée dans sa ville pour dépoussiérer les mémoires amnésiques et rappeler les actions nationalistes du fondateur de l'Etoile Nord Africaine. Dans une communication présentée à la salle Bouali. Le Pr Ahmed Bouagui a évoqué les différents pans du parcours historique de Messali ainsi que des extraits de ses discours prononcés dans des réunions internationales.

À une question sur la réhabilitation de son père par le pouvoir (baptisation de l'aéroport de Zenata-Tlemcen), dans un entretien à El Watan (3 mai 2011) Djanina Messali, épouse Benkelfat, a répondu qu'on « ne peut parler ni de réhabilitation, encore moins de réconciliation. Je n'aime pas ces termes. Je dirais, plutôt, qu'il s'agit d'une réinsertion dans le processus historique ». Sans ressentir de haine contre quiconque, elle a quand même tenu à préciser que « C'est un problème moral (...). Vous savez, on était sortis de l'activité politique pour entrer dans les règlements de comptes à partir de 1954. Je vous épargne tous les crimes commis contre les nationalistes, les militants du MTL ». Depuis l'élection de Bouteflika, en 1999, prononcer le nom de Messali n'est plus un tabou.

Chahreddine B.

ABDELKADER NAMANE.
Chercheur à l'Institut
Pasteur de Paris
« J'AIMERAIS BIEN
APPORTER MA
CONTRIBUTION ! »



Il est spécialisé dans la discipline très en vogue de la Protéomique. Une spécialité concernant les micro-organismes, tels les bactéries, les virus, les parasites, les levures. Abdelkader Namane, auteur de plus de 80 publications dans des revues scientifiques, chercheur respecté à l'Institut Pasteur de Paris, est originaire de Maghnia. Il s'est dit très heureux de se retrouver dans sa ville. Une manière de se ressourcer. Parlant de son métier avec passion, il nous explique: « Au cours de ces dernières années, notre équipement et les méthodes ont évolué pour obtenir des analyses plus précises et plus fiables ». Et d'essayer de vulgariser sa spécialité « Les technologies disponibles sur la Plateforme de Protéomique sont l'électrophorèse bidimensionnelle, la chromatographie liquide, la spectrométrie de masse ainsi que des outils dédiés à l'analyse protéomique. Les analyses effectuées concernent la protéomique globale, la protéomique comparative ou quantitative, l'identification de partenaires dans les complexes protéiques et l'identification des modifications post-traductionnelles ». Pour ce qui est de la Fondation éponyme dont il fait partie, M.Namane a souligné que « nous nous intéressons beaucoup aux actions humanitaires; d'où des projets d'intérêts de santé, des programmes de formation, de collaboration et de l'enseignement ».

Concernant l'Algérie, son pays, qu'il visite régulièrement pour ne pas perdre ses attaches, il dira: « J'ai des contacts avec l'université d'Alger et j'espère que la collaboration se développera. Mon souhait, c'est de nouer des contacts pour des échanges, notamment dans la formation. Ce qui m'intéresse beaucoup, aussi, c'est de créer des liens entre les chercheurs algériens ». Pour l'Algérie, il dira, également, « il y a des potentialités énormes dans notre pays ». Pour information, l'Institut Pasteur de Paris emploie quelque 2 900 personnes.

C. B.

5^e CONFÉRENCE DES CADRES DE LA DOUANE

Le commerce illicite, une préoccupation majeure

Depuis avant-hier, à l'hôtel La Renaissance de Tlemcen, la direction générale de la douane organise sa 5^{ème} conférence nationale. Une rencontre regroupant plus d'une centaine de cadres de ce corps, avec des thèmes liés à la finance et tout ce qui l'entoure. En marge des travaux, Abdou Bouderbala, DG de la douane, a mis l'accent sur la « dynamique de modernisation engagée par son administration et qui vise notamment la connaissance, un moyen indispensable pour s'adapter à l'environnement économique national et international ». Intervenant sur la question de la contrefaçon, le DG de la douane estime que la « lutte

contre la contrefaçon, pour la protection du consommateur et du commerce licite, constitue une préoccupation majeure de la douane algérienne ». Selon lui, la douane a pris en charge la contrefaçon lorsque personne ne se souciait de ce phénomène qui comporte de gros risques sur la santé et la sécurité des consommateurs. Heureusement, a-t-il ajouté, que le relais a été pris par le commerce dans le contrôle de la qualité des produits. Dans la foulée, M.Bouderbala nous apprendra que ses services procéderont prochainement au recrutement de 5 000 douaniers. Par ailleurs, nous apprendrons que la douane algérienne a reçu le trophée, deux

années consécutives (2007 et 2008), décerné chaque année par la l'organisation internationale des douanes pour l'administration des douanes ayant réalisé les plus importantes actions en matière de lutte contre la contrefaçon. Cette distinction, si elle traduit les efforts colossaux consentis par la douane dans ce domaine, n'exclut pas que l'Algérie est en train de devenir le paradis des produits contrefaits. D'ailleurs, le premier responsable de la douane reconnaît que son administration est harcelée par la marque mondiale PUMA qui considère que le marché algérien est devenu la Mecque de ses produits contrefaits, tout en soutenant

que la lutte contre la contrefaçon est conditionnée par la conception d'un catalogue de normes sur tous les produits importés. Réagissant à une question relative à l'autoroute Est Ouest devenue le vecteur de la contrebande, le DG a affirmé que la « stratégie de contrôle et de surveillance sera effective une fois les infrastructures d'accompagnement, tels les postes de péage, seront réalisés ». Concernant le passavant, a-t-on appris de notre interlocuteur, cette restriction imposée depuis quelques années aux commerçants de Maghnia, Ghazaouet et Nédroma, sera levée une fois les postes de surveillance mixtes installés. C. B. et O. E. B.

EN BREF

GENDARMERIE NATIONALE
Dans son bilan de six mois, le groupement de la gendarmerie nationale de Tlemcen a mis en exergue la saisie de plus de 594 kg de kif traité et 8 538 comprimés. 40 personnes ont été interpellées dont 33 placées sous mandat de dépôt. Les mêmes services ont saisi 315 228 litres de gasoil, 4 590 litres d'essence, 4 590 cartouches de cigarettes et 199 quinquax de cuivre ainsi que d'autres marchandises dont des téléphones portables, des effets vestimentaires et des fruits et légumes...

LE BULLETIN DE L'ASPEWIT DANS LES KIOSQUES
Le n°8 de la revue de l'Association pour la sauvegarde et la promotion de l'environnement (ASPEWIT) est sur les étals depuis le début de la semaine dernière. Ce bulletin gratuit, de très belle qualité (excellents articles et illustrations couleurs) a collé, cette fois, à l'évènement « Tlemcen, capitale de la culture islamique ». Le lecteur aura le loisir, en outre, de lire la contribution de Farouk Tebbal, consultant international et ancien ministre de l'Habitat, intitulé « Les

stratégies de développement urbain dans les villes du sud de la Méditerranée ».

SIDI BOUMEDIENE AU CINÉMA
Le cycle « cinéma », a projeté, la semaine dernière, un film documentaire de 52 minutes sur la vie et l'œuvre mystique de Sidi Boumediène Chouaïb El-Ghouth. Une création du réalisateur Yahia Mouzahem, d'après le texte du chercheur Tayeb Touhami. Une production qui s'ajoute à d'autres, telles « Lalla Hadja Maghnia, Tlemcen, Béjaïa, cultures ». C. B.

DES LIEUX MYTHIQUES OÙ LE PASSÉ CÔTOIE LE PRÉSENT

Au pays de la terre vivifiante de la mer Morte



La grande vallée de Madaba, un lieu chargé d'histoire



L'ancienne cité de Pétra à quelques dizaines de kilomètres de Amman

PHOTOS - EL WATAN

Amman, de notre envoyé spécial Ali Benyahia

La vallée du Madaba, un haut lieu du tourisme religieux. Le site fait partie de cette longue faille, «la fosse d'effondrement», qui, outre la Jordanie, traverse la Syrie, la Palestine et Israël. La vallée surplombe la célèbre rivière du Jourdain, aujourd'hui malheureusement asséchée, et la légendaire mer Morte. «L'endroit offre une vue panoramique sur cette mer intérieure longue de 50 km, surmontée à l'horizon par la Cisjordanie, une terre palestinienne si elle n'était pas occupée par Israël. L'importance religieuse de la vallée est associée au nom du prophète Moïse dans sa traversée pour atteindre la Terre sainte...», lâche Djaâffer, notre guide qui pointe son doigt sur cette partie du monde du Proche-Orient qui concentre le conflit le plus «explosif» de notre époque. La forte affluence des groupes de touristes encadrés de guides témoigne de l'importance de cette halte. Madaba représente surtout un des cinq endroits de pèlerinage chré-

tien de la Jordanie. Une ville «chargée d'histoire» qui se situe à une vingtaine de kilomètres de la capitale, Amman. «La monographie de la ville, ce sont des plaines. C'était un centre religieux au V siècle. Jérusalem est à une cinquantaine de kilomètres d'ici. Ce fut également un centre ecclésiastique à l'ère byzantine. La ville abrite nombre d'églises. Ici, on peut trouver des familles qui portent le même nom, mais dont, pourtant, une partie est chrétienne et l'autre musulmane.» Selon lui, il existe aujourd'hui quelque 300 000 chrétiens dont la plupart sont orthodoxes. Pour rejoindre la mer Morte, il faut quelques dizaines de minutes de route tortueuse. Là, un été chaud nous attend. Le mercure expose une fois atteints les -440 mètres au-dessous du niveau de la mer. Des hôtels de luxe et des stations balnéaires redonnent vie à une terre plutôt aride et une «eau morte». «La sécheresse aurait raccourci cette mer intérieure de quelque 30 km en l'espace de quelques années», se contente de commenter notre guide, sans daigner citer toutes les raisons. Mais le site offre un décor qui nous laisse songeur

sur ce que pourrait être la découverte de l'eau sur la lune. Soudainement, sur ce puissant contact visuel, la mer Morte se transforme en un tombeau de l'humanité d'où pourrait bien rejaillir un jour toute source de vie. L'attraction survoltée de l'endroit est aussi pathétique que toute la légende qui hante des siècles d'histoire. Mais pour la saison, l'animation semble plutôt prometteuse en cette fin de mois de mai. Le Mövenpick, une chaîne suisse 5 étoiles, conçu sur le modèle séduisant d'une architecture qui rappelle les villages anciens, mais agrémentés des commodités et du confort actuels reste un bel exemple de mariage entre le traditionnel et le moderne. Chaque jour, il accueille de nouveaux arrivants. Pourtant, ce n'est guère pour la beauté du sable fin ou la baignade que les touristes du monde entier y affluent. Car la mer Morte est toujours d'actualité. Et en cela elle suscite la curiosité. Mais pas seulement. Sa terre argileuse est l'un des motifs de déplacement pour de nombreux touristes dont surtout les femmes qui cherchent à «se refaire une peau neuve».

«EL QODS C'EST JUSTE DERRIÈRE LES MONTAGNES»

Se mettre la terre boueuse sur tout le corps et le visage pour avoir une peau lisse débarrassée de toutes ses impuretés. La recette est toute facile : se baigner dans cette eau dont la salinité est de quatre à cinq fois plus élevée que la normale avant d'aller s'appliquer cette «terre magique», médicamenteuse, que l'on peut trouver dans des jarres déposées le long des rivages. Au bout de 15 mn, vous pouvez repartir avec un «peau de bébé». Un large commerce des produits de beauté a fleuri dans les environs comme dans les boutiques des grandes villes. C'est devenu un pur produit emblématique de la Jordanie. Israël aurait d'ailleurs développé la même industrie. Il faut savoir que la mer Morte constitue la frontière naturelle de la Jordanie avec ce pays. «En face, exactement, nous avons la ville d'Ariha. El Qods, c'est juste derrière les montagnes», nous montre Djaâffer dans un geste, tout en affirmant que son pays compte trois passages vers ce voisin. Mais le royaume hachémite prétend à tout le profond mythe du Proche-Orient. Il s'agit-là peut-être d'un des pays dont la position sur l'échiquier géopolitique est à apprécier surtout en fonction de ce paramètre des frontières qu'il a en partage avec les six pays : Egypte, Arabie Saoudite, Irak, Syrie, Palestine

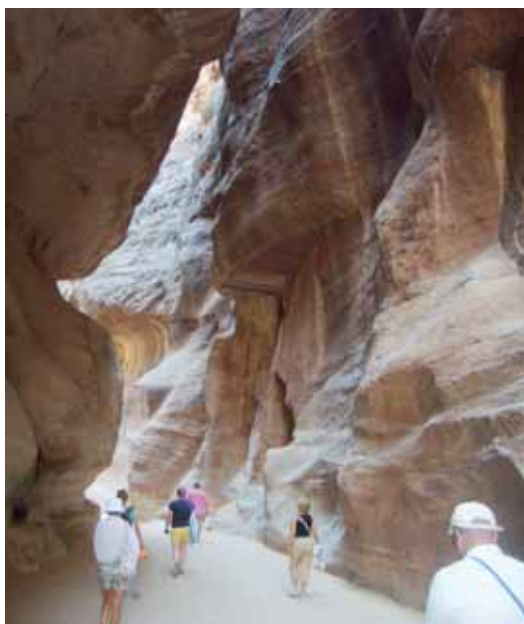
et Israël. Les bouleversements politiques récents et actuels dans la région ne sont d'ailleurs pas sans incidence sur ce pays de seulement 6 millions d'habitants. Passe que l'on parle des convulsions internes au pays. Là n'est pas le propos tant les itinéraires de voyage empruntés par les organisateurs de notre séjour sont loin de nous permettre toute possibilité de nous enquêter de la situation sociopolitique. Sans doute pour ne pas avoir à montrer «la cuisine politique» du royaume, respectant ainsi la consigne de l'ambassadeur de la Jordanie en Algérie qui a invité les journalistes algériens à ne pas aborder la chose politique. En tout état de cause, force est d'admettre que ce pays qui se croit «cuirassé» contre d'éventuels renversements brutaux de la situation politique n'en est pas pour autant imperméable aux changements qui s'imposent dans les pays arabes.

Mais ne dit-on pas qu'à chaque remède ses maux ! Son mal à lui, c'est déjà l'avenir immédiat de la saison estivale. Car, court comme fut «le printemps arabe» en Jordanie, plus courte risque d'être encore sa saison estivale. Traversé, lui, par de légères secousses politiques en mars dernier, quand des manifestations populaires ont éclaté pour réclamer plus de liberté et des droits économiques et sociaux, ce pays, qui semble pourtant totalement tourné vers l'avenir, n'en a pas moins ressenti le séisme. Son tourisme s'essouffle. Des signes avancés du déclin de l'activité font leur apparition. Akaba reste la fierté du tourisme balnéaire au pays du roi Abdallah II. Pourtant longue de seulement quelques dizaines de kilomètres, la côte est la seule du pays qui s'assure ainsi une ouverture sur la mer Rouge.

APRÈS L'INDICIBLE PÉTRA, AKABA

Réputée pour son dynamisme commercial, la ville, dotée d'un statut de zone franche, est aussi voisine des trois pays : Israël, Egypte et Arabie Saoudite. En face, Eilat, une ville israélienne, à portée de regard. Un passage assure la traversée sur une distance de pas plus de 7 kilomètres. La présence d'une multitude de chaînes hôtelières internationales attire des touristes des pays voisins, mais aussi des quatre coins du monde. Ici, tourisme et affairisme semblent faire bon ménage, tandis que l'open sky dont jouit le ciel d'Akaba réduit les distances au maximum. Ce n'est pas un hasard si cette ville arbore son rang de deuxième destination touristique du pays après l'indici-

ble Petra. Cette dernière, une merveille, témoin de l'art de vivre de l'Homme qui rend la destination incontournable. Bien qu'«Akaba soit la capitale du tourisme arabe en 2011», rappelle fièrement Salah Bitar, président de l'association des hôtels Akaba, la conjoncture actuelle des pays arabes est telle que non seulement les bénéficiaires escomptés ne sont pas au rendez-vous, mais elle a fini même par lever le voile sur les faiblesses d'une politique dont Amman veut à tout prix se débarrasser à présent. «La politique touristique des programmes communs entre pays voisins a échoué en raison de la situation dans la région. Un programme de 280 touristes étrangers avec la Syrie est tombé à l'eau». «Les programmes communs constituent plus de 60% de cette activité», reconnaît Salah. Voilà qui a sonné le glas d'une activité dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle est une source importante de revenus pour le royaume et constitue un riche gisement pour l'emploi. La hantise des pouvoirs publics et des professionnels du secteur est à son paroxysme. L'activité du secteur a enregistré une chute brutale en baissant de moitié. Tout le monde, professionnels et pouvoirs publics, est bel et bien à la recherche de palliatifs afin de limiter les dégâts. Bref, les pouvoirs publics semblent avoir compris désormais, en tous cas pour ce qui est du tourisme, qu'ils doivent impérativement changer de politique. L'enjeu est d'éviter la mort programmée d'une activité qui, si elle est négligée, risquera d'avoir une incidence douloureuse dans le domaine social. Les soubresauts politiques n'en seraient que dévastateurs étant donné la donne régionale. Du coup, la Jordanie compte se défendre en essayant de se forger une vocation touristique à part entière, qui ne se contente plus de programmes communs avec les pays voisins dont elle ne tire pas grand succès de toute façon. Mais plutôt en se dotant de programmes à elle toute seule. Et ce, d'autant que nombre de pays concurrents tels que la Tunisie par exemple qui est susceptible de ne pas accueillir tous ses touristes. Pourquoi alors ne pas capter une part de ce marché, dont tout le monde sait qu'elle est composée majoritairement d'Algériens ? Pour ce faire, elle a plein de cartes à abattre. «Nous avons le triangle d'or (Akaba, Petra, Oued Rum)», lance Oussama Suleiman, directeur de l'hôtel Tourist Co Ltd et membre de l'association des hôtels dans la ville d'Akaba. A. B.



LA PETITE CORÉENNE COMPTE RÉÉDITER LE MÊME SUCCÈS QUE SA DEVANCIÈRE

La nouvelle Kia Picanto fait son entrée

● 1 100 000 modèles Picanto ont été vendus dans le monde, dont plus de 36 000 uniquement en Algérie depuis 2004.

Annoncée depuis plusieurs mois, la nouvelle Kia Picanto vient de faire son entrée sur le marché national de l'automobile. Le lancement officiel de cette nouvelle citadine a eu lieu mercredi dernier au Kiffan Club (Alger). « Cette nouvelle génération aura autant de succès que sa devancière grâce à son tout nouveau design jeune, dynamique et sportif à la fois », a déclaré Abdelhamid Achärbou, directeur général de Kia Motors Algérie, lors d'une conférence de presse. Pour sa part, Dalel Haroun, responsable de la communication et du marketing, a indiqué que pas moins de 1 100 000 modèles Picanto ont été vendus dans le monde, dont plus de 36 000 uniquement en Algérie depuis 2004. La nouvelle Picanto, destinée aux jeunes, fera l'objet de plusieurs face lift d'ici à 2017 ; une voiture qui sera une digne remplaçante de sa devancière. Plus longue que l'ancienne version, la toute nouvelle Kia Picanto est cette voiture « conçue pour attirer les regards grâce à ses proportions adéquates, son design remarquable et son style dynamiques ». Elle offre une cabine plus spacieuse et un coffre



La nouvelle version Picanto de chez Kia

PHOTO : DR

plus large, ce qui a permis d'augmenter sa capacité de 27% par rapport à celui du modèle précédent. Elle bénéficie

de l'ADN du new design lancé par la marque depuis la venue de l'ancien directeur design de chez Audi.

Des arches de roues musclées, le bas de caisse large et les jantes en alliage agrandies, la face avant exprime la même vigueur et le même raffinement que les modèles SUV de la marque. L'arrière se caractérise par un design chic et moderne et une conception équilibrée et cohérente, une lunette arrière qui s'adapte parfaitement aux dimensions du véhicule et au hayon, des feux arrière redessinés pour plus de contraste et un aspect plus sportif et un pare-chocs arrière plus large donnant au véhicule une certaine robustesse. Cette nouvelle venue apporte des innovations au segment A, comme par exemple le pare-brise avec verre à protection UV, des rétroviseurs rabattables électriquement, un pare-soleil avec miroirs de courtoisie lumineux, un bac de rangement sous le siège

passager, un espace de rangement sous le plancher du coffre, un ordinateur de bord et une radio CD MP3 avec 4 haut-parleurs, un troisième feu de stop intégré dans le becquet arrière et des jantes en alliage 14 pouces. Elle est dotée, pour la sécurité, d'un airbag conducteur, d'appuie-tête avant actifs, d'un renforcement des portières ainsi que du renforcement grâce à de l'acier à haute résistance en forme d'anneaux pour absorber le choc en cas de collision. Pour notre marché, la new Picanto sera animée, côté motorisation, par une seule motorisation plus puissante que sa devancière. Il s'agit du bloc 1.2 essence développant 87ch à 6000 tr/mn. Ce moteur de 4 cylindres de 16 soupapes peut propulser le véhicule à une vitesse de 169 km/h. La new Picanto sera disponible, en huit coloris et deux niveaux de finition, à savoir Style et Pop avec une multitude d'équipements de confort et de sécurité. Son prix sera de 910 000 DA pour la style et 995 500 DA pour la même version en boîte de vitesse automatique. La version Pop, quant à elle, est proposée au tarif de 995 000 DA à 1 055 000 DA TTC avec celle dotée de la boîte auto. Par ailleurs, il est utile de préciser que des cadeaux ont été remis aux dix gagnants du jeu qui a été mis en ligne sur la page Facebook de Kia Motors Algérie « Un tour du monde à Alger ». Nadir Kerri

PROGRESSION DES VENTES DE 18,7% CHEZ KIAMOTORS

Kia Motors Corporation a réalisé une vente de 207 839 unités pour le mois de mai 2011, ce qui représente 18,7% de croissance. En mai, Kia Motors a réalisé, selon un communiqué parvenu à notre rédaction, de belles performances dans toutes les régions du monde : 48,4% en Amérique du Nord (55 140 unités vendues), 28,8% en Chine (33 624 unités vendues), 19,2% en Europe (41 139 unités vendues) et 7% en divers marchés (39 924 unités vendues). Le marché coréen a enregistré un déclin de 5% (soit 38 012 unités vendues). Durant les cinq premiers mois de l'année

2011, la marque sud-coréenne a enregistré une augmentation annuelle de ses ventes de 20,4% avec 988 011 unités vendues.

L'Amérique du Nord a enregistré les plus grosses ventes depuis le début de l'année 2011 avec 42,4% (226 078 unités vendues), quant aux autres régions, elles ont toutes affiché un énorme cumul doublé d'un chiffre de vente annuel en croissance : 17,6% en Chine (soit 169 691 unités vendues), 15,9% en divers marchés (soit 202 389 unités vendues), 15,5% en Europe (soit 183 708 unités vendues) et 12,2% en Corée (soit 206 145 unités vendues).

ESSAIS INTERNATIONAUX DU NOUVEAU VW TIGUAN

La route intelligente

Munich (Allemagne)
De notre envoyé spécial

C'est à la faveur d'un test drive depuis Munich (Allemagne), la capitale de la Bavière, jusqu'à une station de ski en Autriche que nous avons pu apprécier le nouveau VW Tiguan sous toutes ses facettes. Pas moins de 500 km parcourus à bord de cet SUV qui s'est vendu à plus de 700 000 unités depuis son lancement en 2007. Le nouveau Tiguan vient ainsi de bénéficier du nouvel ADN de la marque de Wolfsburg. La face avant de ce mastodonte est identique à la nouvelle Passat, le nouveau Touareg ou les autres nouveaux modèles du groupe petit frère du Touareg, annonce-t-on chez VW, devra reprendre le flambeau pour prolonger cette success-story. 10 000 premières commandes ont été passées en Allemagne uniquement, nous dit-on. En effet, la partie avant du nouveau Tiguan, conformément à l'ADN esthétique du groupe, se caractérise par un style précis marqué par les lignes horizontales. Comme sur le Touareg, la calandre est rehaussée de deux doubles lamelles chromées. Les phares bi-xénon sont proposés pour la première fois sur le Tiguan en option avec allumage permanent des feux de route à zone masquée (Dynamic Light Assist). A l'arrière, les feux ont été redessinés en deux parties du Tiguan. Côté sécurité et avec un habitacle stable, des zones de déformation et des systèmes de retenue ajustés s'ajoutent à 2



PHOTO : DR

airbags frontaux, 2 airbags latéraux (à l'avant) et 2 airbags tête-thorax qui couvrent toute la surface des vitres latérales. Le SUV peut, par ailleurs, être commandé en option avec deux airbags latéraux à l'arrière. Par ailleurs, les propriétaires du nouveau Tiguan (comme l'ancien d'ailleurs) pourront apprécier la position d'assise surélevée, à l'avant comme à l'arrière.

La banquette arrière, fractionnable de façon asymétrique (60 : 40) se déplace de 16 cm en profondeur. Le volume du coffre évolue entre 470 et 1510 l selon la configuration de la banquette arrière.

Par ailleurs, sur les finitions Sport & Style et Track & Style, le dossier du passager avant peut être entièrement rabattu, permettant ainsi d'embarquer des objets jusqu'à 2,50 m de long. Les versions Sport & Style et Track & Style in-

cluent de série le détecteur de fatigue, le capteur de pluie, le rétroviseur intérieur avec dispositif anti-éblouissement automatique ou encore le système audio RCD 310 avec 8 haut-parleurs. Côté motorisation, VW Tiguan est disponible avec pas moins de 7 motorisations plus économiques, tous des quatre cylindres suralimentés à injection directe, trois sont nouveaux dans la gamme Tiguan. Les quatre moteurs essence à couple élevé (TSI de 1,4 à 2,0 l de cylindrée) développent entre 122 ch et 210 ch. Les trois moteurs diesel couvrent une puissance de 110 ch à 170 ch. La boîte à double embrayage 7 rapports DSG peut être commandée en option. Pour notre marché, le Tiguan, nous dit-on, sera disponible avec le moteur 2.0 TDI de 140 CV avec la boîte DSG. Quant aux systèmes d'aide à la conduite, on trouve dans le nouveau Tiguan la gestion automatique des feux de route Light Assist et Dynamic Light Assist, le détecteur de fatigue, l'alerte de franchissement de ligne Lane Assist et la dernière génération d'aide au stationnement Park Assist. Ces systèmes sont généralement disponibles en option ou en fonction d'un niveau de finition. Le système de démarrage/fermeture automatique Keyless Access permet au Tiguan de rivaliser avec les SUV de haut de gamme. Enfin, ce sont aussi des technologies optimisées avec intelligence, comme le système d'attelage escamotable, qui font du Tiguan l'un des SUV les plus pratiques du marché. Nadir Kerri

EN BREF

GP du Canada : Button arrache la victoire

Le pilote britannique Jenson Button a remporté, ce dimanche, le grand prix du Canada de Formule 1. Dans une course riche en rebondissements à cause d'une météo capricieuse, le Britannique a profité d'une erreur de pilotage de Sebastian Vettel dans le dernier tour pour lui souffler un succès auquel le jeune Allemand semblait promis. Pour Vettel, cette deuxième place a un petit goût amer, car le champion du monde en titre parti en pole position avait réussi à éviter tous les pièges jusqu'à ce 70^e et dernier tour. Talonné par le Britannique, le leader du classement des pilotes a mal négocié un virage, sa monoplace est partie en dérapage, mais le temps qu'il rétablisse sa trajectoire, Button s'était faufilé par la porte ainsi entrouverte. L'Allemand Michael Schumacher (Mercedes) a enfin réalisé la course qu'on attendait de lui. Sa 4^e place après avoir été un temps 2^e montre qu'il retrouve enfin son niveau, après plusieurs courses prometteuses. Il devance le Russe Vitaly Petrov, 5^e dans une Lotus Renault en manque de performance et le Brésilien Felipe Massa (Ferrari), qui a dérobé sur la ligne d'arrivée la 6^e place au Japonais Kamui Kobayashi (Sauber, 7^e).

L'AUTOFICTION AU CŒUR D'UN DÉBAT ENTRE ÉCRIVAINS ALGÉRIENS ET EUROPÉENS

Le réel à l'assaut de l'imaginaire

● Pour le romancier Amin Zaoui, il est difficile d'écrire «le Je» dans «tous ses états» dans le monde arabe et musulman.

La frontière entre l'autobiographie et la fiction est souvent mince. Le critique littéraire et romancier français, Serge Doubrovsky, a inventé un concept qui réunit les deux : l'autofiction. Ce genre littéraire, qui continue à diviser les académiciens, a fait l'objet, hier, à l'hôtel El Djazaïr à Alger, d'un débat organisé par la Délégation de l'Union européenne (UE) et des services culturels des ambassades des Etats membres. Une quinzaine d'écrivains et de chercheurs algériens et européens sont intervenus sur le thème de «L'autofiction dans la littérature contemporaine». «Un thème qui trouve sa place dans le cadre du dialogue interculturel. L'autofiction est à la lisière de l'autobiographie et de la fiction. Les écrivains puisent dans le quotidien pour nous livrer des histoires complexes. Entre le réel et l'imaginaire, ce genre d'écriture fait voyager», a estimé Laura Baeza, chef de la délégation de l'UE en Algérie. Elle s'est félicitée de la tenue pour la troisième année consécutive de cette rencontre culturelle. Le romancier algérien, Anouar Benmalek, a d'emblée relevé qu'il est toujours difficile pour un écrivain d'expliquer «le pourquoi du comment» de la création. Comme il est compliqué d'expliquer l'acte de respiration. «Ai-je une gueule d'autofictionnaire ?» s'est-il interrogé malicieusement. Il a reconnu avoir emprunté des choses à sa vie réelle dans ses différents romans, mais il refuse la littérature du nombril. Anouar Benmalek, qui a analysé les notions du mensonge et de la vérité dans l'écriture, a annoncé la sortie d'un récit personnel dans lequel il revient sur le décès de sa mère, *Tu ne mourras plus demain*, à paraître au début de l'automne. La dramaturge et romancière finlandaise, Riikka Al-Harja a, pour sa part, tenté d'expliquer la notion de l'autobiographie et est revenue sur la nécessité de connaître la part de la vérité et de l'irréel dans



De gauche à droite : Yamilé Haraoui Ghebalou, Amin Zaoui, Anouar Benmalek et Riikka Al-Harja

l'écriture. «Il m'est arrivé de jouer dans les pièces de théâtre dont j'ai écrit le texte. Dans la dernière pièce, j'ai interprété le rôle de l'écrivain, c'est-à-dire moi-même. J'ai expliqué cela au public sur scène», a souligné cette diplômée de l'Ecole supérieure de l'art dramatique de Helsinki. L'universitaire et romancière algérienne, Yamilé Haraoui Ghebalou, a pris comme exemples l'écriture des Algériens Maïssa Bey (*L'une et l'autre*) et El Mahdi Acherchour (*Le Moineau*) et des Français Philippe Claudel (*Le rapport de Brodeck*) et Pierre Michon (*Vies minuscules*) pour illustrer son propos sur la frontière entre la réalité et l'imaginaire. «L'écrivain doit-il s'imposer des limites pour s'adapter aux normes esthétiques de l'époque ? Ou alors, doit-il le faire librement et à ce moment-là sa vie s'invitera dans la fiction ?» s'est-elle demandée. La poétesse et romancière suédoise, Agneta Pleijel, a, de son côté, observé que l'autofiction est d'abord un débat académique francophone. «La vérité n'est pas à la surface. Il appartient au lecteur de la trouver»,

a-t-elle dit. Agneta Pleijel, qui a publié une trilogie romanesque sur sa propre famille, a estimé que le silence demeure le grand thème de la littérature. «Je viens d'une région où l'on vit encore dans la fiction, alors que vous vous vivez dans le réel, dans ce combat pour la liberté et pour les droits», a-t-elle avoué. Marqué par la mort de son père, l'auteur espagnol, Marcos Giral Torrente, a écrit *Tiempo de vida* (Temps d'une vie), salué par la critique comme l'un des dix meilleurs livres publiés en Espagne en 2010. «J'ai écrit sur la vie de mon père avec une matière vivante. Je ne voulais pas reproduire une photo figée de lui et de la famille», a-t-il dit. Il a prévenu contre «la confusion» qui peut être entretenue entre la réalité et la fiction. «On doit donner des pistes au lecteur pour qu'il fasse la distinction. Même dans la fiction, les faits doivent avoir une cohérence pour être compréhensibles», a ajouté ce critique littéraire du quotidien *El País*. Balzac et Stendhal ont, d'une certaine manière, amené Hamid Grine à l'écriture. L'auteur du *Café de Gide* a confié

comment il écrivait, encore jeune, les moments de sa vie, y compris la découverte des sursauts amoureux, dans un cahier à spirale. «Il me fallait ce mixeur créatif, cette moulinette, pour arriver à la littérature. L'écrivain n'est pas un marionnettiste. C'est un acteur, un compositeur et un réalisateur. Il doit jouer le rôle de chaque personnage», a-t-il souligné. Sans concession aucune, Amin Zaoui, qui a modéré les débats aussi, a fait une critique acide de la démarche littéraire algérienne et maghrébine. Une littérature incapable, à ses yeux, de parler de l'amour tel qu'il est. Ecrire le «Je» «dans tous ses états, tous ses éclats», est, selon lui, difficile dans ce monde «complexe» et «obscuri» appelé monde arabo-musulman. «Un monde qui vit dans une culture dominée par l'hypocrisie. Depuis l'enfance, nous vivons dans le non-dit, dans le non-vu, dans le non-entendu. Et nous, nous continuons à vivre cette situation aberrante et insensée. Dans une société schizophrène, toute œuvre qui veut s'inscrire dans l'autobiographie subit une double condamnation. L'autocensure viole l'imaginaire et frappe le texte de silence. La censure institutionnelle, aveugle, encercle les textes littéraires politiquement, religieusement et socialement», a relevé l'auteur de *La Soumission*. Il a cité l'exemple de l'interdit qui a frappé l'œuvre majeure du romancier marocain Mohamed Choukri, *Le pain nu* et son propre roman, *Le hennissement du corps*. D'après lui, la langue arabe est prise en otage par le conservatisme et instrumentalisée par le religieux. Dans l'après-midi, les débats s'étaient concentrés sur la thématique «Le Moi imaginaire, les frontières du fictif face à la réalité», avec la participation du Grec Petros Markaris, l'Autrichienne Doris Gertraud Eibl, le Roumain Adrian Alui Gheorghe, le Belge Jean François Dauven, et les Algériens Fatima Bekhaïet et Nouredine Saâdi. **Fayçal Métaoui**

INAUGURATION DU CENTRE AMÉRICAIN DE RESSOURCES ET D'INFORMATION (IRC) À ALGER

Un espace public de partage et d'échange

● Le Centre de ressources et d'information (IRC, Information Resource Center) de l'ambassade des Etats-Unis à Alger, a été inauguré, dimanche après-midi, en présence d'étudiants, d'universitaires, de journalistes et autres membres de la société civile.



M^{me} Regina Cocco, directrice de l'IRC, et Tahar Yahiaoui, directeur de l'école de langues Berlitz

L'IRC a ouvert ses portes hier, lundi 13 juin 2011. L'IRC fournit au grand public des informations sur la politique, l'histoire, l'éducation, la société, la culture... L'objectif de l'IRC est de promouvoir les valeurs cardinales universelles, comme l'amitié, la fraternité, la paix, l'humanisme, la prospérité... et de faciliter la compréhension mutuelle sur les questions politiques, économiques, commerciales, culturelles et environnementales. L'IRC donne accès aux sources d'information spécialisées portant sur les Etats-Unis. Des bases de données de recherche en ligne seront disponibles et devraient être particulièrement utiles pour les étudiants, les professeurs, les journalistes et les chercheurs. Inaugurant officiellement cet espace culturel, pédagogique et pédagogique, William Jordan, chargé d'affaires de l'ambassade des Etats-Unis à Alger et assurant l'intérim en tant qu'ambassadeur des Etats-Unis à Alger, déclarera, non sans émotion : «C'est un moment très im-

portant de cette ambassade (des USA). C'est un espace dédié au public, tout comme les 183 IRC de par le monde. L'ouverture de cet IRC était un vœu pieux depuis mon arrivée il y a deux ans. L'IRC est une mine de ressources et de bases de données précieuses. C'est un lieu de partage, d'amitié et d'échange d'expériences. Nos portes sont ouvertes. Bienvenue !»

ACCÈS À 6000 PÉRIODIQUES EN LIGNE

Le fonds documentaire de l'IRC est de l'ordre de 3000 ouvrages de référence, notamment ceux relatifs au gouvernement, encyclopédies, manuels pédagogiques et autres répertoires. Et, accessoirement, les visiteurs auront accès aux livres, revues et autres journaux électroniques à la faveur des bases de données en ligne. A titre d'exemple, la eLibraryUSA, la bibliothèque virtuelle et électronique, Factiva, assurant une couverture quotidienne en texte intégral,

plus de 54 journaux américains, un accès à 6000 périodiques ainsi que des sources d'information (câbles de Reuters, *Wall Street Journal* ou encore du *New York Times*, *EBSCOhost*, une base de données regroupant 2800 titres de périodiques... L'IRC est ouvert les dimanche, lundi, mercredi et jeudi de 9h à 11h et de 13h à 15h (l'IRC est fermé le mardi). Pour les visites, il suffit de contacter l'IRC au moins 48 heures à l'avance, de mentionner le nom, la profession et l'horaire désiré (de la visite) à l'adresse électronique Algiers IRC@state.gov ou en nous appelant au 0770 082 108. Une pièce d'identité (carte nationale, permis de conduire ou passeport) est requise pour l'accès à l'ambassade. **R. C.**

Centre de ressources et d'information, ambassade des Etats-Unis à Alger
4, chemin Cheikh Bachir El Ibrahim El Biar-Alger
Algiers_IRC@state.gov

OFFREZ VOUS LA RÉFÉRENCE

CITROËN BERLINGO FIRST

STOCK DISPONIBLE



www.citroen-algerie.com

INFO CLIENT : 021 84 92 94

à partir de
1290 000 DA*

CRÉATIVE TECHNOLOGIE

*Prix indicatif, incl. TVA et options

Le CNES, l'administration du CNES et la zaouïa de Sidi Zerzour

Par D' Mourad Goumiri (*)

Depuis la démission surprenante⁽¹⁾ du défunt M. S. Mentouri de la présidence du CNES en 2005, cette institution de l'Etat fonctionne dans l'illégalité complète et dans l'illégitimité absolue. En effet, cette deuxième version du CNES, après celle des années 1960, dirigée de main de maître par C. Belkacem⁽²⁾, a été remise en route par les «réformateurs» au début des années 1990, dans le but de «mûrir» les réformes économiques et d'ancrer le débat contradictoire économique et social dans les traditions de notre pays. Les statuts du CNES disposent que cette institution de l'Etat émane des «groupes socioprofessionnels»⁽³⁾ qui la composent», ce qui donne une importance capitale à la représentation des composantes de notre société dans l'institution et réciproquement, sa représentativité garantit sa crédibilité sociétale. S'agissant d'un Conseil consultatif par excellence⁽⁴⁾, le rapport de force à l'intérieur de l'institution est lié au poids relatif des groupes socioprofessionnels et à leur qualité intrinsèque. Deux groupes ont donc émergé, lors de sa deuxième création, à savoir, d'un côté, les représentants des travailleurs⁽⁵⁾, et de l'autre, ceux des patrons publics⁽⁶⁾ et privés⁽⁷⁾. Les autres groupes socioprofessionnels ont fait «l'appoint» de manière à élargir au maximum sa représentativité et enrichir le débat au sein du CNES. La société civile⁽⁸⁾, l'administration⁽⁹⁾ et le groupe des «intitulés nommés»⁽¹⁰⁾ complètent le spectre de 180 conseillers que compte le CNES. Cette distribution devait assurer la diversité en même temps que le professionnalisme et mobiliser des ressources humaines dotées de capacités de propositions. Organisé en la forme de commissions thématiques⁽¹¹⁾ dont les membres sont distribués par les groupes socioprofessionnels, puis élus par leurs pairs, le CNES est dirigé par un bureau⁽¹²⁾ émanant des groupes socioprofessionnels qui élit en son sein le président de l'institution. La liste des 180 membres du CNES fait l'objet d'une publication annuelle au JORA⁽¹³⁾, pour officialiser et solenniser la représentativité de l'institution et justifier son budget (une prime mensuelle de 8000 DA est allouée à chaque conseiller). L'administration du CNES est essentiellement constituée par du personnel administratif de soutien logistique et de cadres techniques spécialisés, chargés du suivi des travaux des commissions. Un budget «études» est également prévu pour mener des travaux spécifiques, décidés par le bureau et

attribués à des bureaux d'études publics et privés et à des personnalités, es qualité, autant que de besoin et contractualisés, normalement, dans le cadre de la réglementation qui régit ce genre de contrat. En aucun cas l'administration du CNES ne devait se substituer ni aux conseillers et encore moins aux structures légales et statutaires du CNES que sont les groupes socioprofessionnels, en premier lieu et les commissions également !

Cette tendance au phagocytage est une dérive absolue qui a fait l'objet d'un âpre débat, en son temps, lorsqu'un «jeune gringalet», coopté président du CNES, par le groupe «des entreprises publiques», a cru possible d'instrumentaliser l'institution pour construire «sa carrière politique» (il ne s'en relèvera plus). En effet, la question préjudicielle était de savoir si le CNES devait être un «bureau d'études» ou une institution consultative

Toutes les tentatives et pressions fortes des pouvoirs publics pour confiner le CNES dans un statut de «bureau d'études» ont été rejetées par les conseillers et notamment les élites qui le composaient.

de «maturation des problèmes économiques et sociaux» ? Toutes les tentatives et pressions fortes des pouvoirs publics pour confiner le CNES dans un statut de «bureau d'études» ont été rejetées par les conseillers et notamment les élites qui le composaient. Le CNES avait gagné sa première bataille qui était celle de l'autonomie relative, garante de sa crédibilité, dans un environnement d'inféodation générale des autres institutions de l'Etat. Cette victoire, arrachée de haute lutte, a permis au CNES de produire et d'approuver, en assemblée générale, après débat et vote individuel, des rapports de bonne facture, sur différents sujets économiques et sociaux qui lui font honneur et qui vont devenir des références, tant au niveau national qu'international. Cette marge de manœuvre, pourtant très étreinte, va être sans cesse remise en cause par les différents pouvoirs faibles⁽¹⁴⁾ qui se sont succédé jusqu'à aujourd'hui. Tous les présidents de la République et les Premiers ministres successifs n'ont eu de cesse de tenter de neutraliser⁽¹⁵⁾ le CNES, de manière à ce qu'il rentre dans le rang et qu'il encense les différentes politiques publiques menées, sans aucune critique possible. Le rapport de force entre le CNES et le pouvoir va aller jusqu'à ce que ce dernier envisage sérieusement de le dissoudre (pour la deuxième fois), car devenant un organe «où s'est réfugiée l'opposition», disait-on, une espèce de contre-pouvoir, quel sacrilège ! Il n'était pas bon, à une certaine époque, de dévoiler son appartenance au CNES et certain cadre commençait à démissionner ou à faire en sorte de se faire débarquer pour «raison personnelle», de peur des représailles de leur tutelle. Le mode

relativement démocratique de fonctionnement du CNES, à travers les groupes socioprofessionnels (eux-mêmes élus et provenant d'associations où ils se sont fait élire), les commissions thématiques statutaires, où un président, un vice-président et un rapporteur sont élus par leurs pairs et enfin, le bureau du CNES également élu par ses pairs, de même que son président, avaient permis un déroulement relativement serein des sessions du CNES. L'adoption, par vote individuel, des recommandations leur assurait une certaine qualité, même si le CNES n'était pas toujours allé aussi loin dans la perfectibilité de ses rapports et n'avait pas tiré toutes les conclusions qu'elles entraînaient, mais le problème était correctement posé et les solutions les plus appropriées affichées. D'autres actions intérieures, plus surnoises, consistaient à «mettre sous le coude» l'examen des dossiers sensibles (politique des hydrocarbures, déséquilibres régionaux, dette extérieure) sans que cela ne puisse arrêter la volonté des conseillers de débattre des sujets tabous et de proposer des solutions.

En outre, le CNES a été une excellente école pour celles et ceux qui n'avaient jamais appris à écouter les autres, autrement qu'en imposant leurs idées, jusque et y compris celles les plus farfelues. L'art de la réplique et le débat contradictoire n'étaient pas en reste, ils remplacèrent progressivement la vindicte et l'insulte des premiers balbutiements de l'institution. Les ambitions personnelles et les rancœurs se sont révélées et ont permis une décantation générale, au bout de quelques années d'exercice, chacun reprenant la place relative qui était la sienne, après l'épreuve de vérité incarnée par la maîtrise des dossiers, les capacités de propositions, l'art de communication et de persuasion, l'authenticité des convictions. On peut affirmer, sans forfanterie, que le CNES a contribué, modestement, à jeter les bases d'un débat économique et social contradictoire, utile à la société algérienne, en sédimentation sociologique rapide. Que reste-t-il aujourd'hui de cette institution à part son administration⁽¹⁵⁾ ? Rien, sinon la façade lézardée d'un couvent auquel on a arraché l'âme ! Convoqué à la présidence de la République (directeur de cabinet), après la démission du défunt M. S. Mentouri, pour «réactiver» le CNES par ses éléments essentiels que sont les groupes socioprofessionnels, demande nous avait été faite de renouveler les instances originelles génitrices de la composante de l'institution, chacun pour ce qui le concerne

(associations, syndicats, administrations...) de manière à investir de nouveau, statutairement, le CNES à travers le bureau, les commissions, les groupes socioprofessionnels, après une session organique extraordinaire réglementaire et dûment scrutée par des conseillers élus. Cette procédure statutaire et légale, qui n'a jamais eu lieu, aurait dû permettre un toilettage général de l'institution des scories et autres «fait du Prince» qui se sont infiltrés durant ses longues années d'existence, tant dans l'administration du CNES que dans le spectre de conseillers.

En lieu et place de cette démarche légale et statutaire, qui aurait pu redynamiser le CNES et lui redonner sa dignité en tant qu'institution consultative au service de l'Etat, nous avons eu droit au vaudeville de réunions ad hoc et informelles qui se sont subrogées aux instances statutaires et légitimes du CNES. L'administration du CNES également s'est permis de produire «des rapports techniques», sur la base de saisines factices, sans contrôle des organes statutaires et légaux du CNES (commissions et groupes socioprofessionnels) et bien entendu, sans le vote ni les autres approbations des recommandations, par les conseillers du CNES.

Vidé de sa légalité statutaire et partant de sa légitimité, le CNES rentre dans le rang et rejoint le lot des appareils transformés en «coquille vide», que le pouvoir instrumentalise à satiété, comme en témoigne la dernière «mission» dévolue au CNES et qui n'a rien à voir ni avec ses statuts ni avec sa mission originelle ! Il ne faudra pas s'étonner, par la suite, du manque de représentativité de la société algérienne, dans le processus de refondation sociopolitique de notre pays, appelé de ses vœux, d'abord la population algérienne toute entière mais également par les observateurs étrangers avertis⁽¹⁶⁾. Pour paraphraser un politologue⁽¹⁷⁾ fertile et prolifique qui fait référence actuellement, «le système est devenu chroniquement défaillant». En attendant les résultats miraculeux des concertations politiques actuelles organisées entre appareils et sans la société, l'administration du CNES s'est donc arrogée le droit de «fertiliser la société civile algérienne»... en se subrogeant au wali Sidi Zerzour*... La grande zerdza se déroulera à Club des Pins, pendant trois jours et trois nuits, avec du «djaoui» et du «bkhour», autour de «meddahate», en transe !

M. G.
(*) Membre du CNES

Note de renvoi :

- 1) Le défunt M. S. Mentouri a envoyé sa lettre de démission de la présidence du CNES au président de la République, alors que, statutairement, il est élu par ses pairs membres du Bureau du CNES. En homme averti et sachant que la décision ne pouvait provenir que du président de la République lui-même, il l'a donc anticipée et tout shunté.
- 2) Le «commandant Si Djamel» avait marqué de son sceau cette institution pour contrecarrer les turpitudes des industrialistes, dirigés par A. Belaid au sein du MIE. Le président, M. Boukharouba alias Houari Boumediène, a tranché cette relation conflictuelle majeure, en dissolvant le CNES.
- 3) Le groupe socioprofessionnel est au cœur du dispositif du CNES puisqu'il est l'émanation de la représentation du corps économique et social et assure en même temps sa légitimité et sa crédibilité.
- 4) Le CNES produit et adopte, par un vote en session plénière, des rapports qui contiennent des recommandations en direction du président de la République ou du chef du gouvernement, en fonction de la saisine. Il peut s'autosaisir également.
- 5) Le rapport de force du moment a entraîné une sur représentativité de l'UGTA (plus de 60 conseillers) ainsi que son exclusivité (pas de syndicats autonomes). L'UNPA représente les fellahs du secteur public.
- 6) Le patronat public est représenté par une association

- d'entrepreneurs (l'UNEP), d'un syndicat d'associations de gestionnaires (la FNAG) et de deux syndicats de PME PMI publique (l'ENDPME et la FAGEPL).
- 7) Le patronat privé compte plusieurs syndicats et associations tels que la CAP, la CGEA, le CNPA, le CIPA.
- 8) Le concept de société civile était assez galvaudé à cette époque. Le groupe «associations», ramassait toutes celles dûment agréées, telles que celles des parents d'élèves, du Croissant-Rouge algérien, de la protection de l'enfance ou des retraités...
- 9) Le groupe «administration» était représenté par des fonctionnaires de l'administration centrale et locale.
- 10) Ce groupe gravite autour de personnalités cooptées par la présidence de la République et du Premier ministre.
- 11) Les commissions sont au nombre de quatre au départ (la commission du développement économique et sociale, la commission de la conjoncture et de l'évaluation, la commission des affaires sociales, la commission des relations de travail) auxquelles il faut ajouter, celle nébuleuse des représentants de la «communauté établie à l'étranger».
- 12) Le Bureau du CNES est composé de conseillers désignés par les groupes socioprofessionnels dont le président.
- 13) Cette liste existe toujours sur le JORA, d'il y a... dix ans, mais faute de la tenue statutaire d'une assemblée générale organique du CNES, il y figure des noms de conseillers décédés, démissionnaires ou ayant changé de statut socioprofessionnel !

- 13) Au lieu de considérer nos rapports comme des instruments opérationnels pour améliorer la gouvernance, les Pouvoirs publics faibles successifs les considéraient comme des documents «subversifs» chargés de déstabiliser leur pouvoir.
- 14) Des pressions multiformes s'exerçaient sur les conseillers et notamment les présidents de commissions qui pouvaient aller jusqu'à la liquidation des cadres de leur fonction, hors du CNES.
- 15) L'administration du CNES est devenue une cour où se sont sédimentés des personnels cooptés par les différents présidents laissés en rade ou remerciés, en fonction de la puissance relative de l'intervention initiale. Dans la liste officielle des conseillers, publiée sur le JORA, certains sont décédés, démissionnaires, de statut nouveau, non intéressés par la charge, parachutés ou cooptés. Les rares conseillers à conviction et qui ont contribué à sa crédibilité, observent, du coin de l'œil, les dérivés qui le dénaturent, non sans une certaine amertume, voire du dégoût.
- 16) L'Algérie ayant déjà expérimenté, en 2004, l'exercice de la refondation sociopolitique, par «appareils et coquilles vides interposés», il est clair pour tous que ce dernier mène directement à une impasse, c'est-à-dire à une transition violente et dont l'issue est imprévisible. Ce dernier permet au pouvoir de gagner du temps.
- 17) M. C. Mesbah, in *Le Soir d'Algérie* du 17 mai 2011.

*Zaouïa de la région ouest du pays dont on prétend que le saint fondateur posséderait des dons miraculeux de fertilité.

JEUX - DÉTENTE

HORIZONTALEMENT : 1. Déboisement 2. D'une dureté implacable. Attache 3. Métal symbolique. Etre du passé. Tissu adipeux. Pronom 4. Gaz rare. Supériorité 5. Marques de respect. Argent au labo. Personnel. Roulement de tambour 6. Filet d'eau. Chiffre romain. Ont leur cordillère 7. Touché. Membranes séreuses du corps 8. Nymphes. Entre deux mots. Peur 9. Ancienne ville de Carie. Classa. Explosif 10. Ville d'Allemagne. Contestation quelconque 11. Eblouir 12. Rappel flatteur. Symbole de nudité. Points opposés. Sonda 13. Pays asiatique. Capucin. Petite patronne. Jubilé 14. Ouvrage vitré. L'égal de Platon. Aspect 15. Issus. Primordial.

VERTICALEMENT : 1. Singularisation 2. Personne exaltée. Traînage 3. Symbole chimique. Milieu d'un seau. Ferais un besoin 4. Ville d'Angleterre. Fromage. Négation 5. Reprise sur ring. Oiseau. Code postal. Article 6. Légumineuse. Va. Dieu belliqueux 7. Possessif. Courroux. Réels 8. Notation en marge. Disque vénéré. Epoque. Baie nipponne 9. Crocodile. Génisse mythologique. Sujet anonyme 10. Equipe. Pâtes alimentaires 11. Tendu avec force. Il a sa gousse. Pronom 12. Ont un mouvement sinueux. Chef de corps 13. Drame jaune. Enchâssera. Capone pour ses potes 14. Lasser. Il coule dans les veines. Sélection 15. Magicienne. Période. Cténophore.

SOL. QUINZE SUR 15 PRÉCÉDENT : HORIZONTALEMENT : 1. OSTENTATOIRES 2. RECOURIR. LIMIER 3. DR. IDEALE. ENS 4. OISIVE. PM. USNEE 5. NEVE. NUAGES. NE 6. NU. NOTES. REVE 7. ASANA. LSD. SA. OC 8. NEVE. REERA. SOU 9. ESAU. ROUTIERS 10. ION. RES. INES. SE 11. ESTER. ENTENTE 12. REUNION. SANTE 13. RAVIES. PISTER 14. LE. ES. SILO. ETE 15. LISERES. MUNIRAS.

Quinze sur 15 N° 2921

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
11															
12															
13															
14															
15															

VERTICALEMENT : 1. ORDONNANCIERS 2. SERIEUSE. OSE. LI 3. TC. SV. AVENTURES 4. EOLIENNES. ENA 5. NU. OA. ARRIVER 6. TRIENT. RUE. OISE 7. AID. UELE. SENE 8. TREPASSER. SS 9. AMG. DROITE. IM 10. ILL. ER. AUNE. PLU 11. RIEUSES. TENSION 12. EM. VASISTAS 13. SIENNE. OE. ENTER 14. ENEE. OURS. TETA 15. ERSE. PC. SEVERES.

Mots Croisés N° 2919
Par M. IRATNI

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

HORIZONTALEMENT
I- Palpable. II- Cécité verbale - Planchette de relieur. III- Base d'accord - Urnes funéraires. IV- Petit poisson - Plaque de reliure. V- Heures du matin - Pronom - En béton. VI- Ville de Roumanie - Mets de gourmet. VII- Etain - Produit de ferme. VIII- Sans vigueur - Entendu après coup. IX- On y passe pour un monstre - Politique portugais. X- Correct.

VERTICALEMENT
1- Nuisible. 2- Qui inquiète. 3- Guide de mine - Camp médiéval. 4- Ablations de clitoris. 5- Aber - En fin de soirée. 6- Ville d'Allemagne - Maligne. 7- Désœuvré - Symbole chimique. 8- Il est parfois révélateur - Abonné au zéro. 9- Racaille - S'oppose au mal. 10- Support de caisse - Voit le premier jour.

SOLUTION N° 2918

HORIZONTALEMENT
I- REDRESSAGE. II- AMEUBLIR. III- FO - TRACTER. IV- RUE - UN - EPI. V- AS - RIGOLES. VI- ITE - IE. VII- CI - REVEUR. VIII- HLM - RER - EU. IX- ILOT - NAO. X- RETENTIONS.

VERTICALEMENT
1- RAFFRAICHIR. 2- EMOUSTILLE. 3- DE - MOT. 4- RUT - TE. 5- EBRUITER. 6- SLANG - VENT. 7- SIC - OBERAL. 8- ARTEL - OO. 9- EPEIRE. 10- EPRISE - UNS.

Fléchés Express N° 2921

excités	opposé à aval	habitations russes	chaume restante	fin de verbe
vive antipathie	raillerie moqueuse	marque le choix	infinis	
émouvoir				
poisson				
		métal		possibilités
d'avoir		lieu de stockage qu'on peut labourer		
personnel		rubidium	individu quelconque	
			astate	
événement				cours primaire
entre 3 et 4		trionphera de		
		marque		
bourreau de rois temps de relâche		désagréable	grugés	
			crochet d'étal	
				communauté villageoise russe
parties d'ouvrage				molybdène
généteur				contracté
assurent le service		pur		

Biffe Tout N° 2921

E	P	N	M	E	E	S	S	E	R	P	M	O	C	R
G	U	O	E	R	N	P	R	O	F	E	S	S	E	R
A	L	I	A	I	C	I	T	U	T	I	T	S	N	I
H	S	R	N	P	A	A	R	N	A	C	E	L	L	E
C	A	T	D	U	I	A	T	A	A	P	L	E	R	E
N	T	S	R	O	S	N	E	I	F	I	O	N	U	T
A	I	E	S	E	N	N	M	G	L	C	A	D	C	E
R	O	H	O	M	A	O	E	N	O	E	S	A	U	E
B	N	C	O	T	M	B	I	T	V	T	L	O	S	L
O	I	R	A	M	T	I	E	D	E	A	T	D	S	A
E	F	L	A	M	O	N	T	L	R	V	T	E	I	E
B	O	B	T	A	I	L	O	G	E	U	I	E	U	D
E	L	L	I	A	M	I	L	R	A	T	O	S	O	R
R	E	M	B	O	U	R	R	E	E	N	T	T	I	N
M	U	I	R	E	T	I	R	C	T	E	G	E	E	O

RÈGLE DU JEU
Biffer tous les mots de la liste que vous retrouvez dans la grille, en utilisant tous les sens possibles. Les lettres qui n'auront pas été cochées serviront à former le mot défini ci dessous.

DÉFINITION
Bavardage, raconter, généralement malveillant (5 lettres)

Solution Biffe Tout précédent :
GABARIT

Tout Codé N° 2921

Définition du mot encadré
Manteau, cape de grosse étoffe.

1	2	3	4	5	6	1	7	8	6	2	9	10	
2	9	11	10	6	12	9	9	12	10		7	6	
9	12	13	6		9	2	12		2	4	8	12	
8	13	6		14	7	10		4	5	7	8	10	
12	12		13	7		10	7	6	12		12	8	
10	11	14	6	10	10	2	9	10		15	13	12	
8	10	12		10	2	10	6	12	10		7	10	
12	12		5	12	8		3		7	4	6		
13		1	7	10	8	13	12	10		13	12	10	
	14	13	6	10	12		12	13	13	2	9	12	
12	16	D	6	8	12		7	10	6	12		8	1
14	12	9											
10	8	6	5	5	12	13							

SOL. TOUT CODÉ PRÉCÉDENT : ORPIN - KLAUS KINSKI

SOLUTION FLÉCHÉS EXPRESS PRÉCÉDENTS :

HORIZONTALEMENT : PERDITION / SERENITE / MERE / TU / SA / SAR / AUSSI / EGO / ITEMS / EN / FLA / INO / HUES / ABDIQUER / RANIMERA / VERT / ESAU / RD / OR / IX.

VERTICALEMENT : DESEQUILIBRER / RER / STANDARD / ADRESSE / OINT / IE / AIME / QI / ETNA / HUMER / II / SE / NUUES / COTTAGE / ERRAI / NEURONES / AUX.

ON VOUS LE DIT

Benbouzid félicite l'Académie PAC/JMG



Le ministre de l'Éducation nationale, Boubekeur Benbouzid, a tenu à féliciter les jeunes académiciens du PAC/JMG pour leurs honorables prestations face au FC Barcelone et au Villareal lors de leur séjour en Espagne durant le mois de mai. Dans son message, M. Benbouzid n'a pas tari d'éloges sur l'excellent travail qu'est en train

d'accomplir l'Académie PAC/JMG dans le domaine de l'éducation et du sport. Il remercie et encourage le président du Paradou, Kheireddine Zetchi, et tous ceux qui ont contribué à réaliser ce travail qualitatif qui a permis l'éclosion de ces futurs talents qui représenteront, sans aucun doute, de fort belle manière, l'Algérie dans les échéances à venir.

Passer le bac en face d'une salle des fêtes

Des citoyens interpellent le wali de Béjaïa pour protester contre la présence d'une salle des fêtes située à la cité Remla. Cette salle se trouve en face d'une polyclinique, du lycée Massinisa et du CEM Ighil Ouazoug. Les désagréments causés par le bruit provenant de cette salle et de l'embouteillage dérangeant énormément les candidats à l'examen, comme c'est le cas actuellement avec la session du bac. Les élèves se sont plaints auprès des responsables du centre d'examen, mais aucune suite n'a été donnée à leur protestation.

Edition d'un guide touristique de Jijel

Un guide touristique de la wilaya de Jijel vient d'être publié par la direction locale du tourisme pour faire connaître les atouts et les potentialités de cette région littorale. Réalisée sous forme de monographie touristique, cette publication de 38 pages, agrémentée de photographies des sites enchanteurs de la région, loue les mérites de la «destination Jijel» qui suscite autant d'intérêt et de curiosité pour la «beauté de ses sites, la clémence de son climat et l'hospitalité de ses habitants». La couverture de cette publication, très aérée et agréable à lire, est dédiée à la Statue du pêcheur, installée il y a plus d'un siècle devant le siège de la commune. Ce monument met en évidence la vocation d'une ville ayant pignon sur mer, et dont la population a toujours puisé ses ressources de cette activité ancestrale.

Une dame mortellement percutée par un bus

Une dame, qui voulait probablement traverser la route, a été tuée, hier après-midi, dans un accident sur la voie rapide près de l'hôpital psychiatrique Drid Hocine (Kouba). La dame a été percutée par un bus de transport des étudiants qui circulait en direction d'Husseïn Dey. La police scientifique s'est déplacée sur les lieux pour connaître les causes exactes de l'accident et a ouvert une enquête.

COMMUNIQUÉ

La Société algérienne de transplantation d'organes (SATO) organise sa deuxième journée de formation médicale continue, jeudi 16 juin 2011, à la Faculté de médecine de Béjaïa. Les confrères y sont cordialement invités.

9^e ÉDITION DES RENCONTRES CINÉMATOGRAPHIQUES DE BÉJAÏA

Quand l'histoire cachée entre en scène



PHOTO: D. R.

● Des recherches universitaires au secours de l'écriture de l'histoire, pour un travail de mémoire.

L'association Project'heurts de Béjaïa a bien pensé l'ouverture de sa 9^e édition des Rencontres cinématographiques en programmant, dès la première soirée de samedi, un documentaire de Tati Mohamed Lakhdar, *Dans le silence, je sens rouler la terre*. C'était une bonne manière de dire à ceux qui font de notre histoire un espace gardé, que le cinéma est encore là pour mettre à nu leurs carences, voire... leur oubli volontaire. Le public nombreux, présent au théâtre régional Malek Bouguermouh, a été témoin d'une absence flagrante de l'écriture de l'histoire. A la fin de la projection, tous les spectateurs étaient unanimes à dire qu'ils n'étaient pas du tout courants de cette péripétie franco-espagnole vécue sur notre territoire dans les années 1940. En effet, le film documentaire est consacré à l'histoire d'un pan de mémoires «ensevelies» regroupant trois nations, l'Algérie comme terre d'accueil et champ des atrocités, la France comme colonisateur et tortionnaire et

l'Espagne dont est victime une frange de sa population qui a échoué dans sa lutte face au franquisme. Le réalisateur Tati Mohamed Lakhdar, avec sa caméra baladeuse, tente avant tout de faire un appel à l'éveil de cette mémoire à travers des témoignages dans la ville de Djelfa, où a abrité le camp de concentration où les Français avaient impitoyablement accueilli les républicains espagnols. Quelques bribes de souvenirs. Mais point d'archives, ni au musée ni dans les services et administrations publics. Le néant, n'étaient les vestiges et les constructions en ruine. Pour remonter la pente face à ce pesant vide, le réalisateur se rabat sur des recherches d'un universitaire de Bouzaréah, M^{me} Zerrouki Salih, qui a basé son travail de doctorat sur l'étude et l'analyse des poèmes et des écrits de Max Aub emprisonné dans le camp de concentration de Aïn Serar à Djelfa. La réalité de la France tortionnaire fait son apparition et dévoile les atrocités qu'ont endurées les exilés espagnols. Ce travail de remémora-

tion pioche dans le témoignage réel, il le retrouve en la personne de Miguel Martinez qui a écrit un livre sur les atrocités du camp de concentration d'El Abadia (Chlef), tout autant que Max Aub à Djelfa. L'accusation a alors une victime vivante dans le documentaire ; elle se souvient et aide à reconstituer le puzzle de la mémoire. Par la suite, le réalisateur transpose le passé sur le présent en s'appuyant sur le sujet de l'exil et aboutit au phénomène des harraga. Tati voulait-il nous dire que l'histoire se répète dans le sens contraire vers un autre espace qui n'est ni l'Espagne ni la France, mais celui uni appelé Schengen. A la fin de la projection, le réalisateur Tati Mohamed Lakhdar, du professeur chercheur Zerrouki Salih et du témoin Miguel Martinez ont rendu les débats fort intéressants. Enfin, au vu du sujet, de la curiosité qu'il éveillé, de scoop historique et de sa valeur artistique, le film part favori pour une distinction. S. R. O.

Lech Walesa souffrant

Le chef historique du syndicat Solidarité et ancien président polonais, Lech Walesa, hospitalisé la semaine dernière à Gdansk (nord), souffre d'une pneumonie nécessitant une hospitalisation de longue durée. «J'ai subi un examen des poumons avec une biopsie. Je resterai à l'hôpital deux à trois semaines, car c'est une grave pneumonie. J'ai toujours de la fièvre», a-t-il déclaré dans un entretien téléphonique. Hospitalisé le 8 juin pour des problèmes gastriques et de la fièvre, Lech Walesa, 67 ans, souffre depuis des années de problèmes cardiaques et de diabète.



En 2008, il avait subi, aux Etats-Unis, l'implantation d'un stimulateur cardiaque. «Ma santé n'est plus ce qu'elle était. Je dois me soumettre à la volonté des médecins», a dit le prix Nobel de la paix. L'hôpital de Gdansk refuse, pour sa part, d'informer sur l'état de santé de Lech Walesa. Le directeur adjoint de l'établissement a toutefois exclu, dans une interview télévisée, un problème cardiaque ou une infection avec la bactérie qui fait des ravages en Allemagne.

Le bon point

Les carences dans les hôpitaux doivent être signalées, les bonnes actions aussi. C'est ainsi qu'un citoyen (L. H.) a saisi notre rédaction pour rendre hommage au personnel médical où il a été soigné. «Par la présente, je voudrais rendre hommage au personnel du service des urgences de l'hôpital de Aïn Turk de la wilaya d'Oran pour son dévouement et la sérénité dont il a fait preuve lors de mon hospitalisation du 19 au 23 mai 2011, suite à un accident vasculaire cérébral (AVC)», a-t-il écrit, soulignant que «la prise en charge, lors de cette hospitalisation, a été exemplaire, malgré un manque de moyens flagrant : l'absence d'un scanner, entre autres. Ma gratitude demeure entière.»

EMPLOIS SAISONNIERS POUR LES JEUNES

L'initiative de la Protection civile

● La Protection civile a programmé plus de 8500 postes d'emploi saisonnier au profit des jeunes pour l'été 2011.

La Protection civile a prévu le recrutement de 8671 jeunes au niveau des plages durant la saison estivale, dans le cadre de l'emploi saisonnier, et quelque 2337 jeunes ont déjà été placés pour le mois de juin. «Il s'agit, selon la capitaine Samia Roumane, chef de bureau des interventions, de jeunes âgés entre 19 et 42 ans qui répondent aux conditions relatives aux aptitudes physiques, et qui viennent s'ajouter aux agents professionnels de la Protection civile qui compte 136 plongeurs et 698 surveillants professionnels.» La rémunération de ces jeunes, dont le rôle est de veiller à la sécurité des estivants au niveau des plages autorisées à la baignade, oscille entre 9800 et 12 000 DA par mois. Un affichage est réalisé au niveau des unités de la Protection civile dans les wilayas côtières, permettant les inscriptions de ces jeunes dans le cadre de cet emploi qui se poursuivra jusqu'au mois de septembre prochain. Dans le même

contexte, il est à noter que des cycles de formation au profit de ces jeunes saisonniers ont été programmés depuis le mois de mai dernier. Ce programme de formation était axé notamment sur les techniques de surveillance, de secourisme et sauvetage au niveau des plages. La capitaine Roumane a relevé qu'un dispositif opérationnel conséquent de moyens humains et matériel a été mis en place par les services de la Protection civile au niveau de 353 plages autorisées à la baignade, le long des 14 wilayas côtières. Elle a précisé qu'il s'agit d'agents professionnels, en l'occurrence d'officiers, de chefs de poste, de médecins, de plongeurs, ainsi que d'agents saisonniers. Par ailleurs, un important programme de sensibilisation a été élaboré sur l'importance du respect des consignes de sécurité au niveau des plages et les différents axes de prévention contre les accidents de la route.

El Watan - Le Quotidien Indépendant
 Edité par la SPA "El Watan Presse"
 au capital social de 61 008 000 DA. Directeur de la publication : Omar Belhouacht
 Direction - Rédaction - Administration Maison de la Presse : Tahar Djout - 1, rue Bachir Attar 16 016 Alger - Place du 1^{er} Mai Tél : 021 68 21 83 - 021 68 21 84 - 021 68 21 85 - Fax : 021 68 21 87 - 021 68 21 88

Site web : http://www.elwatan.com E-mail : admin@elwatan.com PAO/Photogravure : El Watan Publicité - Abonnement : El Watan 1, rue Bachir Attar - Place du 1^{er} Mai - Alger. Tél : 021 67 23 54 - 021 67 17 62 - Fax : 021 67 19 88. R.C. N° 02B18857 Alger. Compte CPA N° 00.400 103 400 099001178 - Compte devises : CPA N° 00.400 103 457 050349084

ACOM : Agence de communication : 102 Logts, tour de Sidi Yahia, Hydra. Tél : 021 56 32 77 - Tél/Fax : 021 56 10 75 Impression : ALDP - Imprimerie Centre ; SIMPREX - Imprimerie Est ; ENIMPOR - Imprimerie Ouest. Diffusion : Centre : Aldp Tél/Fax : 021 30 89 09 - Est : Société de distribution El Khabar. Tél : 031 66 43 67 - Fax : 031 66 49 35 - Ouest : SPA El Watan Diffusion, 38, Bd Benzerdjeb (Oran)

Tél : 041 41 23 62 - Fax : 041 40 91 66 Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation. Reproduction interdite de tous articles sauf accord de la rédaction.

OJD
 PRESSE PAYANTE
 2010

SPORTS

APRÈS L'ÉLIMINATION DE L'ES SÉTIF
EN COUPE DE LA CAF

Un empire du carton s'effrite



L'Entente de Sétifa quitté la coupe de la CAF sur une fausse note

L'aventure africaine de l'onze setifien s'arrête sans gloire. Le miracle devant faire office de l'arbre cachant la forêt ne s'est pas produit, dimanche, à Kaduna, où l'Entente a pris l'eau. Faisant partie des aléas du football africain, l'arbitre ghanéen ne peut être le bouc émissaire trouvé. Il a, sans nul doute, donné un petit coup de pouce aux Nigériens, mais sans plus. Il ne faut donc pas mettre la prévisible élimination sur le dos du directeur de jeu, lequel n'a rien à voir avec le déplacement

de l'équipe avec uniquement 12 joueurs valides et sans entraîneur en chef. Ce n'est pas de la sorte qu'on aborde une compétition continentale où l'image du pays est engagée. Les partenaires de Benhamou, qui a sauvé son équipe d'un naufrage, méritent un chapeau bas, car ils ont fait le maximum pour contrer les fougues Nigériens et honorer par la même leur contrat. L'équipe, qui n'a été accompagnée par aucun dirigeant, ne pouvait prétendre à mieux. Notons que pour les voyages en

«Arabie», les «VIP» de Sétif et d'ailleurs ayant fait des affaires sur le dos de l'Entente (oui ils ont fait des affaires), se bousculaient pour une place en «classe affaire». Le «forfait» des dirigeants est, dans une certaine mesure, pour quelque chose dans les expulsions de Djabou et Yakhlef, qui ont ainsi facilité la tâche aux Nigériens qui n'en demandaient pas plus. La complaisance d'une virtuelle direction qui a laissé faire certains «pros» a plongé l'Entente au fond de l'abîme qui, en perdu-

rant, risque d'emporter cet empire en carton. Cette «vacance», à l'origine de la non-qualification d'un joueur comme Benchadi, a en outre donné des idées à Chaouchi, Ghazali et Hadj Aïssa, qui se sont permis le luxe de tourner le dos à un moment délicat à l'Entente qui perd ses dernières illusions. Engagé pour gagner la coupe d'Algérie, reprendre le titre de champion et aller loin dans la Champion's league africaine, l'onze ententiste, qui vient de consommer cinq coaches, boucle une coûteuse saison, les mains vides. La «démission» d'une direction (responsable de tous les maux qui gangrèvent l'équipe) dépourvue du moindre projet sportif ou économique devant permettre à l'ESS de sortir de l'ornière où l'ont engouffrée ces mêmes «dirigeants» est la cause de cette mascarade, pour ne pas dire humiliation, facturée à plus de 500 000 millions de dinars. Les supporters, qui s'attendaient à une telle issue d'une formation minée par les clans, l'indiscipline et les passe-droits, exigent, pour l'heure, ni plus ni moins que des comptes...
Kamel Beniaiche

EN OLYMPIQUE Les Verts au complet



Le milieu international algérien du Ahly du Caire (Div 1 égyptienne), Amir Sayoud, a rejoint dimanche la sélection algérienne, qui se trouve en stage à Johannesburg (Afrique du Sud), en vue du match retour face à la Zambie, prévu le 18 juin à Chingula, pour le compte des éliminatoires des JO-2012 de Londres. Le milieu algérien avait participé, vendredi soir, à un match de championnat d'Egypte contre Petrojet (2-0), rappelle-t-on. Il a été autorisé par le staff technique du Ahly, conduit par le Portugais José Manuel, à rejoindre les Verts, avant son retour directement en Egypte, à la veille du match de championnat face à EN-NPI prévu le 21 juin. Avec l'arrivée d'Amir Sayoud, la sélection olympique est désormais au grand complet, et la séance d'entraînement prévue lundi se fera avec l'ensemble des joueurs. Dimanche, les coéquipiers de Brahim Bedbouda ont été invités à une réception organisée par l'ambassade d'Algérie en Afrique du Sud. «Franchement, nous sommes en train de travailler dans de bonnes conditions, où tous les moyens ont été mis à notre disposition. Les joueurs sont conscients de la tâche qui les attend, et je pense qu'ils finiront pas se surpasser», avait indiqué Aït Djoudi, samedi depuis Johannesburg. Lors du match aller, disputé le 3 juin au stade du 20 Août 1955 (Alger), Sayoud a été l'un des artisans de la large victoire des poulains d'Azzedine Aït Djoudi (3-0), avec surtout deux passes décisives.
APS

BOXE Les champions regagnent Alger

La sélection algérienne de boxe, auréolée de son titre de championne d'Afrique, a regagné Alger hier, après avoir pris part au 17^e Championnat d'Afrique des Nations, qui s'est achevé vendredi dans la capitale camerounaise, Yaoundé. La délégation algérienne, conduite par le président de la Fédération algérienne de boxe (FAB), Abdallah Bessalem, a été accueillie à son arrivée à l'aéroport d'Alger par le ministre de la Jeunesse et des sports, Hachemi Djjar. L'équipe algérienne de boxe, sous la conduite de l'entraîneur national Azzedine Aggoune, a reconquis le titre du champion d'Afrique, perdu lors de l'édition 2009 à l'Île Maurice. Le coach national n'a pas caché sa satisfaction après le titre africain décroché haut la main. «Avec les résultats obtenus, nous avons largement atteint nos objectifs. L'Algérie a reconquis le titre africain par équipes perdu en 2009 à l'Île Maurice. Nous avons détrôné le tenant du titre, le Maroc, qui a terminé à la 5^e place», a déclaré à l'APS Aggoune, qui animera un point de presse le 14 juin à 10h à Chéraga (Alger). Au 17^e Championnat d'Afrique de Yaoundé, huit des neuf boxeurs algériens engagés ont obtenu une médaille. Les trois médailles d'or algériennes sont l'œuvre de Ouadhdi Mohamed Amine (65 kg), Chadi Abdelkader (60 kg) et Rahou Abdelmalek (75 kg). Les trois médailles d'argent ont été obtenues par Chouaib Bouloufnet (91 kg), Berrag Ali (64 kg) et Abbadi Lies (69 kg), alors que Brahim Samir (52 kg) et Rahmani Kamel (+91kg) se sont contentés des médailles de bronze.
APS

LE COIN DU REFEREE

Entre bâtir et démolir

Par Salim Oussaci



C'est à croire que les responsables de notre arbitrage ont gardé intacte cette terrible et maladroite tentation, voire l'envie pressante de vouloir nuire, une autre façon pour se divertir, quant ils planifient puis décident de «démolir» un ou plusieurs arbitres et assistants titrés (non concernés par la guillotine de l'âge), éprouvant lors de la mise en circulation de l'information, considérée comme «prouesse» par leurs relais, un vilain et réel plaisir. Nonostante les griefs reprochés aux uns et aux autres, ils ne se soucient guère de ce qu'a coûté le cheminement menant de la base jusqu'aux cimes de la hiérarchie arbitrale et oubliant (par amnésie) ce qui a été consenti comme efforts durant de longues années de souffrances et d'énormes sacrifices pour former un arbitre ou plutôt le «bâtir». Il est vrai que détruire est plus aisé que construire. Faisant toujours du surplace et au lieu d'affronter la réalité, on se cache la face et on préfère la fuir par une «opération» de casse. On peut à chaque présentation de bilan se targuer d'avoir rajouté et formé des centaines d'arbitres, mais on n'atteindra que rarement le palier de la désignation «nominative» pour certains referees et assistants au niveau des instances de la CAF et la FIFA. La fin de saison approche et au même titre que toutes les structures qui sont sur le pied de guerre pour des changements radicaux annoncés, qui sont déjà avec leurs activistes sur les pistes. Pour les membres de la CFA, en bons conformistes et surtout réalistes, et dans l'optique de la confection de la nouvelle liste (FIFA), on a déjà les noms des réservistes et également ceux des lampistes.
S. O.

CRB : un coach portugais suivi

Devant les informations de plus en plus persistantes faisant état du départ de l'entraîneur du CR Belouizdad, l'Argentin Gamondi, vers les Emirats arabes unis (probablement l'Ittihad de Kalba), la direction du club semble avoir prévu une solution de rechange. Le président du club, Mahfoud Kerbadj, a-t-on appris de sources concordantes, serait en négociations avec un technicien portugais, à savoir Fernando Perez Marquez.
K. Y.

WAT-JSK (MISE À JOUR) Le Widad déterminé

Les Tlemcéniens sont décidés à confirmer, aujourd'hui (17h) face à la JSK, l'excellent résultat obtenu face au MCEE. Les camarades de Boudjkdji, au-delà de ce résultat positif, sont conscients qu'un match ne ressemble jamais à un autre et, d'ailleurs, ils se méfient de cette équipe qui a de solides arguments à faire valoir. Au-delà de ce constat, les Widadis se sont préparés pour bien négocier ce match, qui s'annonce équilibré. Cependant, l'avantage du terrain et le soutien du public seront un atout majeur pour galvaniser la troupe de Amrani. Dans l'entourage du club, on ne fait aucune fixation sur l'adversaire, même si la rencontre s'annonce difficile pour les deux formations. Certes, les Canaris, en net regain de forme, se sont bien illustrés

en se qualifiant aisément au prochain tour de la CAF face aux Sénégalais de Djaraf ; d'ailleurs, Kheireddine Kheris, l'adjoint de Amrani, estime pour sa part «que tous les matches sont difficiles à négocier et la JSK s'avère être un dur morceau qui peut nous causer pas mal de soucis, c'est pourquoi nous avons demandé aux joueurs de se concentrer sur cette rencontre. La tâche ne sera pas de tout repos, nous allons jouer l'offensive à outrance, seule voie possible pour prétendre réaliser un bon résultat qui va nous permettre, du coup, de quitter la zone des relégables.»

LES LIBÉRÉS KABYLES CONNUS

Par ailleurs, nous venons d'apprendre que Hannachi a déjà arrêté la liste des libérés. Celle-ci comporte

les joueurs suivants : Ouail, Amada et Douicher. Ces derniers, en fin de contrat, ne seront visiblement pas sollicités par la direction kabyle pour prolonger leur bail. Le jeune Meftah sera, quant à lui, prêt à un autre club pour gagner plus de temps de jeu. S'y ajoutera le départ quasi certain du défenseur Rial, qui devra à 80% retourner à l'USM Alger. Rial, selon nos informations, pourrait être suivi par l'attaquant Farès Hamiti. Au chapitre recrutements, la direction des Canaris semble vouloir faire le plein. Ainsi, après avoir fait signer pour deux saisons l'attaquant du RCK, Hanifi, la direction du club vient d'obtenir l'accord de Benabderahame, le stoppeur de l'USMH, de l'attaquant de la JSM Béjaïa, Zerdab, et de Boulemdaïs, l'actuel sociétaire du MCEE. Des joueurs étrangers seraient ciblés également, dont un Brésilien. Enfin, nous apprenons que le coach Belhout, qui ne s'est pas déplacé à Tlemcen avec l'équipe, devrait rencontrer aujourd'hui son président pour dessiner les contours de la future équipe et préparer la saison prochaine.
M.R./A.A.

NEDJMA OFFRE 4 BUS

Dans le sillage de la mise en œuvre de sa politique de soutien au football algérien, Wataniya Télécom Algérie-Nedjma a remis, ce mois de juin à Alger, des bus luxueux au MC Oran, à l'USM Annaba et MC El Eulma, peints aux couleurs de leur club respectif. L'ASO Chlef, recevra, elle aussi, un bus à ses couleurs avant la fin du mois de juin courant. Pour rappel, d'autres équipes de football sponsorisées par Nedjma, à savoir le CR Belouizdad, la JS Kabylie, la JSM Béjaïa et le CA Bordj Bou Arreridj ont déjà reçu un bus luxueux aux couleurs de leurs clubs concernés.



LA TÉLÉVISION LIBYENNE A MONTRÉ DES IMAGES DE KADHAFI JOUANT AUX ÉCHECS



NACER MEHAL À CONSTANTINE

Le recours à l'OJD sera instauré dans le projet du code de l'information

Le recours au contrôle de l'Office de justification de la diffusion (OJD) pour l'ensemble de la presse écrite fera partie du projet du nouveau code de l'information qui sera présenté prochainement au gouvernement avant d'être soumis à débat à l'APN. C'est ce qu'a annoncé, hier, le ministre de la Communication, Nacer Mehal, lors d'une rencontre avec la corporation de la presse et des éditeurs tenue au siège de la wilaya de Constantine. «Nous sommes conscients des pratiques de certains éditeurs qui font dans le faux tirage pour gonfler leurs chiffres, ce qui cause à l'Etat une perte en

matière de publicité et aussi en papier, surtout du côté des invendus ; désormais avec le recours obligatoire à l'OJD, l'impression se fera sur la base de la commerciabilité du journal», a-t-il déclaré. Il a annoncé que plusieurs mesures viendront enrichir la loi 90/07, surtout en ce qui concerne la publicité où plusieurs éditeurs ont dénoncé le monopole pratiqué par l'ANEP. «Nous avons besoin de nouvelles règles qui vont régir cette activité et assurer le maximum d'équité pour

tout le monde, avec la mise en place, après l'été, du nouveau code de la publicité», a-t-il affirmé. Le ministre a reconnu explicitement qu'un certain laxisme de la part de l'Etat a ouvert la porte à une grande anarchie où des titres de presse sont gérés par de véritables trahendistes qui n'honorent guère la profession. Les présents parmi les gens de la presse n'ont pas manqué de soumettre leurs préoccupations au ministre, entre autres, les conditions dans lesquelles exercent des journalis-

tes exploités, sous-payés, sans couverture sociale ni la moindre protection, n'ouvrant pas droit à la formation, sans plan de carrière. Celui-ci, tout en reconnaissant les faits, a renvoyé la balle aux journalistes en les incitant à s'organiser en syndicats pour obliger leurs employeurs à respecter la législation du travail. Il annoncera que le projet du nouveau code de l'information verra la création d'un nouvel organisme appelé l'Autorité de régulation des médias (ARM), lequel aura toutes les prérogatives pour contrôler les activités médiatiques afin d'éviter toutes les formes de dérapage. *S. Arslan*



COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ALGÉRO-FRANÇAISE

CONFÉRENCE À PARIS SUR LES OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES

Les opportunités d'affaires entre les opérateurs économiques algériens et français seront au menu, aujourd'hui à Paris, d'un conclave qui réunira des dirigeants de l'industrie algérienne, dont le patron de Cevital, Issad Rebrab, des spécialistes de l'entrepreneuriat en Méditerranée et des hommes d'affaires français. C'est ce qui ressort d'un communiqué diffusé, hier, par l'Association d'affaires de la Méditerranée pour l'Algérie (ELMA). Placée sous le thème «*Quelles formes de coopération pour un échange*

gagnant/gagnant entre sociétés françaises et algériennes ?», cette entrevue devrait dessiner les formes de coopération économique possibles et profitables aux partenaires des deux pays, précisent les organisateurs. Ce débat, qui s'inscrit dans le cadre d'un rapprochement économique entre Alger et Paris, notamment après les signaux forts exprimés par les deux partenaires récemment, a pour ambition de «*dresser un portrait objectif des formes de coopération économique possibles et profitables*

aux deux pays, impulser et faciliter les relations d'affaires entre chefs d'entreprise algériens et français», indique-t-on également. Ce rendez-vous économique, organisé à l'initiative de l'association ELMA en partenariat avec le Monitor du commerce international (MOCI) et notamment la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP), intervient à la suite du Forum d'affaires algéro-français, organisé en mai dernier à Alger pour initier de nouveaux projets et en relancer d'autres. *R. E.*

POINT ZÉRO

Vision (s)

Depuis des temps immémoriaux, deux visions, complémentaires ou opposées, s'affrontent. Celle de l'homme, chasseur de viandes et de plaisirs, celle de la femme, chasseuse d'ADN, chercheuse du génome parfait pour avoir les enfants les plus performants. La vision de l'homme, prédateur par nature, qui doit agrandir son territoire tout en protégeant le sien, conquérir, fabriquer des armes, prendre des femmes et des ressources, est essentiellement tournée vers l'action et la mobilité. Celle de la femme, gardienne de l'espèce, pilier de la tribu et créatrice d'évolutions, qui cherche à rassembler et engendrer, mais qui peut aussi tuer si l'on s'approche trop de son nid, est essentiellement tournée vers la réflexion et la sédentarité. C'est en restant à la maison pendant que l'homme chassait, que la femme a inventé l'agriculture, observant les plantes germer, pousser et se multiplier. Labellisant les céréales, miracles de l'intelligence et de la

Par Chawki Amari

nature, seuls aliments qui augmentent de volume en cuisant, contrairement à tous les autres qui se réduisent en chauffant. A voir la dépendance de l'Algérie en céréales, on comprend que la vision au pouvoir est exclusivement masculine, orientée vers l'action, tuer toute contestation des tribus internes, et vers la mobilité, transférant illégalement ses propres ressources à l'étranger au détriment de la tribu. A voir la dépendance à la viande, importée aussi en partie, on réalise que l'Algérien est aussi un mauvais chasseur. De fait, il n'assure pas l'alimentation de la tribu, pas plus qu'il n'assure sa sécurité, livrée à des hordes de sauvages. A quoi servent les hommes alors ? Aujourd'hui, même les ex du FIS, à l'image du radical Sahnouni, revendiquent l'égalité de droits entre l'homme et la femme. Mais on ne peut pour autant entièrement dédouaner les femmes. Pendant que les hommes font des bêtises, pourquoi ne plantent-elles pas de blé ?

COMMENTAIRE

Contrefaçon, danger !

Par Réda Bekkat

Les chiffres avancés par le directeur général des Douanes ont de quoi donner froid dans le dos ! Selon lui, plus de 60% des importations algériennes proviendraient de la contrefaçon. C'est dire à quel point l'économie nationale est gangrenée. Il y a surtout de quoi être encore plus inquiet quand on songe aux risques auxquels nous sommes exposés, sans le savoir, à partir du moment où plus de la moitié des produits importés sont contrefaits. Risque pour la santé des citoyens d'abord, notamment pour la gamme des produits alimentaires, les médicaments, les pièces de rechange automobiles, les équipements domestiques et industriels, etc. Que dire alors des conséquences et des répercussions négatives sur d'autres secteurs comme les assurances ?

Le recours massif à l'importation de produits contrefaits à partir des pays asiatiques notamment n'est pourtant pas nouveau, il n'a fait que prendre de l'ampleur ces dernières années au point de devenir un moyen généralisé qui dépasse le cadre du secteur informel, du «trabendo».

Les opérateurs publics et privés se sont accommodés de cette pratique désormais intégrée dans la sphère économique, face au laxisme des autorités, en premier lieu des Douanes, des services du contrôle de la qualité du ministère du Commerce, des services sanitaires et autres. Plus grave encore, les «lobbys de l'import-import» ont même réussi à faire pression pour que les banques n'exigent plus de certificat de conformité ou d'origine pour la mise en place de crédits documentaires. La remarque avait été faite en son temps par tous ceux que pareille disposition, prise dans la foulée des mesures décidées après les émeutes de janvier dernier, n'avait pas manqué de susciter des inquiétudes légitimes.

Il n'est pas exagéré d'affirmer devant l'ampleur de la contrefaçon et de ses conséquences non seulement sur l'économie nationale mais aussi sur la santé des Algériens, qu'une mobilisation nationale de toutes les institutions et des citoyens est plus que nécessaire tant les risques de catastrophes sont présents au quotidien. La responsabilité de l'Etat est avant tout engagée à travers toutes les institutions concernées, d'abord en y mettant de l'ordre à l'intérieur. Ce n'est un secret pour personne que de reconnaître que la corruption a sérieusement perverti leur fonctionnement ces dernières années. Sans cela, tout effort pour tenter de réduire de manière significative le phénomène de la contrefaçon serait voué à l'échec.

SERVICE NATIONAL

LA RÉGULARISATION DES PLUS DE 22 ANS A DÉBUTÉ HIER

L'opération d'octroi des dispenses des obligations du service national au profit des jeunes nés à partir de 1989 a débuté hier dans les 13 centres du service national du pays, apprend-on de source militaire. Pour les Algériens résidant à l'étranger et concernés par cette grâce, «c'est le centre d'Alger qui va les prendre en charge via les consulats d'Algérie», ajoute-t-on. Le ministère de la Défense nationale a, par ailleurs, exigé que «les futurs bénéficiaires doivent prouver à travers la présentation des diplômes ou des certificats de scolarité qu'ils ont achevé leurs études avant la date du 31 décembre 2009». Les mêmes sources ont indiqué que, malheureusement, «les insoumis sont exclus de ces mesures de dispense du service national». Selon le calendrier fixé par le ministère de la Défense nationale, la date du début des mesures de règlement de la situation de ces jeunes vis-à-vis du service national a débuté hier et s'étalera jusqu'à la première semaine du mois d'août. «Les jeunes nés entre le 1er janvier et le 31 mars seront appelés à se présenter aux bureaux du service national du 13 au 23 juin. La deuxième promotion, qui concerne ceux nés entre le 1er avril et le 30 juin, enchaînera à partir du 26 juin jusqu'au 7 juillet, tandis que ceux de la troisième - nés entre 1er juillet et le 31 septembre - seront appelés à se présenter aux bureaux du service national du 10 juillet au 21 juillet. Quant à la dernière promotion, destinée aux jeunes nés entre le 1er août et le 31 décembre, elle sera programmée du 24 juillet au 4 août», est-il détaillé. Ainsi, un délai de 10 jours est accordé à chacune des quatre promotions pour régler sa situation vis-à-vis du service national. L'acte de naissance n°12, le diplôme ou le certificat de scolarité, la photocopie de la carte d'identité et deux photos d'identité sont les documents nécessaires pour régulariser de manière définitive la situation des jeunes âgés de 22 ans et plus vis-à-vis des obligations du service national. *M.-F. Gaidi*